



Diagnostic territorial agricole sur la Communauté de Communes du Grand Orb

*Une collaboration CIHEAM-IAMM et Pays Haut Languedoc et Vignobles
Novembre 2016*

Elaboré par : Les étudiants du CIHEAM-IAM de Montpellier, Master GAT et I3P promotion 2016-2017. :

Master GAT (21 étudiants) : *Fariza Ait Ramdane, Rafik Arbouche, Fahima Belala, Wissal Ben Djira, Abdelwahab Bessaad, Raounek Boughanmi, Hana Brini, Charline De Rouvroy, Hadjer Derbal, Housseem Ezzedine, Tassadit Guedri, Hicham Gueghrane, Hitane Soukaina, Khalifa Kaal, Randa Laajimi, Roni Maktissi, Aya Missaoui, Bessma Naceur, Olivier Nonone, Siwar Oueslati, Martine Sawada-Rives*

Master I3P (21 étudiants) : *Gerta Alimahdi, Soukaina Anougmar, Faten Bakroune, Kaouther Ben Hadj Abdallah, Zoulaikha Ben Yahia, Nour El Imene Boumali, Rafik Anis Cheref, Nesrine Cherif, Agathe Duménil, M'barek El Kadimi, Farah El M'Rabet, Abdelali Hamidouchi, Ryad Harrouzi, Samir Igharoussene, Lassaad Khediri, Mohamed Ali Laamari, Ahmed Mohamed Sabry Ahmed Soliman, Tayssir Nasri, Sabrina Sghaier, Issa Yedan ; et Farah Kanj (Doctorante)*

Sous la direction de : Tahani Abdelhakim, Mélanie Réquier-Desjardins et Anne Cobacho (CIHEAM-IAMM)

Remerciements

Merci à :

- **M. Francis Boutes – Président du Pays Haut Languedoc et Vignobles**, qui a donné son accord pour le projet et collaborer avec l'IAMM
- **La Directrice du Pays, Mme Corinne Roger, et Mme Laurence Tkaczuk, Pôle de développement économique**, pour leur appui
- **M. Antoine Martinez, Président de la Communauté de Communes Grand Orb**, qui nous a permis d'effectuer le diagnostic sur ce territoire
- **M. Luc Salles, Vice-Président de la CC Grand Orb**, pour son appui durant la phase de pré-diagnostic et celle des enquêtes
- **Mme Katia Faure, Directrice de la Communauté de communes** et ses collaborateurs
- **Les maires des communes** qui ont accueilli les étudiants et ont facilité les contacts avec les agriculteurs
- **Les techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault**
- **Les présidents et directeurs des caves coopératives et de la SICA du Caroux** qui nous ont reçus chaleureusement
- **Et enfin et surtout l'ensemble des agriculteurs** qui ont eu la gentillesse de nous recevoir et de répondre à nos enquêtes

Sommaire

1. Thème 1 :.....	9
« Portrait du chef d'exploitation/famille et structures de production »	9
1. Portrait du chef d'exploitation-Famille	11
1.1. Statut de l'exploitation	11
1.2. Age du chef d'exploitation	12
1.3. L'origine du chef d'exploitation.....	13
1.4. Niveau d'études et formation agricole du chef d'exploitation	13
1.5. Taille des ménages	13
1.6. Pluriactivité du chef d'exploitation	14
1.7. Activité du conjoint.....	15
1.8. Succession familiale	15
1.9. Agrotourisme.....	16
2. Structure de production	17
2.1. Surface agricole utile de la zone d'étude.....	17
2.1.1. Occupation du sol et de la zone d'étude	17
2.1.2. Les surfaces en friches- les surfaces boisées	19
2.1.3. Le morcellement et la situation des terres agricoles.....	20
2.1.4. Modes de faire-valoir	21
3. Foncier	21
3.1. L'Acquisition du noyau initial	21
3.2. Mécanisation et irrigation.....	25
3.2.1. Moyens de production	25
3.2.2. Irrigation.....	27
3.2.3. Projets d'irrigation.....	28
4. Main d'œuvre	29
4.1. Les actifs familiaux	30
4.2. La main d'œuvre salariée, saisonnière/permanente.....	30
4.3. Les UTA salariales et familiales.....	31
Conclusion du thème 1.....	32
Thème 2 :.....	33
« Production et commercialisation »	33
1. Introduction.....	34

2.	La production	34
2.1.	Identification des systèmes de production agricole du Grand Orb.....	34
2.1.1.	Le système de production végétale exclusive.....	35
2.1.2.	Le système de production animale exclusive	37
2.1.3.	Le système de production mixte (végétale et animale)	38
2.2.	Valeur et nature de la production dans le système agricole global	38
2.2.1.	Valeur et nature de la production dans le système de production végétale exclusive ...	40
2.2.2.	Valeur et nature de la production dans le système de production animale exclusive....	44
2.2.3.	Valeur et nature de la production dans le système de production mixte (végétale plus animale) 45	
2.3.	Projets de diversification ou de modification des productions.....	47
2.3.1.	Sous système de production viticole exclusif.....	47
2.3.2.	Sous système de production viticole plus autres cultures.....	48
2.3.3.	Sous système des autres cultures que viticole	48
2.3.4.	Système de production animale exclusive.....	48
2.3.5.	Système de production mixte (végétale et animale).....	49
2.4.	La labellisation de la production:	49
3.	La commercialisation.....	50
3.1.	Les circuits de commercialisation de la production végétale	50
3.1.1.	Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production viticole.....	50
3.1.2.	Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production arboricole totale.....	52
3.1.3.	Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production maraîchère totale	54
3.1.4.	Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production céréalière totale	54
3.1.5.	Les circuits de commercialisation, en valeur, des autres productions végétales totales	55
3.2.	Les circuits de commercialisation de la production animale.....	56
3.2.1.1.	Les circuits de commercialisation, en valeur de la production bovine.....	56
3.2.2.	Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production ovine.....	57
3.2.3.	Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production caprine.....	59
3.2.4.	Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production apicole	60
3.2.5.	Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production des autres animaux	60
4.	Conclusion	61
➤	Concernant la production:	61
➤	Concernant la commercialisation :	61
	Thème 3 :.....	62
	« Résultats économiques »	62
1.	Introduction.....	63

2.	Le produit brut agricole par système de production	63
2.1.	Système de production végétale	63
2.1.1.	Répartition de la valeur totale de production agricole.....	64
2.1.2.	Charges de la production agricole	65
2.2.	Sous systèmes de production végétale	66
2.3.	Système de production animale et mixte.....	67
3.	Revenu net agricole.....	68
3.1.	Système de production végétale	68
3.2.	Système de production animale et mixte.....	69
4.	Investissements et emprunts	70
4.1.	Pourcentage et nature des investissements selon les systèmes de production.....	70
4.2.	Parts des emprunts et des aides et subventions par rapport à l'investissement	71
5.	Le revenu net total	73
5.1.	Système de production végétale	73
5.2.	Système de production animale et mixte.....	76
6.	Conclusion	77
	Thème 4 :.....	78
	«Environnement et multifonctionnalité ».....	78
1.	Environnement.....	79
1.1	Environnement institutionnel	79
1.10.	Au niveau des associations locales.....	79
1.11.	Au niveau des syndicats agricoles.....	80
1.12.	Au niveau d'adhésion aux structures locales.....	80
1.13.	Participation à des manifestations culturelles.....	80
1.2	Environnement Naturel	81
1.2.1.	Localisation des exploitations par rapport au Parc Naturel Régional (PNR)	81
	La proximité du Parc est un élément incitatif pour le développement d'une agriculture durable sur le territoire : l'étude des labels puis des pratiques agricoles permet d'apprécier le niveau d'engagement des agriculteurs dans des démarches agricoles durables.....	83
1.2.2.	Labellisation biologique et raisonnée.....	83
1.2.3.	Projets de label biologique	85
1.2.4.	Diversité des pratiques de désherbage.....	86
1.2.5.	Qualités des pratiques de désherbage	86
1.2.6.	Pratiques de fertilisation	87
1.2.7.	Mesures Agro-Environnementales (MAE).....	90
1.2.8.	Perception des effets du changement climatique.....	91

2.	La multifonctionnalité de l'agriculture.....	93
2.1.	Définition et représentation de la Multifonctionnalité	93
2.2.	Dimension sociale de la Multifonctionnalité.....	94
a.	La fonction Maintien du patrimoine (2 points)	95
b.	La fonction viabilité	96
c.	Multifonctionnalité sociale par commune	99
2.3.	Dimension économique de la MFA.....	100
a.	Fonction Autres Services.....	101
b.	Fonction emploi.....	102
c.	Poids des fonctions dans la dimension économique.....	102
d.	La Multifonctionnalité Economique par Commune	104
2.4.	Dimension Environnementale	105
a.	La fonction Paysage	105
b.	La Fonction Gestion Des Ressources Naturelles.....	106
d.	La Multifonctionnalité Environnementale par Commune.....	110
3.	La MFA globale totale.....	111
	Conclusion du thème 4.....	114
	Table des graphiques et Tableaux.....	116

Introduction

La présente étude consiste en un diagnostic territorial dans la région Occitanie ; ce travail est mis en place par les étudiants de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM).

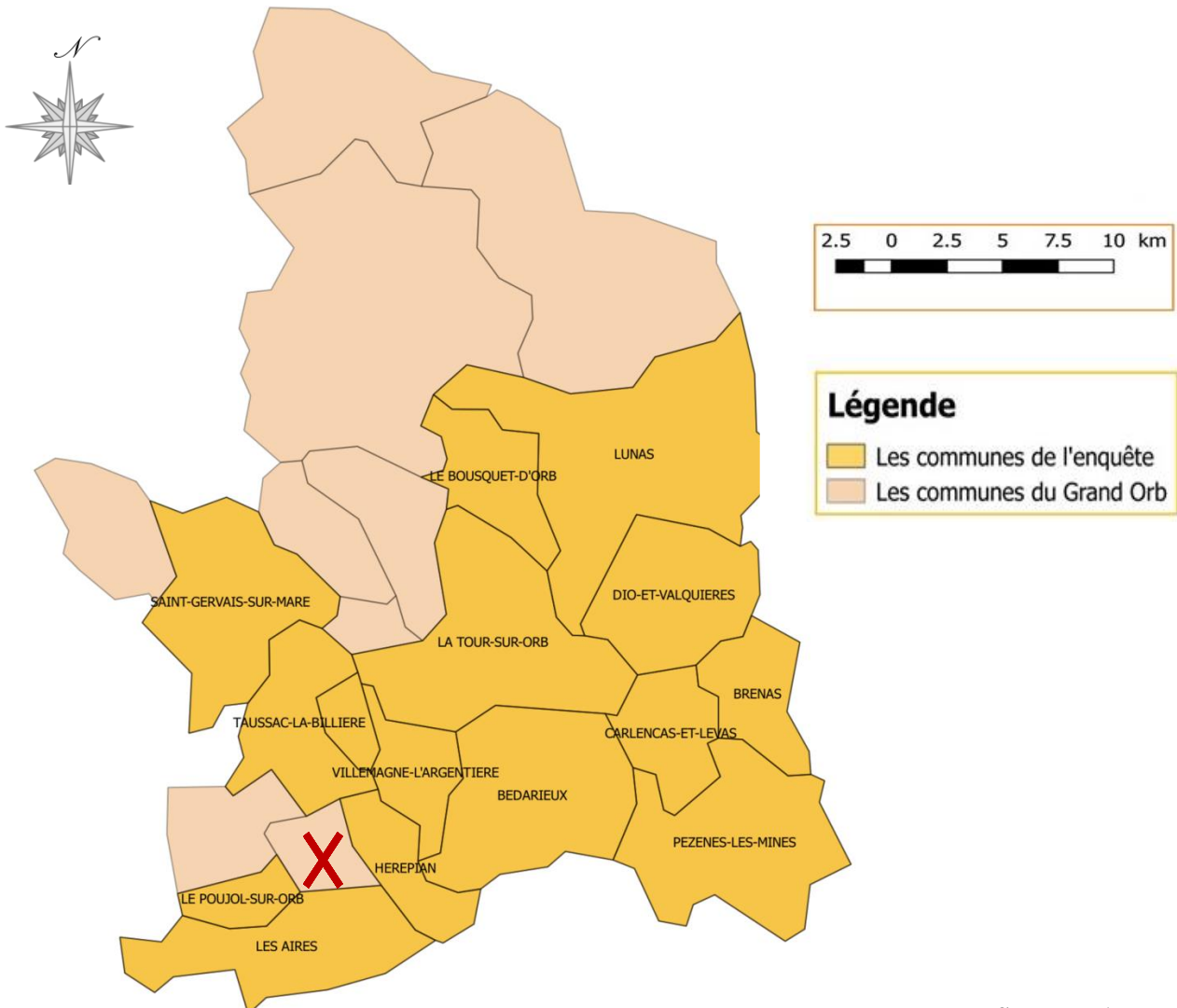
L'approche est développée en deux étapes, le pré-diagnostic et le diagnostic. L'étape du pré-diagnostic regroupe principalement deux phases. La finalité de la première phase réside dans l'identification des caractéristiques économiques, sociales et humaines du territoire (délimitations géographiques et administratives, évolution historique, secteurs d'activités,...), à travers l'analyse bibliographique des travaux publiés sur la zone. La deuxième phase consiste en un séjour sur le terrain ayant pour objectif principal de compléter l'information rassemblée dans la première phase. Pour se faire, l'équipe a mené des interviews auprès des personnes ressources, notamment les maires et/ou leurs adjoints, les grandes coopératives du territoire, la chambre d'agriculture, la maison de pays, des responsables du parc régional, des associations et groupements d'agriculteurs, etc... Ces interviews ont relevé un certain nombre de constats, entre autres le problème d'accès au foncier et celui du vieillissement de la population agricole mettant en question le devenir de l'agriculture.

Ces constats ont été vérifiés dans la deuxième étape de diagnostic. Cette dernière répond principalement aux questions suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques des exploitants agricoles et de leurs familles ?
- Quels sont les différents systèmes et structures de production agricole ?
- Quels sont les principaux modes de commercialisation des différents produits issus de l'activité agricole ?
- Dans quelles mesures ces systèmes de production tiennent compte de leurs externalités sur l'environnement ?

L'étape du diagnostic rassemble également deux phases. Une première phase sur le terrain où l'équipe de travail a mené une enquête exhaustive directe (anonyme) avec les agriculteurs de la zone. Les 16 communes, relevant du Pays **Haut Languedoc et Vignobles**, choisies pour mettre en œuvre cette étude sont : Les Aires, Bédarieux, Bousquet-d'Orb, Brenas, Carlencas-et-Levas, Dio-et-Valquières, Hérépian, Lamalou-les-Bains, Lunas, Pézènes-les-Mines, Le Poujol-sur-Orb, le Pradal, St-Gervais-sur-Mare, Taussac-la-Billière, la Tour-sur-Orb, Villemagne l'Argentière. Ces communes, situées au Nord-Ouest du département de l'Hérault dans la Communauté de Communes du Grand Orb, ont toute fait l'objet du diagnostic territorial, sauf celle de Lamalou-Les-Bains en raison de l'absence d'enquêtes exploitables sur ladite commune.

Carte délimitant la zone d'étude du diagnostic territorial



Sur les 134 agriculteurs de la zone, un échantillon de 91 a été interviewé et 43 ont refusé. Sur les 91 enquêtes effectuées, 67 ont été retenues pour cette étude. Le reste des enquêtes a été éliminé en raison de l'incohérence des informations fournies ou d'incomplétude.

La deuxième phase porte sur une analyse statistique approfondie des informations issues de la première phase, afin de dégager des conclusions sur la situation actuelle du secteur agricole au niveau de la zone.

Ainsi, ce rapport développe quatre parties :

- Le Chef de l'exploitation, sa famille et les structures de production.
- La production et la commercialisation.
- Les résultats économiques.
- L'environnement et la multifonctionnalité.

La première partie porte sur les caractéristiques des chefs d'exploitation et de leurs familles et sur un inventaire des structures de production qu'ils détiennent. La deuxième partie décrit les systèmes de production végétale, animale et mixte (animale-végétale) et les modes de commercialisation adoptés par l'ensemble de l'échantillon. La troisième partie analyse les différents types de revenus et de charges ainsi que les principaux domaines d'investissements pour les trois systèmes de production. La dernière partie aborde l'aspect environnemental (naturel et institutionnel), aussi bien que les différents types de multifonctionnalité (MFA sociale, économique et environnement) de l'agriculture au niveau de la zone en question.



INSTITUT AGRONOMIQUE MEDITERRANEEN DE MONTPELLIER

1. Thème 1 :

« Portrait du chef d'exploitation/famille
et structures de production »

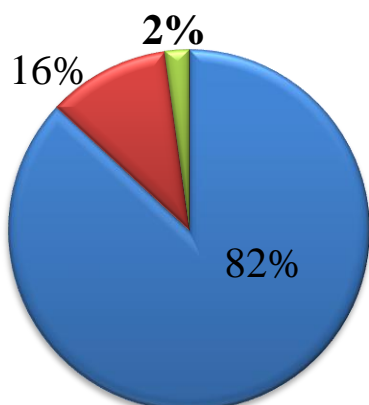
1. Portrait du chef d'exploitation-Famille

Rappelons que notre échantillon s'élève à 67 individus enquêtés. Nous allons exposer dans cette partie les caractéristiques du chef d'exploitation à travers son âge, son origine, son niveau d'études, sa formation agricole et la taille de son ménage.

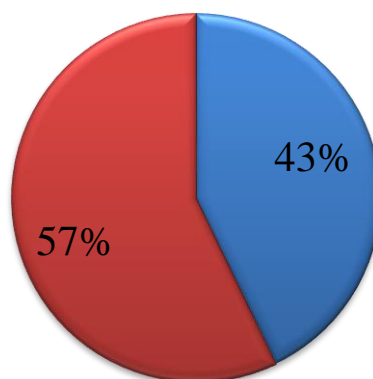
1.1. Statut de l'exploitation

La question sur le statut de l'exploitation donne un premier trait descriptif du profil du chef d'exploitation. Le statut majoritaire est celui des exploitations individuelles (82 %), suivi des formes sociétaires (16 %) pour l'échantillon total, alors que pour le système de production mixte la forme sociétaire est dominante (57 %), comme le montre la figure ci-dessous.

**Statut d'exploitation
(Echantillon Total)**



**Statut exploitation
(Système de
Production mixte)**

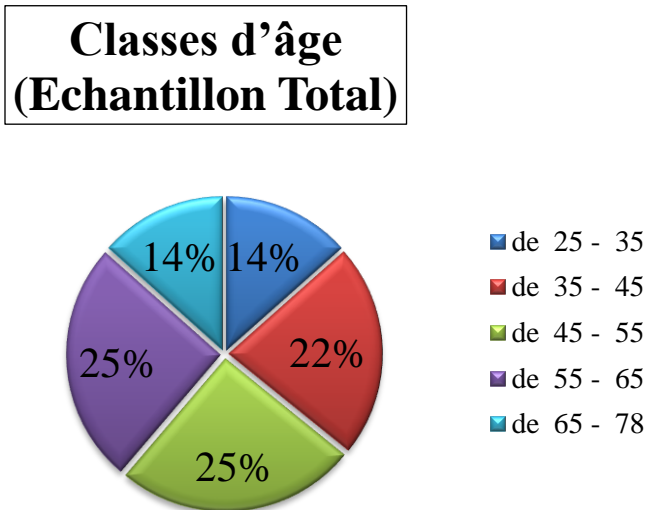


- exploitation individuelle
- gaec earl scea
- entreprise ou domaine avec régisseur

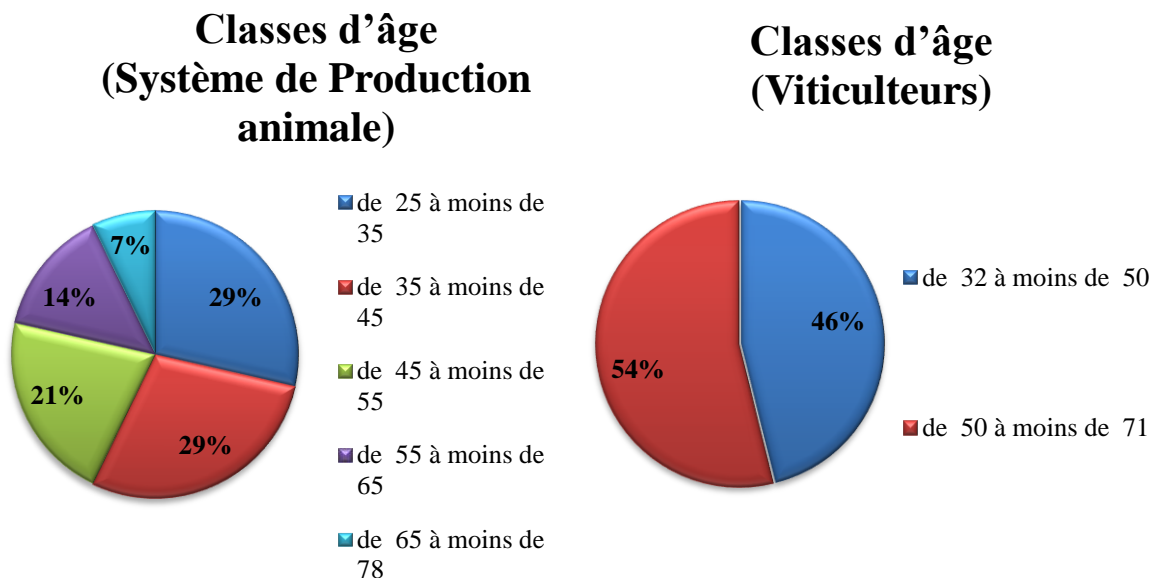
Graphique n°1-01 Statut de l'exploitation

1.2. Age du chef d'exploitation

La figure n°1-02 suivante représente la répartition des classes d'âge de l'échantillon total ainsi que celle du système de production animale et des viticulteurs.



Graphique n°1-02 Classe d'âge



Pour l'échantillon total, on remarque que la population est relativement peu vieillissante (36 % ont moins de 45 ans), tandis que pour le système de production animale et le système de

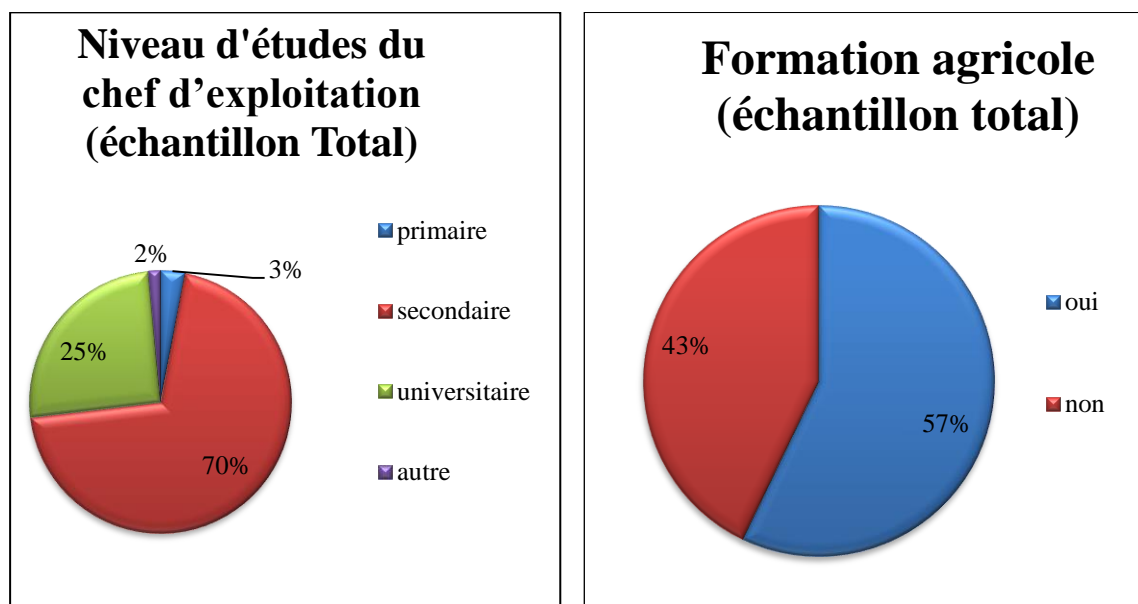
production mixte, plus de 50 % des exploitants ont moins de 45 ans, et pour les viticulteurs, 50 % ont plus de 50 ans.

1.3. L'origine du chef d'exploitation

A la question traitant de l'origine du chef d'exploitation, la tendance est flagrante : la grande majorité des viticulteurs sont originaires de la commune ou d'une commune voisine (78 %). A peine 3 % des enquêtés viennent de l'étranger et les 19 % restant se répartissent comme tels : 9,5 % viennent de la région (Aude et Languedoc-Roussillon) et 9,5 % sont originaires d'une autre région.

1.4. Niveau d'études et formation agricole du chef d'exploitation

En ce qui concerne le niveau d'études et la formation agricole, nous avons le même profil pour les trois systèmes de production, selon la représentation ci-dessous :

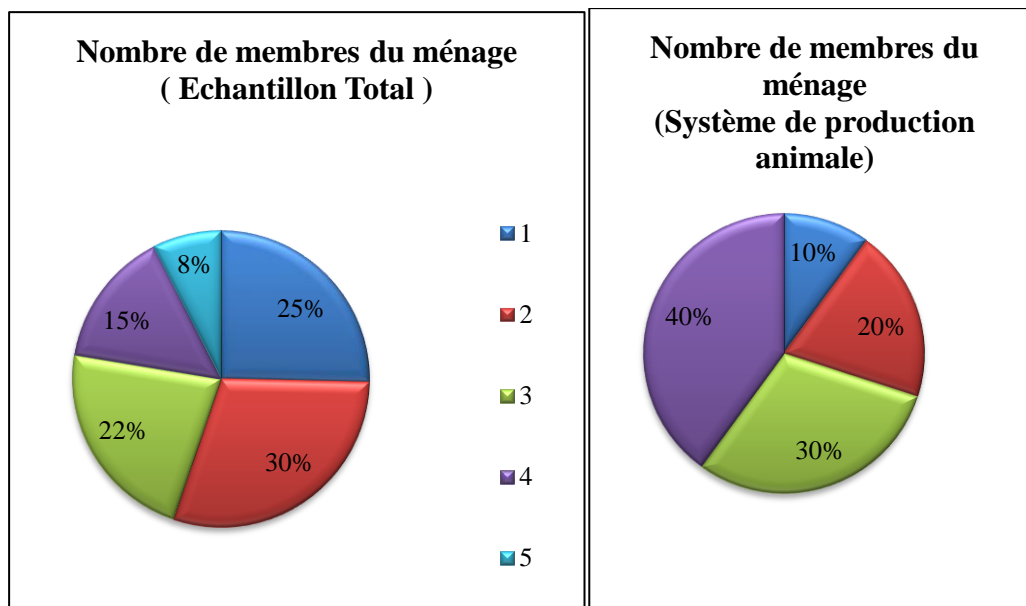


Graphique n°1-03 Niveau d'études et formation agricole.

D'après la figure ci-dessus, 70 % des chefs d'exploitation ont un niveau d'étude secondaire, 25 % ont un niveau universitaire, et 57 % des chefs d'exploitations interrogés ont suivi une formation agricole

1.5. Taille des ménages

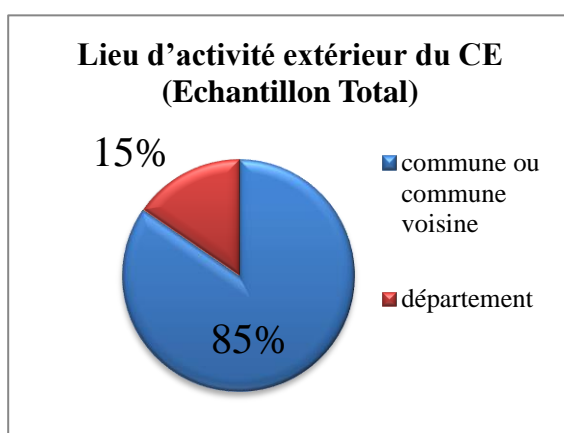
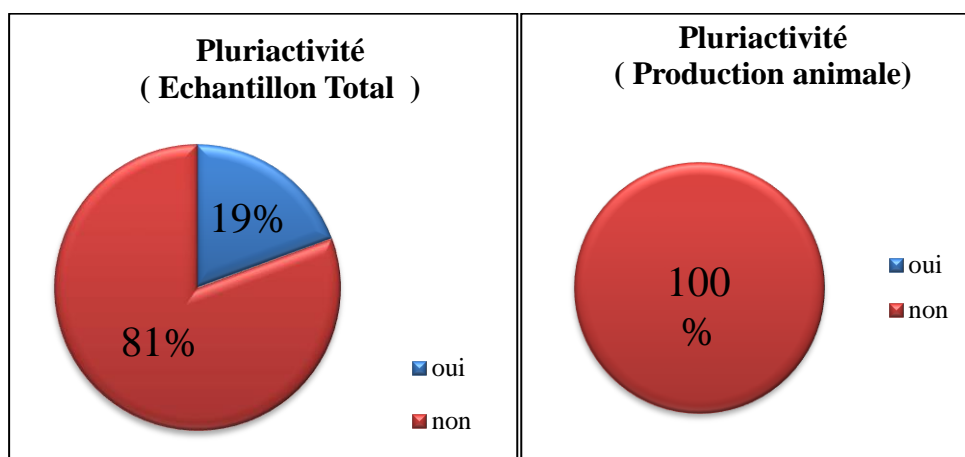
Pour la composition des ménages dans notre territoire, on a remarqué que, pour les producteurs végétaux et mixtes, 55 % des ménages sont composés au maximum de deux personnes. Alors que pour les éleveurs, on a des grands ménages dont la taille peut atteindre cinq personnes, comme présenté ci-après.



Graphique n°1-04 : Composition des ménages

1.6. Pluriactivité du chef d'exploitation

Les pluriactifs sont ceux qui exercent deux activités dont l'une est agricole. Les figures suivantes présentent respectivement la pluriactivité, le lieu de l'activité extérieure et le secteur d'activité des chefs d'exploitation de notre échantillon.



Graphique n°1-05 : Pluriactivité du chef d'exploitation

Les chefs d'exploitation de la zone d'étude sont très peu pluriactifs ; en effet, la figure montre que seulement 19 % sont pluriactifs pour l'échantillon total, alors que, pour le système de production animale, aucun éleveur n'a une autre activité en dehors de l'exploitation agricole. Cette pluriactivité est majoritairement exercée dans la Communauté de Communes du Grand Orb (85 %). Concernant les secteurs d'activités, les pluriactifs sont répartis entre salariés agricoles, salariés du privé et ceux de l'administration, avec 66 %.

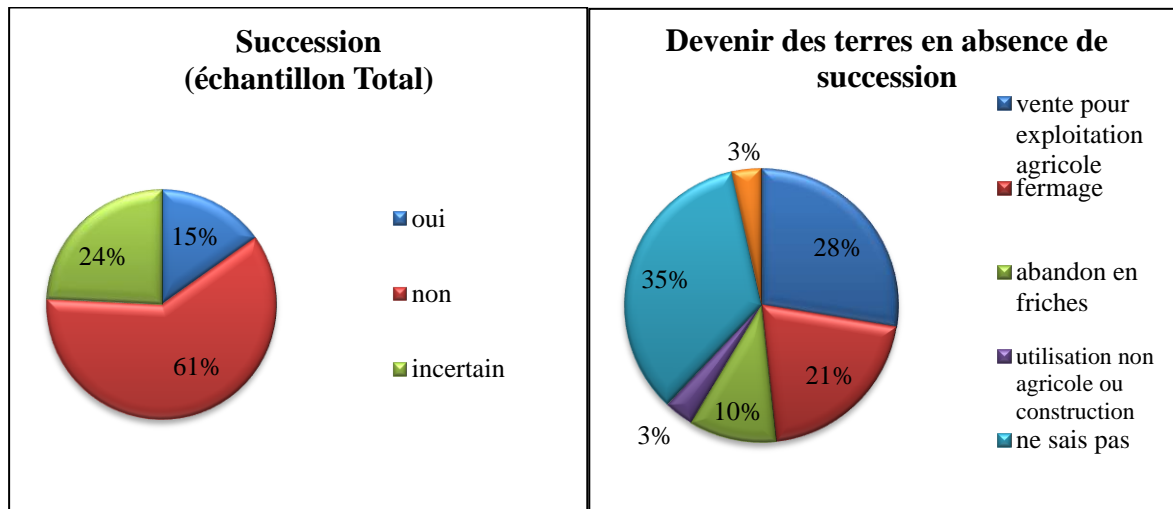
1.7. **Activité du conjoint**

56 % des exploitants affirment que leurs conjoints ont une activité extérieure. Cette activité est majoritairement exercée dans la commune ou une commune voisine, les secteurs d'activités dominants sont le secteur privé et l'administration (62 %).

1.8. **Succession familiale**

L'analyse de la structure des ménages des chefs d'exploitation interrogés nous amène à parler de la succession familiale.

La figure suivante représente le pourcentage des agriculteurs qui ont des projets de succession et également le devenir des terres.



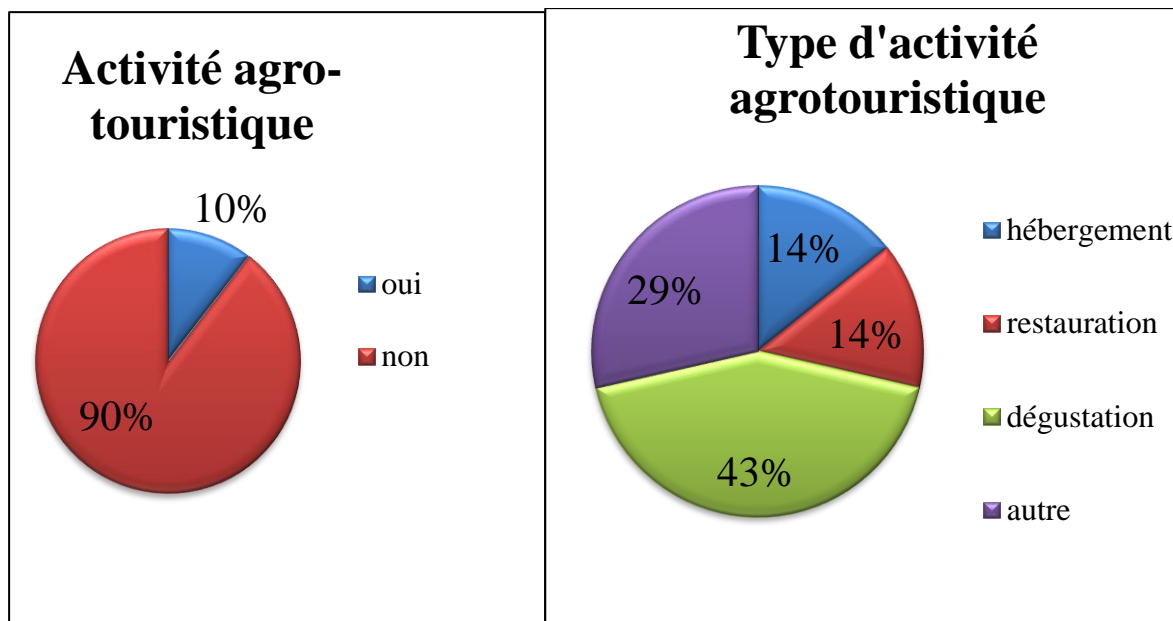
Graphique n°1-06 : Succession et devenir des terres

Seuls 15 % des exploitants ont une succession, 61 % d’entre eux affirment ne pas avoir de succession et 24 % restent incertains.

35 % des exploitants sans succession ne savent pas encore ce qu’ils feront de leurs terres lorsqu’ils iront à la retraite. Parmi les agriculteurs, 28 % souhaitent vendre les terres pour une exploitation agricole, et vient ensuite la mise en fermage pour 21 % mais aussi 10 % pensent à abandonner les terres en friches.

1.9. Agrotourisme

Seulement 10 % des exploitations enquêtées ont une activité agrotouristique, principalement la dégustation et l’hébergement.



Graphique n°1-07 : Agrotourisme

2. Structure de production

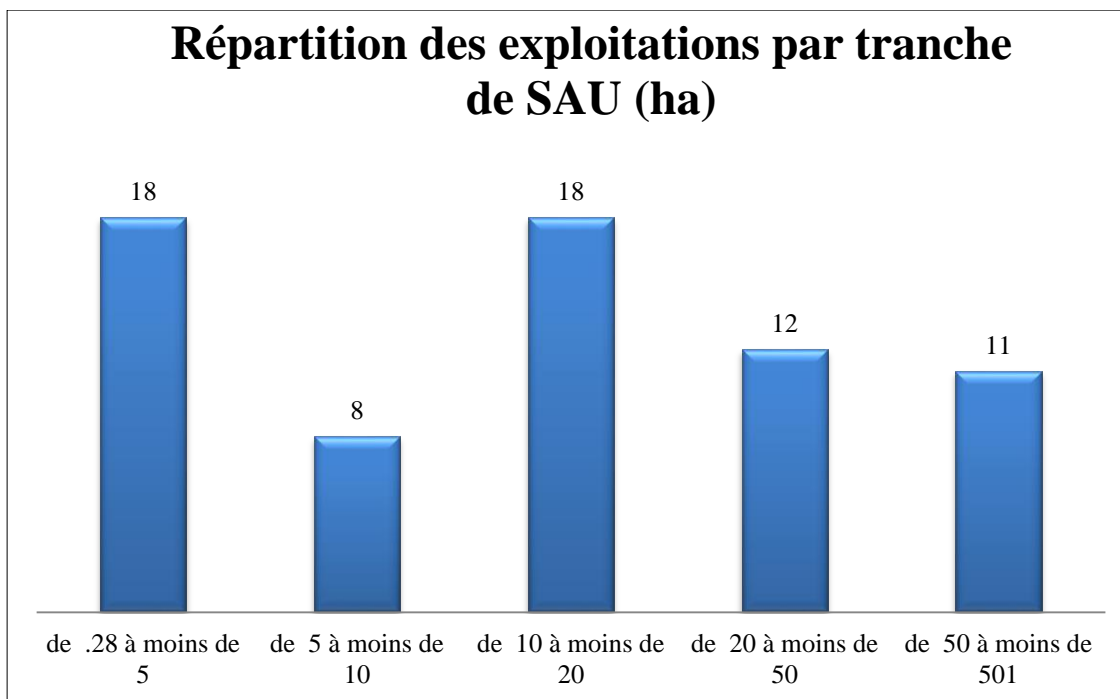
Dans cette partie, on s'intéresse aux structures de productions en deux temps :

- Détermination de la SAU, occupation de sol ainsi que mode de faire-valoir.
- Caractérisation du foncier : acquisition initiale, agrandissement, réduction et projet futur.

2.1. Surface agricole utile de la zone d'étude

2.1.1. Occupation du sol et de la zone d'étude

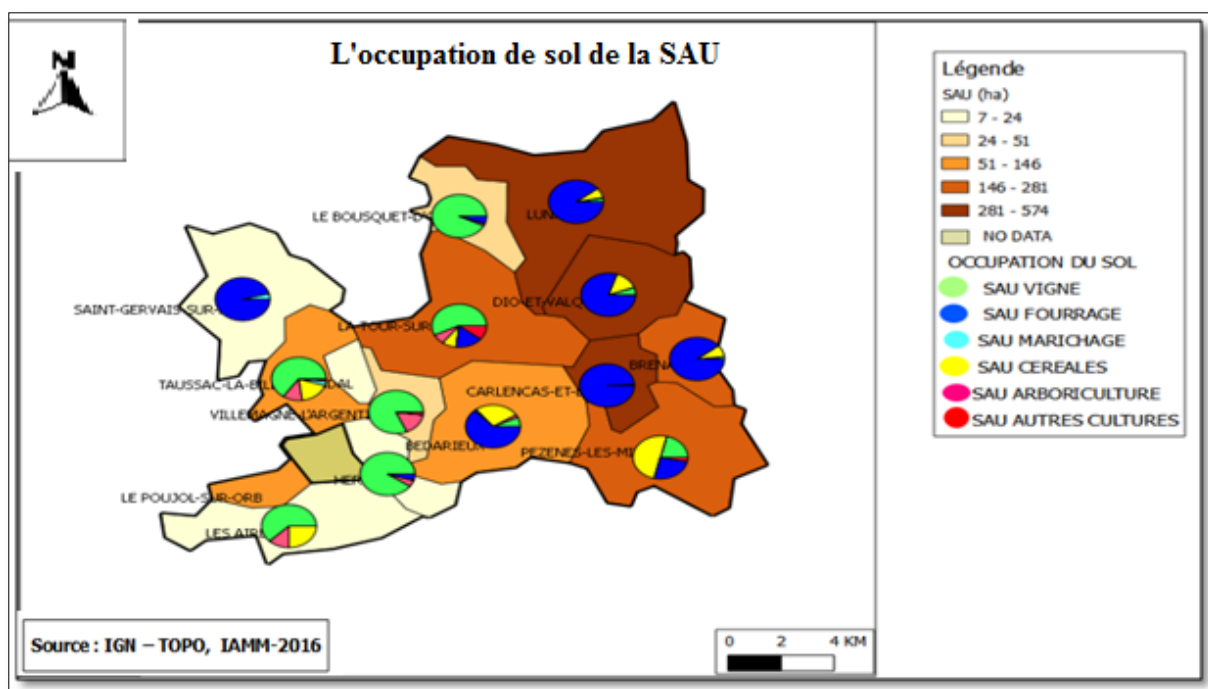
Comme cité précédemment, notre zone d'étude comprend 16 communes dont celle de Lamalou-les-Bains qui a été exclue lors de l'analyse des enquêtes (manque de données). La SAU totale est de 4 645,9 ha. Notre échantillon quant à lui est composé de 67 exploitants, dont la SAU totale est égale à 2 601,7 ha (56 % de la SAU totale), qui se répartissent comme suit :



Graphique n°1-08 : Répartition des exploitations par tranche de SAU

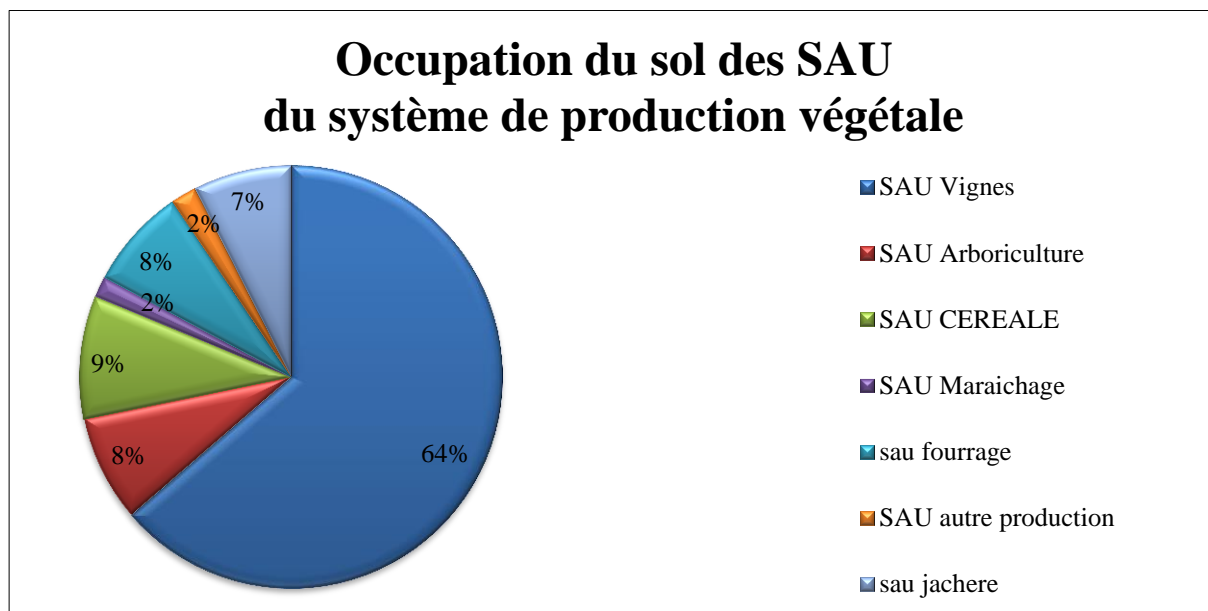
Nous remarquons que 83 % des exploitations ont une superficie inférieure à 50 ha, ce qui démontre que les exploitations sont globalement de taille petite ou moyenne.

Pour la répartition de cette SAU selon les types de production, la carte ci-dessous représente l'occupation du sol des SAU totales.



Graphique n°1-09 : L'occupation des sols de la SAU

On remarque une grande diversification des cultures : 65 % des SAU représentent des cultures fourragères, 18 % sont destinées à la viticulture, contre seulement 12 % pour les céréales et 8 % pour l'arboriculture. Ceci montre donc qu'il y a un passage de la monoculture viticole vers une production diversifiée. Penchons-nous maintenant en détail sur le système de production végétale dans la zone d'étude :



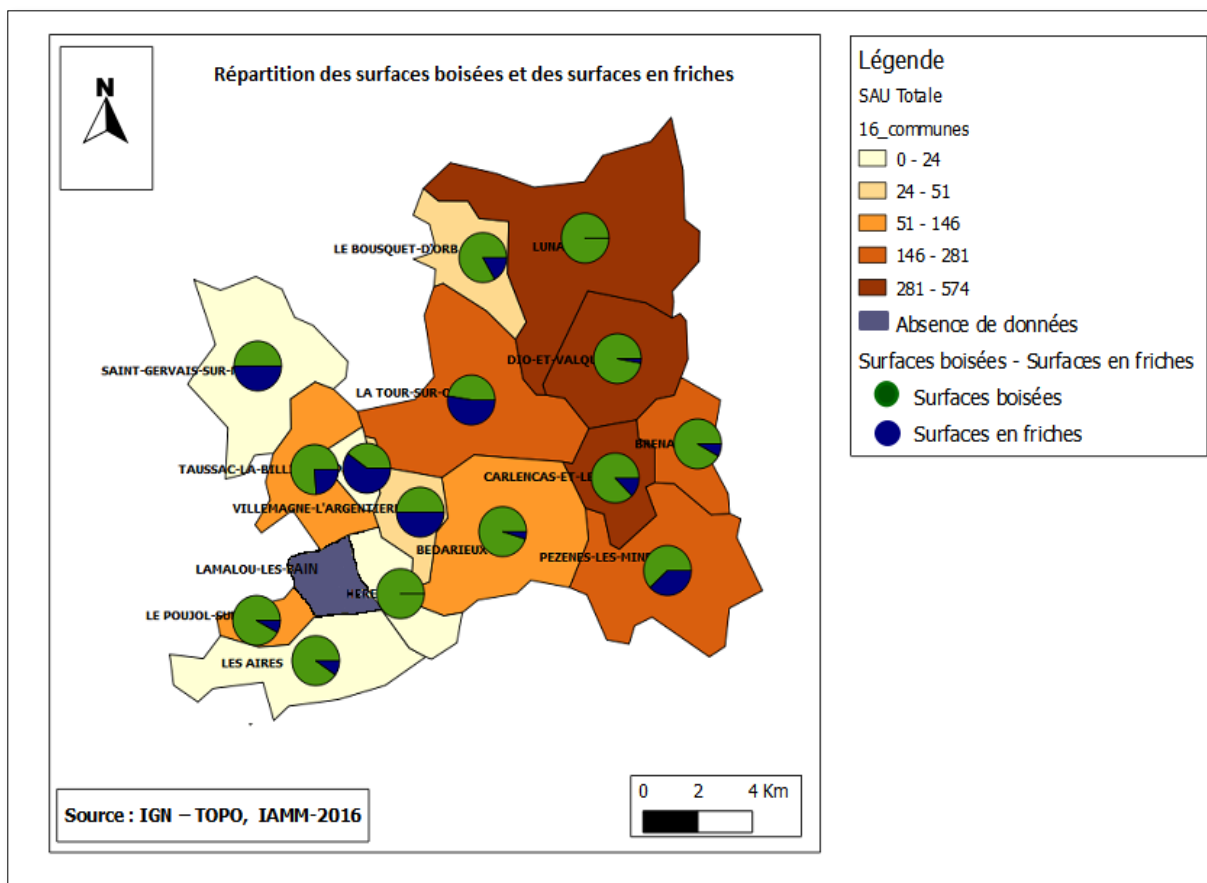
Graphique n°1-10 : L'occupation des sols des SAU du système de production végétale

On constate que plus de 64 % de la SAU est consacrée à la production viticole, contre seulement 9 % aux céréales, 8 % à l'arboriculture et aux cultures fourragères. Pour le système de production végétale, la production de vigne est la production dominante.

2.1.2. Les surfaces en friches- les surfaces boisées

Concernant les surfaces en friches et les surfaces boisées sur notre zone d'étude, 15 % de l'équivalent de la SAU est en friches, ce qui correspond à 395 ha, et 74 % de l'équivalent de la SAU est boisée, soit 1 924 ha.

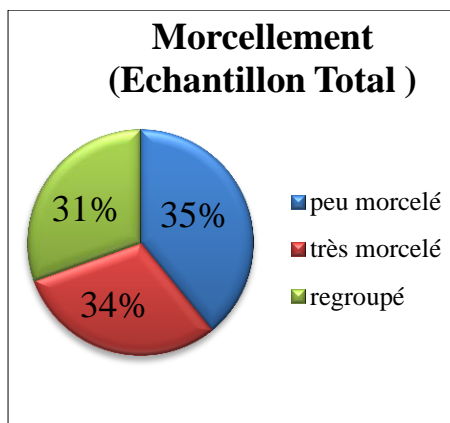
Pour avoir une idée de l'étendue des friches dans notre zone d'étude, la carte 11 nous présente les pourcentages en friches par commune. C'est dans les communes Taussac-la-Billière, la Tour-sur-Orb, Villemagne l'Argentière, Pezènes-les-Mines et Saint-Gervais sur Mare que les friches sont les plus importantes.



Graphique n°1-11 : Répartition des terres boisées et en friche dans chaque commune

2.1.3. Le morcellement et la situation des terres agricoles

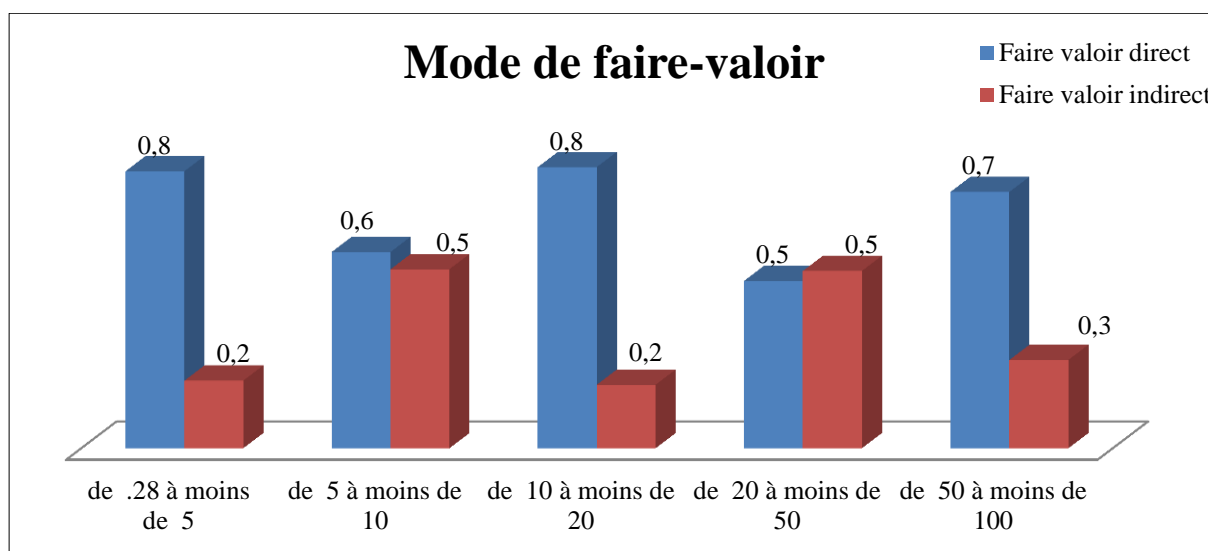
En ce qui concerne le morcellement et la situation des terres agricoles utiles, on a remarqué le même profil pour les trois systèmes de production (végétale, animale et production mixte). Les graphiques suivants l'illustrent bien ; la majorité des terres sont morcelées et 61 % sont situées dans la montagne.



Graphique n°1-12 :Morcellement et situation des terres

2.1.4. Modes de faire-valoir

Pour le mode de faire-valoir, on a une répartition égale entre le mode direct, avec une superficie de 1 324 ha, et le mode indirect d’une superficie de 1 284 ha. Pour le système de production végétale, on peut voir la répartition présentée dans le graphique suivant.



Graphique n°1-13 : Mode de faire-valoir

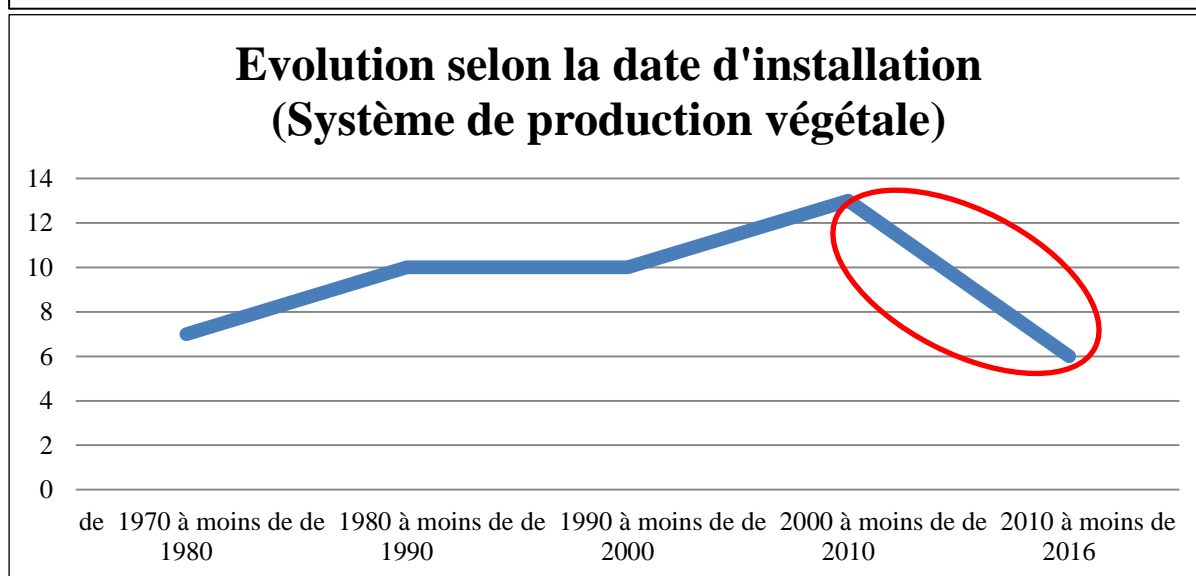
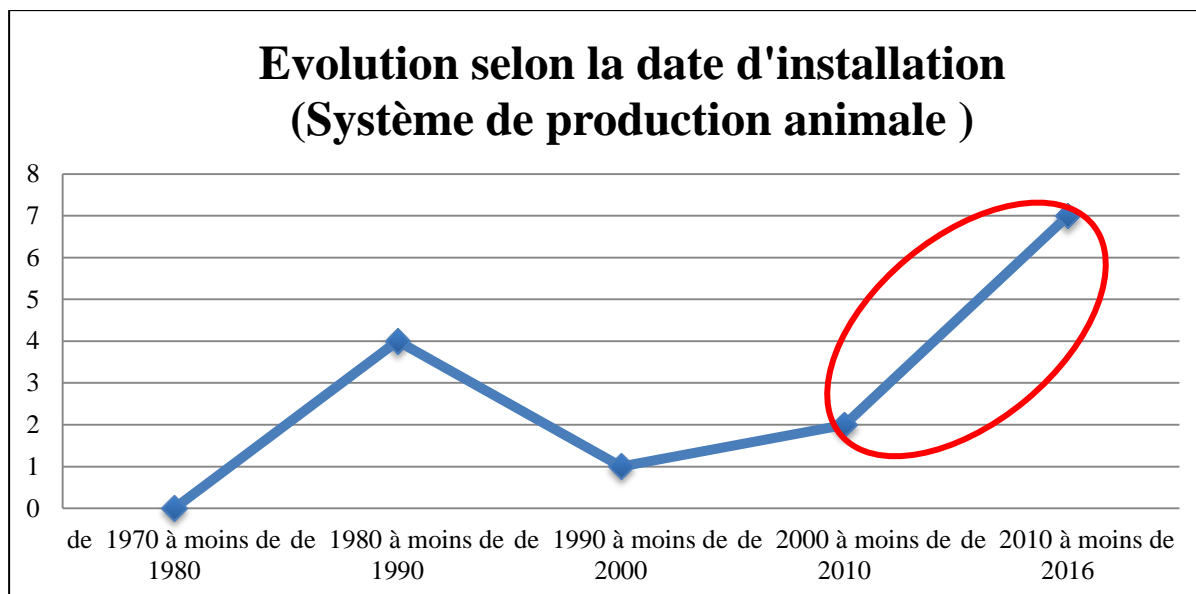
Pour le système de production végétale le mode de faire-valoir direct est le mode le plus répandu dans toutes les classes de SAU.

3. Foncier

Dans cette partie, nous allons évoquer le foncier : le mode d’acquisition du noyau initial et les changements qui ont eu lieu (agrandissement ou réduction).

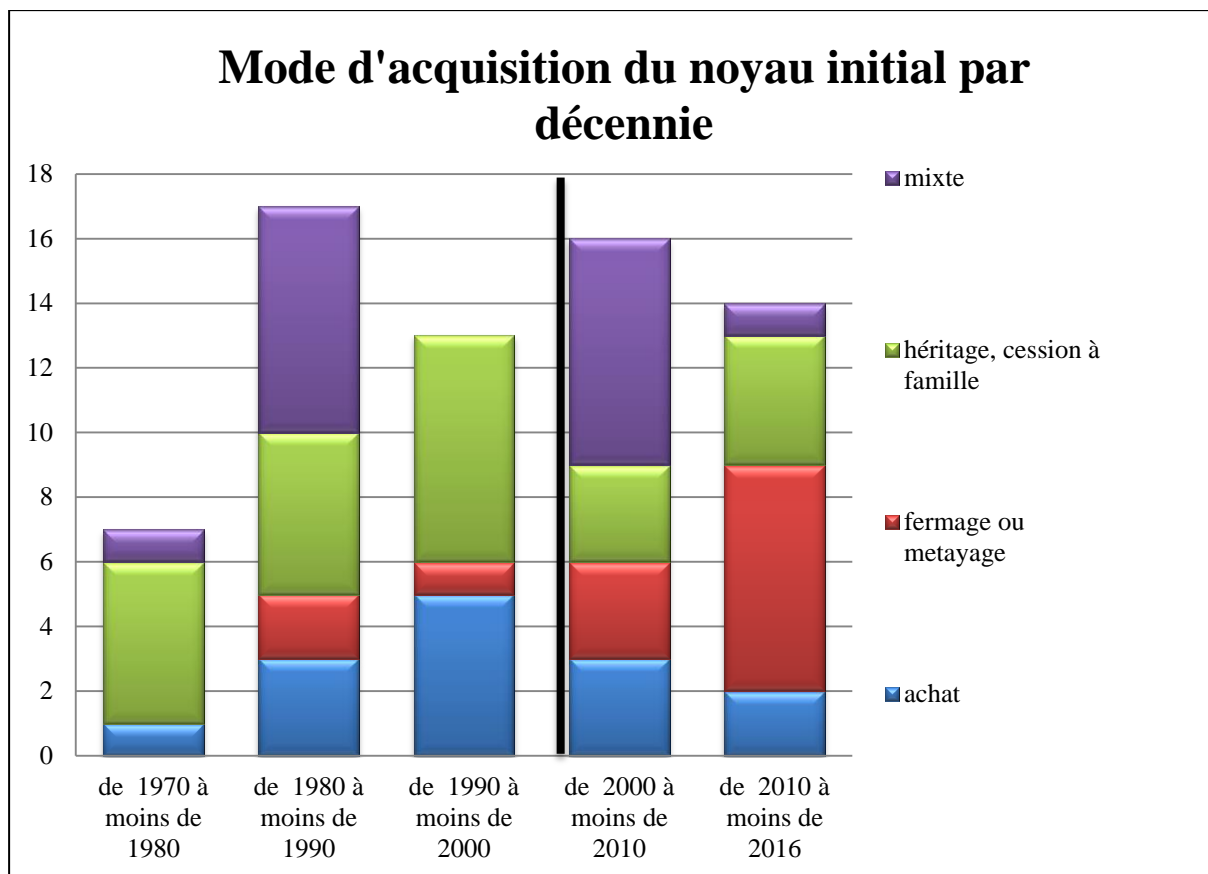
3.1. L’Acquisition du noyau initial

- Date d’acquisition du noyau initial



Graphique n°1-14 : Date d'installation des exploitations agricoles

Concernant les périodes d'installation des agriculteurs dans notre territoire, on remarque une diminution du nombre d'installations pour le groupe spécialisé en production végétale, par contre, pour les éleveurs, on a observé une augmentation des exploitations depuis l'an 2000 jusqu'à nos jours.



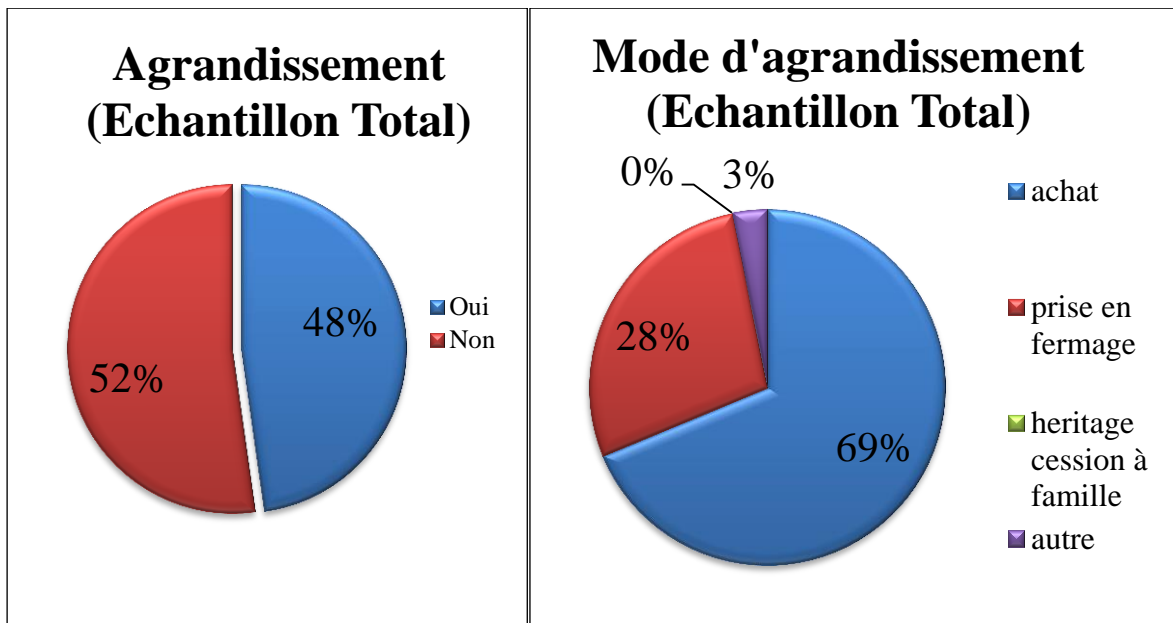
Graphique n°1-15 : Mode d'acquisition des terres agricoles

En décomposant le mode d'acquisition du noyau initial selon la date d'installation, nous avons remarqué que, jusqu'aux années 2000, les modes d'acquisition dominants sont l'héritage, la cession et l'achat, comme le montre, en vert, la figure précédente. Mais depuis l'année 2000, le mode d'acquisition le plus répandu est le fermage, en rouge.

- Agrandissement global :

Pour l'agrandissement des terres ces dix dernières années, on a remarqué le même profil pour les trois systèmes de production.

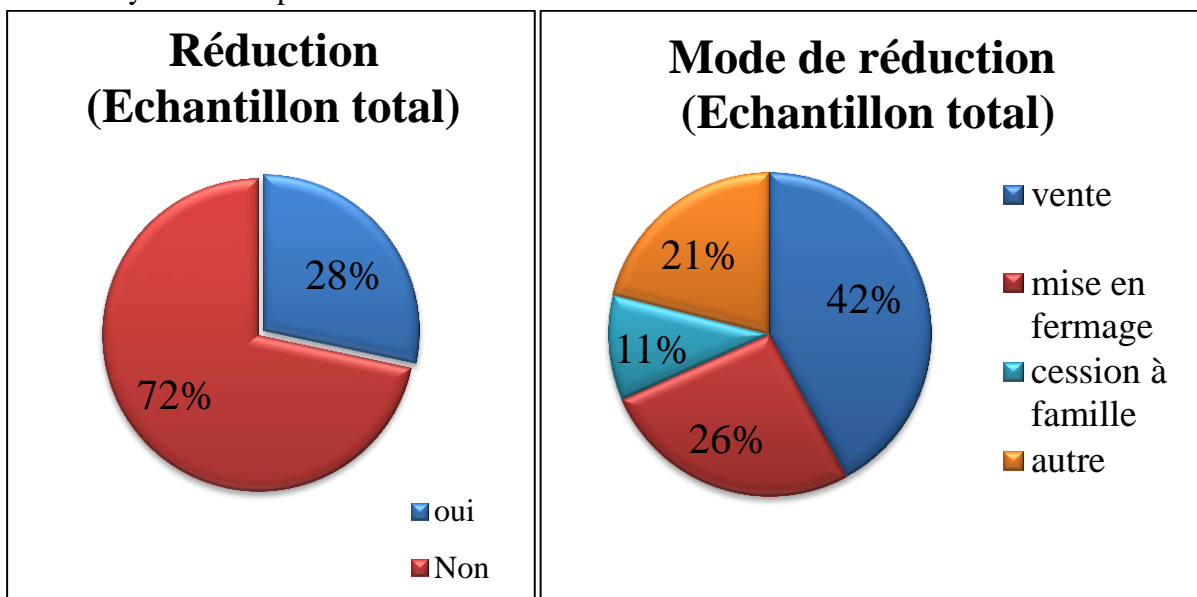
Sur ces dix dernières années, on voit qu'il n'y a pas une tendance à l'agrandissement : seulement 48 % des exploitants enquêtés ont agrandi leurs noyaux initiaux, contre 52 % qui ne l'ont pas fait. L'agrandissement se fait, pour plus de 69 % des cas, par l'achat de terres dont la superficie moyenne est de 86,55 ha. Ainsi 28 % des agrandissements ont eu lieu par prise en fermage d'une superficie de l'ordre de 65,48 ha.



Graphique n°1-16 : Agrandissement des terres agricoles

- La réduction globale

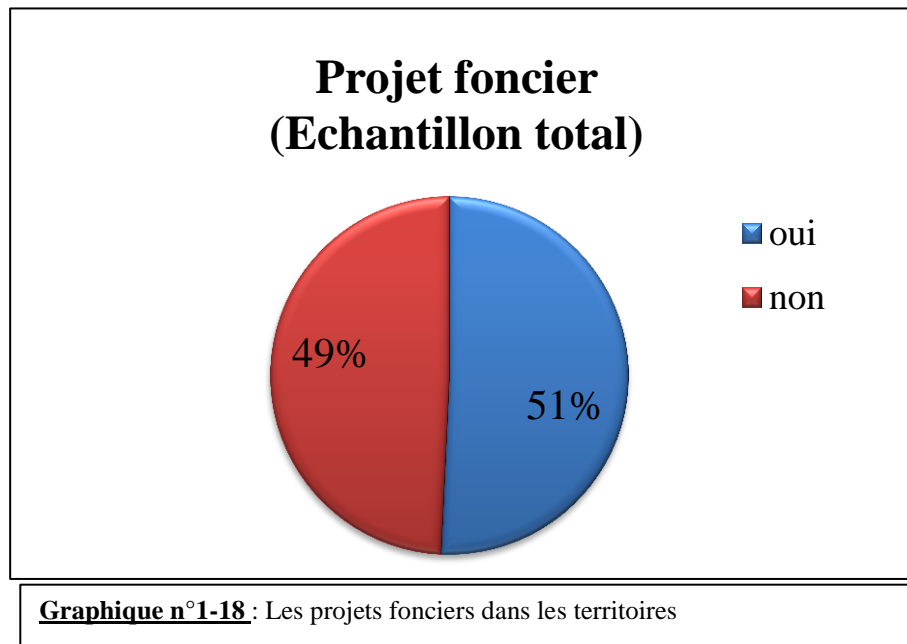
Pour la réduction des terres ces dix dernières années, on a remarqué le même profil pour les trois systèmes de production.



Graphique n°1-17 : Réduction des terres agricoles

La réduction ne concerne que 28 % des exploitations enquêtées. La vente représente le mode le plus utilisé avec 42 % de réduction d'une superficie moyenne de l'ordre de 52,4 ha. La mise en fermage vient directement après, avec 26% des réductions avec une superficie moyenne de 25 ha.

- Projets fonciers



En ce qui concerne la question sur les projets fonciers des exploitants, 49 % d'entre eux affirment ne pas avoir de projets, quant aux 51 % restants, ils projettent d'acheter ou de prendre en fermage des terres agricoles.

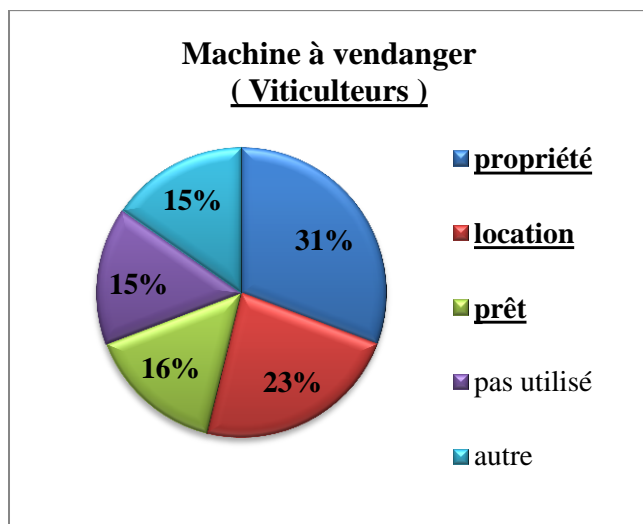
3.2. Mécanisation et irrigation

3.2.1. Moyens de production

S'agissant des moyens de production, on analyse chaque système de production séparément :

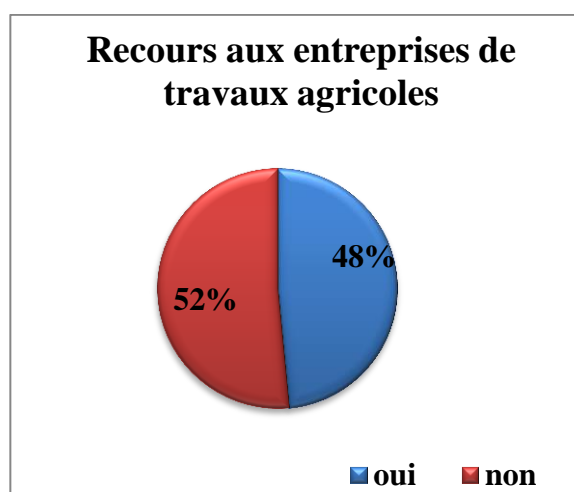
- Viticulteurs :

On observe que 70 % des viticulteurs utilisent une machine à vendanger, soit en tant que propriétaires, loueurs ou prêteurs. Il faut noter que plus de 44 % des viticulteurs qui utilisent des machines à vendanger sont propriétaires de ces dernières, en revanche seulement 15 % des exploitants n'en font pas usage.



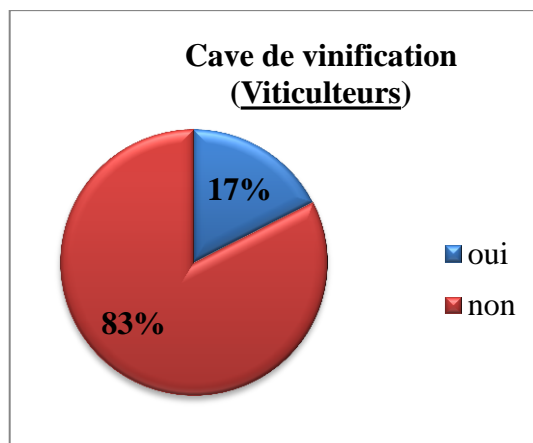
Graphique n°1-19 : Machine à vendanger

52 % des exploitants ne font pas appel à une entreprise de prestations de services. Par contre, les 48 % restants le font. Ces entreprises sont majoritairement localisées sur la Communauté de Communes.



Graphique n°1-20 : Recours aux entreprises de travaux agricoles

On a peu de viticulteurs ayant leur propre cave de vinification, soit 17 %. La majorité d'entre eux n'a pas de caves privées (graphique 21).



Graphique n°1-21 : Cave de vinification

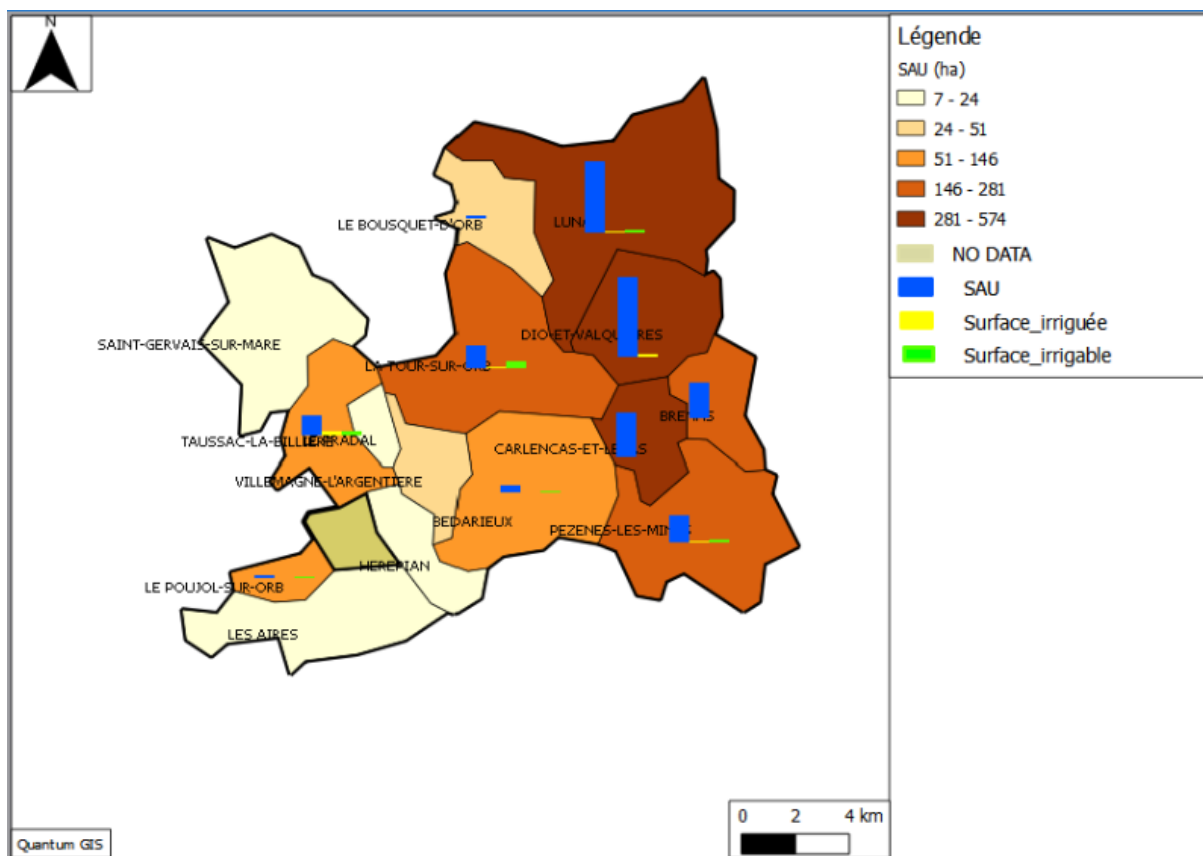
- Système de production animale

Tous les éleveurs ont au moins un bâtiment d'élevage.

3.2.2. Irrigation

Les surfaces irriguées sont de l'ordre de 154,6 ha (soit 6 % de SAU totale), en outre, les surfaces irrigables sont égales à 237,17 ha.

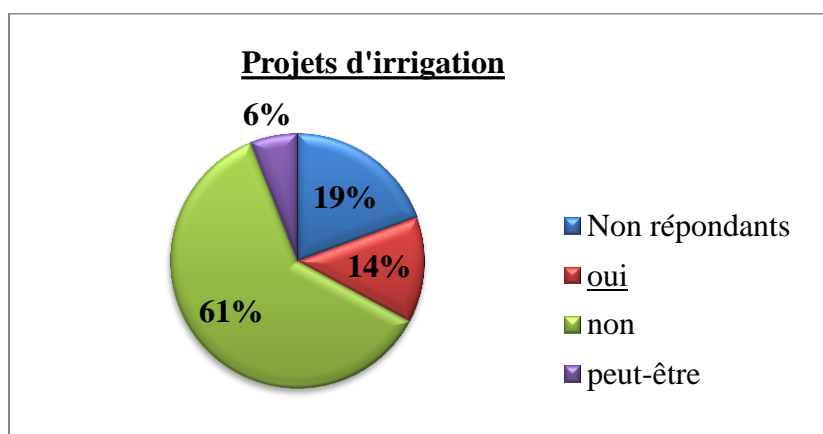
La figure 22 nous permet de déduire que le recours à l'irrigation pour satisfaire les besoins des cultures commence à apparaître dans notre territoire.



Graphique n°1-22 : Surfaces irrigables par commune et par classes de SAU

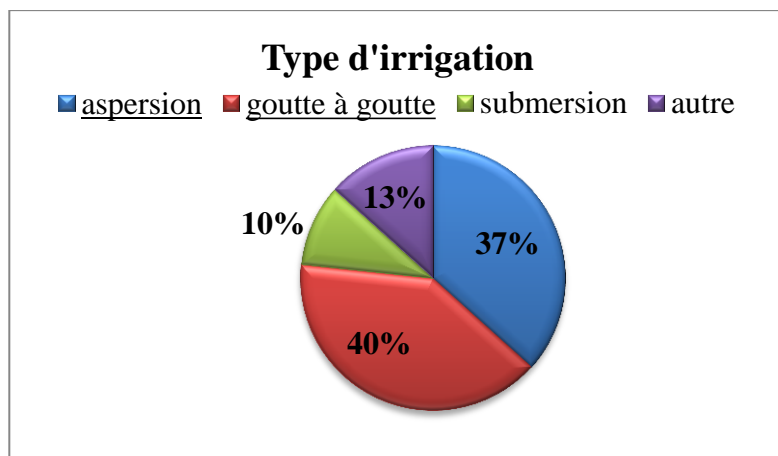
3.2.3. Projets d'irrigation

La plupart des agriculteurs ne pensent pas à développer des projets d'irrigation, représentant 60 % d'entre eux, par contre 14 % pensent à irriguer leurs terres.



Graphique n°1-23 : Projets d'irrigations

Les parts d'irrigation en aspersion et goutte à goutte sont presque égales, respectivement 37 % et 40 %, les autres types étant peu utilisables dans ce territoire.

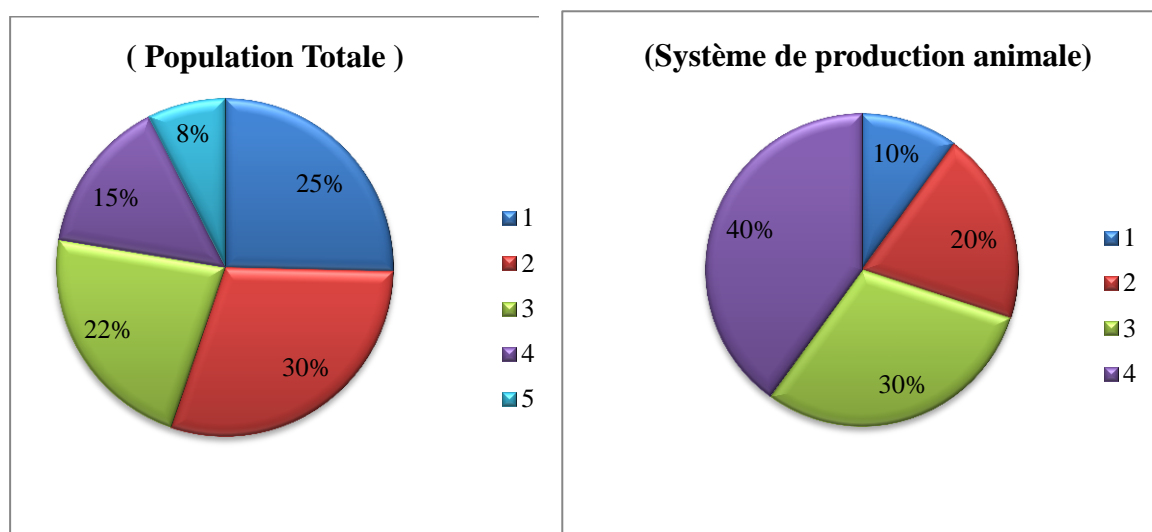


Graphique n°1-24: Type d'irrigation

4. Main d'œuvre

Dans cette partie, on va traiter la question de la main-d'œuvre. Dans un premier temps, on va l'analyser du point de vue des actifs familiaux. Les analyses sont faites à partir du calcul des UTA. Selon l'INSEE, « l'UTA est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année ». En viticulture, une UTA correspond à 240 jours de travail par an. Il faut distinguer les UTA salariales des UTA familiales. Nous avons calculé ces dernières à partir du nombre de jours passés sur les champs. Les UTA salariales dans notre échantillon ne sont pas des UTA créées à proprement parler. Nous les avons calculées en additionnant les salaires annuels et les charges correspondantes que nous avons divisés par le montant du SMIC annuel brut (qui est de l'ordre de 1 457.52€ / mois en 2015). Ce sont donc des UTA équivalent SMIC qui nous serviront ici d'indicateurs.

4.1. Les actifs familiaux



Graphique n°1-25 : Pourcentage d'exploitations selon le nombre d'actif agricole familial

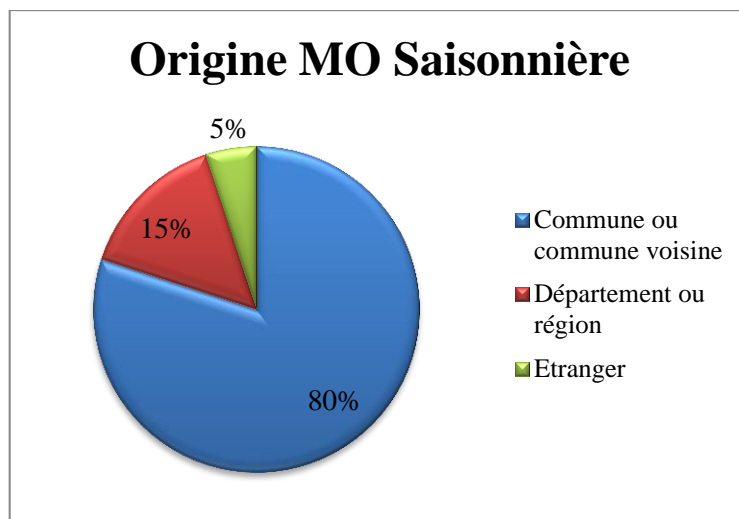
Dans le graphique ci-dessus, l'échantillon est réparti selon le nombre d'actifs familiaux dans l'activité agricole y compris l'agriculteur interrogé. Pour la population totale, on remarque que 55 % des exploitations ne possèdent qu'un seul actif familial (le chef d'exploitation) ou bien deux actifs familiaux, alors que pour le système de production animale, 70 % des exploitations ont 3 ou plus d'actifs agricoles.

Pour le système de production végétale, les actifs familiaux sont de l'ordre de 55 alors que pour le système de production animale et mixte, ils sont, respectivement, de 21 et 14 actifs familiaux. Ce qui donne au total 90 actifs familiaux équivalents à 79 UTA familiales.

4.2. La main d'œuvre salariée, saisonnière/permanente

Nous n'avons pas demandé directement aux agriculteurs leur nombre d'employés, mais les salaires et charges salariales correspondantes s'ils en avaient, des employés saisonniers d'une part et permanents d'autre part. Nous avons donc pu en déduire que seulement près de 40 % des CE interrogés ont recours à une main d'œuvre rémunérée et 59 % de cette main d'œuvre est saisonnière.

Nous pouvons en profiter ici pour nous intéresser rapidement à l'origine de cette main d'œuvre saisonnière.



Graphique n°1-26 : Origine de la main d'œuvre saisonnière

On peut donc remarquer l'importance de la main d'œuvre locale, qui représente la proportion dominante avec un pourcentage de 80 %.

4.3. Les UTA salariales et familiales

Le tableau suivant récapitule le nombre des UTA calculé en fonction du nombre de jours passés sur le champ par les CE et les membres de leur famille. On peut constater que l'agriculture participe à la création de l'équivalent de 100 emplois à temps plein dans le territoire, pour la plus grande partie dans le cadre d'UTA familiales.

Système de Production	Nombre d'UTA salariale (Permanentés et saisonnières)	Nombre d'UTA familiale	Nombre d'UTA total
Végétale	11	48	59
Animale	6	19	25
Mixte	4	12	16
Total	21	79	100

Tableau n°1-01 : Nombre des UTA salariales et familiales pour les différents systèmes de production

Conclusion du thème 1

En conclusion de cette première partie de l'étude, on a remarqué que la population est relativement peu vieillissante : 36 % ont moins de 45 ans. Les chefs d'exploitation sont originaires de la commune ou des communes voisines. On a pu voir aussi que 60 % des agriculteurs n'ont pas de succession, ce qui engendre un réel enjeu du devenir des terres dans le territoire. Il est à signaler aussi que seulement 10 % des exploitations ont une activité agrotouristique. Les exploitations agricoles sont de petite à moyenne taille (83 % des exploitations ont moins de 50 ha). Concernant les structures de production, on remarque un passage de la monoculture vers une culture diversifiée. Il y a peu de surfaces en friches sur le territoire : 15 % de l'équivalent de la SAU. Le foncier dans le territoire est généralement stable et n'a pas subi de changement ces dernières années.

Comme dernière constatation, rappelons que l'agriculture permet la création de l'équivalent de 100 emplois à temps plein répartis entre main d'œuvre familiale (79) et main d'œuvre salariale (21).



INSTITUT AGRONOMIQUE MEDITERRANEEN DE MONTPELLIER

Thème 2 :

« Production et commercialisation »

1. Introduction

Ce thème est divisé en deux parties complémentaires, qui permettent de faire un état des lieux sur la production agricole et sa commercialisation.

La première partie est dédiée à la production et permet d'identifier les systèmes de production agricole sur l'ensemble des 67 exploitations recensées par l'enquête, de voir la nature et la valeur de production des systèmes de production identifiés, de faire le point sur les projets de diversification ou de modification de la production des agriculteurs enquêtés, puis de prévoir le degré de la labellisation de la production agricole en bio ou en raisonnée avec cahier des charges.

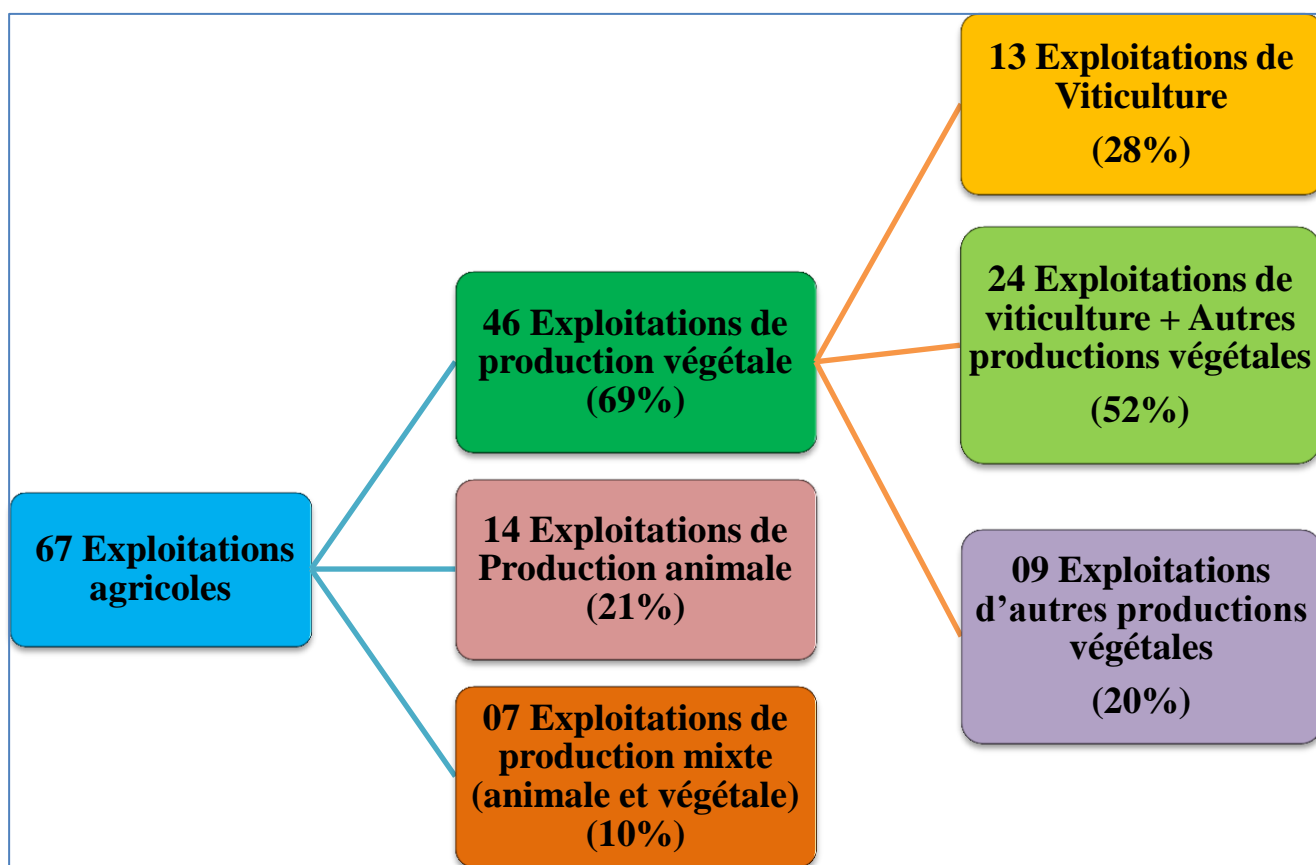
La deuxième partie correspond à la détermination des circuits de commercialisation pour les différentes productions agricoles (végétales et animales).

2. La production

2.1. Identification des systèmes de production agricole du Grand Orb

Il faut rappeler que l'enquête effectuée au niveau des seize communes précitées du Grand Orb, a permis d'avoir un échantillon de 67 exploitations distribuées sur les trois systèmes de production agricoles, comme présenté dans la figure suivante :

Figure 1: Les différents systèmes de production agricole du Grand Orb



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

2.1.1. Le système de production végétale exclusive

Le système de production végétale exclusive est très diversifié, avec quinze catégories d'exploitations différentes, mais dominé par la viticulture seule puis par la combinaison viticulture plus arboriculture, respectivement avec 28 % et 26 % du nombre d'exploitations dans ce système (cf. tableau suivant) :

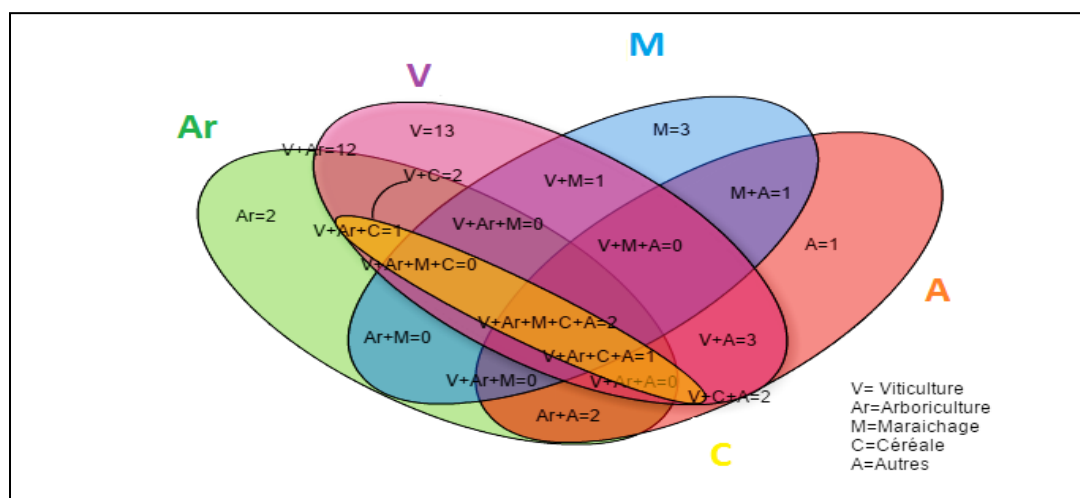
Tableau 1: Catégories des exploitations végétales exclusives

Catégories	Nombre d'exploitations	%
Viticulture (V)	13	28 %
Viticulture + Arboriculture (Ar)	12	26 %
Viticulture + Autres productions végétales (A)	03	08 %
Maraichage (M)	03	08 %
Viticulture + Céréales (C)	02	04 %
Viticulture + Céréales + Autres productions végétales	02	04 %
Viticulture + Arboriculture + Céréales +Maraichage + Autres production végétales	02	04 %
Arboriculture +Autres productions végétales	02	04 %
Arboriculture comprend les cerises, les pommes, et autres arboricultures...	02	04 %
Viticulture +Maraichage	01	02 %
Viticulture +Arboriculture +Céréales	01	02 %
Viticulture + Arboriculture + Céréales + Autres productions végétales	01	02 %
Maraichage + Autres productions végétales	01	02 %
Autres productions végétales comprend le bois, la châtaigne, et plantes aromatiques...	01	02 %
Céréales	00	00 %
Total	46	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Par ailleurs, le diagramme de VENN ci-après retrace les différentes combinaisons possibles :

Figure 2: Les différentes combinaisons du système de production végétale exclusive



Source: Elaborer par les étudiants de l'IAM Montpellier 2016/2017.

On constate que 19 exploitations sont en monoculture (vigne, maraîchage, arboriculture et autres productions végétales), alors que 27 exploitations sont diversifiées pratiquant deux cultures jusqu'à cinq cultures différentes.

2.1.2. Le système de production animale exclusive

Ce système lui aussi est diversifié, puisqu'on y trouve quatre catégories d'élevages avec sept combinaisons distinctes ; il est dominé par l'élevage bovin suivi par l'élevage ovin, respectivement avec 30 % et 21 % du nombre des exploitations de ce système, comme présenté ci-dessous :

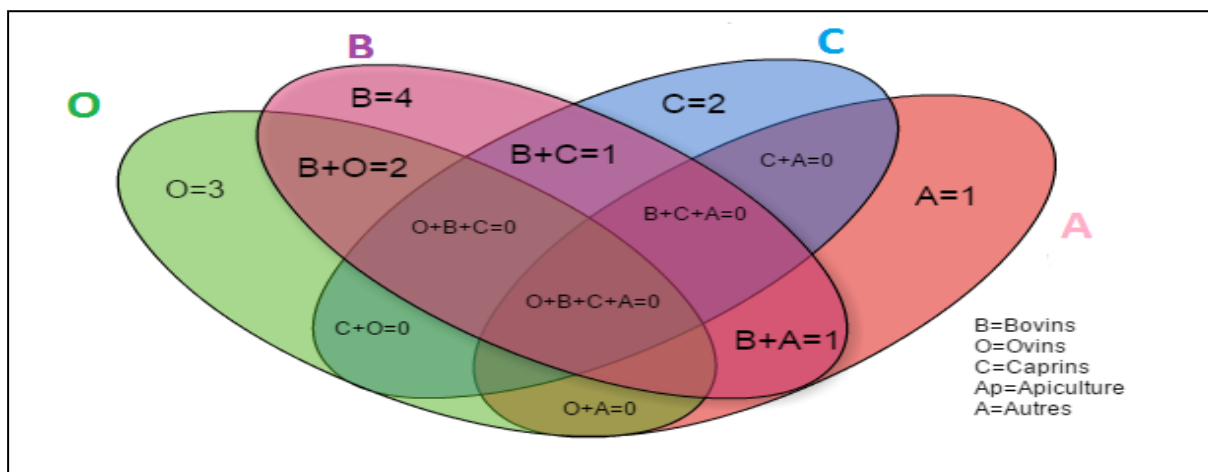
Tableau 2: Catégories des exploitations animales exclusives

Catégories	Nombre d'exploitations	%
Bovins (B)	04	30 %
Ovins (O)	03	21 %
Caprins (C)	02	14 %
Bovins + Ovins	02	14 %
Autres productions animales (A) comprend porcins, volaille...	01	07 %
Bovins +Autres productions animales	01	07 %
B+C	01	07 %
Apiculture	00	00 %
Total	14	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Par ailleurs, le diagramme de VENN suivant affiche les différentes combinaisons possibles :

Figure 3: Les différentes combinaisons du système de production animale exclusive.



Source: Elaborer par les étudiants de l'IAM Montpellier 2016/2017.

On constate que 10 exploitations sont en mono-élevage (bovin, ovin, caprin, autres productions animales), alors que seulement 4 exploitations sont diversifiées avec l'élevage de deux espèces différentes.

2.1.3. Le système de production mixte (végétale et animale)

Dans ce système de production mixte (végétale et animale), on a recensé 7 exploitations dont chacune est unique par rapport au système d'exploitation végétal et animal adopté, comme le présenté ci-après :

Tableau 3: Catégories de productions des exploitations mixtes.

Productions Végétales	Productions Animales
Viticulture	Apiculture
Viticulture	Ovin
Céréales	Ovin
Céréales	Bovin+Ovin
Viticulture +Arboriculture	Autres animaux
Arboriculture+ Autres productions végétales	Apiculture
Viticulture+Céréales	Bovin+Ovin

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

En matière de production végétale, 4 exploitations sont en monoculture (vigne ou céréale) et 3 seulement font deux cultures différentes. Alors qu'en matière d'élevage 5 exploitations sont en mono-élevage (ovins, apiculture et autres animaux) et seulement 2 font l'élevage de deux espèces différentes.

2.2. Valeur et nature de la production dans le système agricole global

L'ensemble des 67 exploitations enquêtées réalisent une valeur de production de 5 millions d'euros, avec prédominance de la production végétale qui représente 70 % de la valeur de production globale, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Tableau 4: Valeur de la production agricole globale.

Type	Production végétale	Production Animale	Production totale
Valeur €	3 677 341	1 603 934	5 277 335
% Valeur	70 %	30 %	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

De surcroît, la valeur de la production viticole à elle-seule, d'un montant de 2 695 766 euros, représente plus de la moitié (51 %) de la valeur de la production totale.

➤ Valeur et nature de la production végétale dans le système agricole global:

La production végétale totale réalise une valeur de production d'environ 3,6 millions d'euros répartis comme suit:

Tableau 5: Valeur et nature de la production végétale dans le système agricole global.

Type	Viticulture	Autres productions végétales	Arboriculture	Céréales	Maraîchages	Total de la production végétale
Valeur €	2 695 766	294 582	276 783	263 600	146 610	3 677 341
% Valeur	73.30 %	08 %	07.53 %	07.17 %	04 %	100 %
SAU ¹ (ha ²)	472,01	29,76	54,5	312,5	10,07	878,84

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

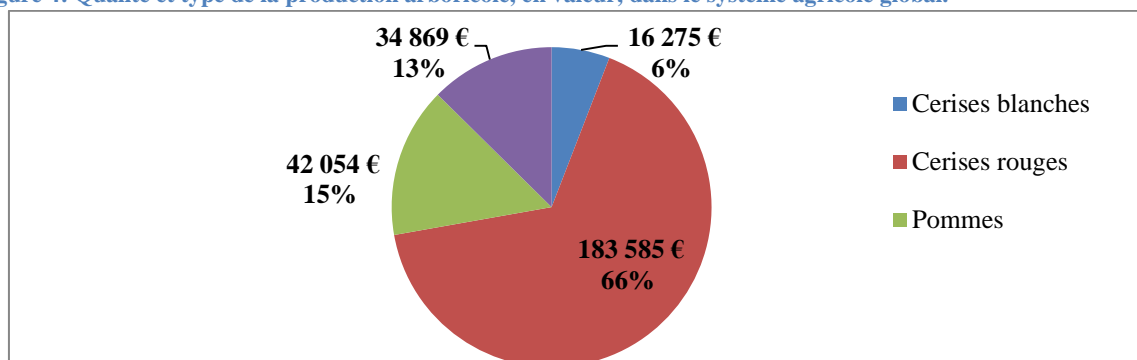
D'après le tableau ci-dessus, la production végétale dans le système agricole global est basée essentiellement sur la viticulture, qui représente 73,3 % de la valeur de production végétale et couvre 53 % de la SAU productive.

Par contre, les autres productions végétales (bois, châtaignes...) et l'arboriculture (cerises blanches et rouges, pommes, autres productions arboricoles...) viennent en deuxième et troisième position, respectivement, avec 8 % et 7 % de la valeur de la production végétale.

A cet effet, il faut préciser en matière de qualité et type des productions que :

- La viticulture est formée principalement sur la production du vin en Indication Géographique Protégée (IGP), qui représente 88 % de la valeur de production, alors que la valeur du Vin De Table³ (VDT) ne représente que 12 %.
- Par contre, l'arboriculture est basée principalement sur la production des cerises rouges avec 66 % de la valeur de production, comme indiqué ci-dessous :

Figure 4: Qualité et type de la production arboricole, en valeur, dans le système agricole global.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

D'après cette figure, les pommes et les cerises blanches ne représentent, respectivement, que 15 % et 6 % de la valeur de production.

En ce qui concerne les cerises blanches, le Directeur de la SICA du Caroux⁴, lors de l'entretien du pré-diagnostic en date du 13/10/2016, nous avait déjà informés que cette culture tendait à disparaître dans

¹ SAU: Surface Agricole Utile.

² ha: hectares.

³ Le vin de table (VDT) est désormais dénommé pour la production française "vins de France".

⁴ Société d'Intérêt Collectif Agricole, créée en 1965, conformément à la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947, portant statut de la coopération, puis modifiée par la loi n°91-5 du 3 janvier 1991. Elle compte 350 adhérents.

le département de l'Hérault, malgré le fait qu'elle représentait environ 10 % de la production française en cerises avant l'avènement du 21^{ème} siècle.

➤ **Valeur et nature de la production animale dans le système agricole global:**

La production animale totale réalise une valeur de production d'environ 1,6 million d'euros, répartie comme suit:

Tableau 6: Valeur et nature de la production animale dans le système agricole global.

Type	Ovin	Bovin	Caprin	Autres	Apiculture	Total de la production animale
Valeur €	718 950	629 768	197 168	51 500	6 548	1 603 934
% Valeur	45 %	39 %	12 %	03 %	01 %	100

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

La production ovine occupe la première place avec 45 % de la valeur de la production animale totale, suivie par la production bovine qui totalise 39 % de la valeur de cette production.

2.2.1. Valeur et nature de la production dans le système de production végétale exclusive

Les 46 exploitations végétales exclusives réalisent une valeur de production d'un montant supérieur à 3 millions d'euros se répartissant comme suit dans le tableau ci-après :

Tableau 7: Valeur et nature de la production du système de production végétale exclusive.

Type	Viticulture	Autres productions végétales	Arboriculture	Maraîchages	Céréales	Total de la Production végétale
Valeur	2 472 606	272 782	258 323	146 610	36 100	3 186 421
% Valeur	78 %	09 %	08 %	04 %	01 %	100 %
SAU (ha)	420,01	59,5	61,56	51,5	10,07	647,44

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

La production viticole représente 78 % de la valeur de la production du système végétal exclusif, ceci se justifiant puisque les deux-tiers (2/3) de la SAU productive sont affectés à la viticulture

La production viticole en vin IGP, d'un montant de 2 238 152 euros, représente 91 % de la valeur de production viticole, alors que le VDT ne représente que 9 %.

En ce qui concerne la production arboricole, elle est dominée par les cerises rouges à hauteur de 65% de la valeur de production, alors que les pommes, les autres productions arboricoles et les cerises blanches représentent, respectivement, 16 %, 13 % et 6 % de la valeur arboricole.

➤ **La valeur de la production selon les trois sous-systèmes de la production végétale exclusive:**

La valeur de la production du système de la production végétale exclusive, selon les trois sous-systèmes, se présente comme suit :

Tableau 8: Valeur de la production selon les 03 sous systèmes de production végétale.

Système de production	Nombre d'exploitations	Valeur €	% Valeur
Viticole exclusif	13	894 690	28 %
Viticole + Autres	24	2 009 387	63 %
Autres que viticole	09	282 344	09 %
Total	46	3 186 421	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

D'après ce tableau, il est évident que le sous-système de production viticole plus autres cultures réalise 63 % de la valeur de la production végétale exclusive, suivi de la viticulture exclusive qui réalise quant à elle 28 %, alors que le système de production des cultures autres que viticoles ne représente que 9 % de la valeur de production du système végétal exclusif.

2.2.1.1. Sous-système de la production viticole exclusive

Il est à rappeler que ce sous système, composé de treize viticulteurs, réalise une valeur de production d'environ 895 000 euros, avec une SAU en vigne de 102,8 hectares.

La valeur de la production en IGP, d'un montant de 855 875 euros, représente 96 % de la valeur de la production viticole de ce sous-système ; par contre le VDT ne représente que 4%. En d'autres termes, les viticulteurs de ce sous-système optent et se consacrent à une production viticole de qualité.

➤ **Moyenne de la valeur de la production / SAU vigne:**

Nous avons calculé la moyenne de la valeur sur la SAU vigne, comme l'indique le tableau suivant:

Tableau 9: Moyenne de la valeur de production / SAU vigne (sous système viticulture exclusive).

SAU (ha)	Nombre d'exploitations	Viticulture exclusive
		MOYENNE (valeur/SAU vigne) €
0,28 à 5	04	7 969,23
5 à 10	S⁵	12 194,75
10 à 20	05	10 023,70
20 à 50	S	0,00
TOTAL	13	9 451,18

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017 et STATBOX.

D'après ce tableau, la moyenne générale de la valeur de production / SAU vigne est de 9 451,18 euros. Par contre, la moyenne la plus élevée est réalisée par les SAU comprises entre 5 et 10 hectares, soit une valeur de 12 194,75 euros par hectares.

⁵ S= Secret Statistique.

2.2.1.2. Sous système de production viticole plus autres cultures (valeur et nature des productions)

Ce sous-système, composé de vingt-quatre (24) exploitations, réalise une valeur de production d'environ 2 millions d'euros qui se répartit comme suit:

Tableau 10: Valeur et nature des productions du sous-système viticole plus autres cultures.

Type	Viticulture	Arboriculture	AUTRES productions végétale (châtaigne, bois...)	Maraichage	Céréale	TOTAL production
Valeur €	1 577 916	237 429	102 982	54 960	36 100	2 009 387
% valeur	78 %	12 %	05 %	03 %	02 %	100 %
SAU (ha)	308,71	35,86	09,5	05	59,5	418,57

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

On constate que 78 % de la valeur de production de ce sous système est réalisée par la viticulture, suivie de l'arboriculture qui réalise 12 % de la valeur de la production. Il est à noter que la production viticole occupe 74 % de la SAU productive.

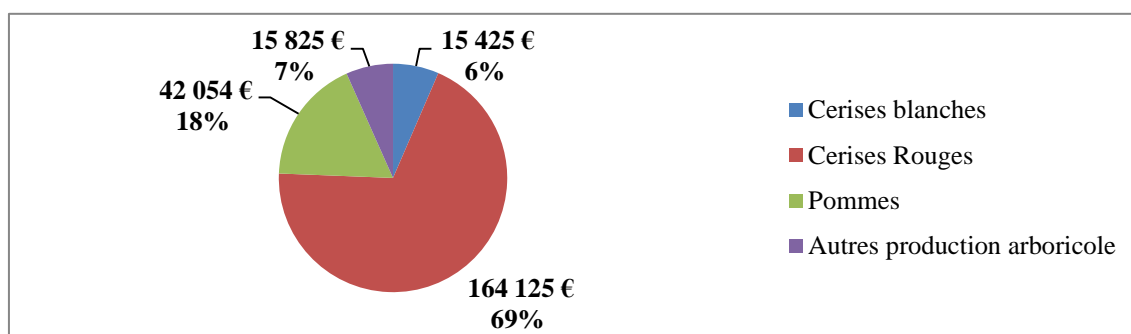
➤ Qualité et type de production viticole:

La valeur de la production en IGP, d'un montant de 1 382 277 euros, représente 88 % de la valeur de la production viticole de ce sous système, alors que le VDT ne représente que 12 %.

➤ Qualité et types de production arboricole:

La production arboricole est composée de quatre cultures, à savoir: les cerises blanches et rouges, les pommes et les autres productions arboricoles (oliviers...), dont les valeurs pour chaque production sont reprises dans la figure suivante:

Figure 5: Qualité et types de la production arboricole, en valeur, du sous-système viticole plus autres cultures.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

D'après la figure ci-dessus, la production arboricole est composée à 75 % de sa valeur par les cerises rouges et blanches, suivies des pommes avec 18% de la valeur totale.

➤ Moyenne de la valeur de la production / SAU cultures:

Nous avons calculé la moyenne de la valeur de chaque culture sur sa SAU, comme le démontre le tableau suivant:

Tableau 11: Moyenne de la valeur de production / SAU de la culture (sous système viticulture plus autres cultures).

SAU (ha)	Nombre d'exploitations	Vigne	Arboriculture	Autre productions végétales	Maraichage	Céréale
		Moyenne (valeur/SAU) €	Moyenne (valeur/SAU) €	Moyenne (valeur/SAU) €	Moyenne (valeur/SAU) €	Moyenne (valeur/SAU) €
0,28 à 5	04	4 656,84	561,11	25,00	0	0
5 à 10	S	6 923,47	9 950,00	0	0	0
10 à 20	09	5 258,53	2 366,83	7 415,70	0	375,00
20 à 50	06	5 637,26	5 083,33	1 319,44	0	66,66
50 à 100	S	4 386,47	8 462,82	4 250,00	11 031,66	1 036,11
Total	24	5 319,01	3 884,93	3 778,07	919,30	259,26

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017 et STATBOX.

Ce tableau présente les résultats suivants :

- La moyenne la plus élevée de la valeur de production par SAU de la culture, est générée par la viticulture avec 5 319,01 euros/ha, suivie de l'arboriculture avec 3 884,93 euro/ha.
- Pour la viticulture plus arboriculture, les moyennes les plus élevées, respectivement de 6 923,47 euros/ha et 9 950,00 euros/ha, sont réalisées par les exploitations de 5 à 10 hectares. Et arrivent en deuxième position les exploitations de 20 à 50 ha qui pratiquent en plus d'autres productions végétales.
- Pour les cinq cultures cumulées, ce sont les exploitations d'une SAU de 50 à 100 hectares qui réalisent des moyennes importantes, à savoir l'arboriculture avec 8 462,82 euros/ha et le maraîchage avec une moyenne de 11 031.66 euros/ha.

2.2.1.3. Sous système de production autres cultures que viticole (valeur et nature des productions)

Ce sous-système, composé de neuf exploitations, réalise une valeur de production d'environ 282 000 euros, répartie comme suit:

Tableau 12: Valeur et nature des productions du sous-système autres cultures que viticole.

Type	Autres productions végétales (châtaigne, bois, plantes aromatiques)	Maraichage	Arboriculture	TOTAL production
Valeur €	169 800	91 650	20 894	282 344
% Valeur	60 %	33 %	07 %	100 %
SAU (ha)	02,48	05,07	12,64	20,19

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

D'après le tableau ci-dessus, les autres productions végétales (châtaigne, bois, plantes aromatiques) réalisent 60 % de la valeur de la production de ce sous-système, suivies de la production maraîchère avec 33% de la valeur. Par contre, la production arboricole ne représente que 7 % de la valeur bien que disposant de la plus grande SAU.

Cependant, si l'on soustrait les plantes aromatiques des autres productions végétales, estimées à 159 000 euros, c'est la production maraîchère qui viendra en tête suivie de l'arboriculture.

➤ **Qualité et types de la production arboricole:**

La figure ci-après, reprend les types de la production arboricole:

Figure 6: Qualité et types de la production arboricole, en valeur, du sous-système autres cultures que viticole.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

D'après cette figure, les autres productions arboricoles représentent 87 % de la valeur de l'arboriculture, alors que les deux types de cerises cumulées ne représentent que 13 % de la valeur. Les pommes sont inexistantes.

➤ **Moyenne de la valeur de la production/SAU cultures:**

Nous avons calculé la moyenne de la valeur de chaque culture sur sa SAU, comme le démontre le tableau suivant:

Tableau 13: Moyenne de la valeur de production/ SAU culture (sous système autres cultures que viticole).

SAU (ha)	Nombre d'exploitations	Autres productions végétales	Maraichage	Arboriculture
		Moyenne (valeur/SAU) €	Moyenne (valeur/SAU) €	Moyenne (valeur/SAU) €
0,28-5	08	14 624,23	12 211,82	1 695,79
5-10	5	0	0	0
Total	09	1 221,54	10 854,95	1 605,21

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017 et STATBOX.

D'après ce tableau, les exploitations sont généralement d'une SAU de 0,28 à 5 hectares, et la plus grande moyenne de la valeur de production/ SAU est réalisée par les autres productions végétales suivies du maraîchage et de l'arboriculture, respectivement avec 14 624,23 euros/ha et 12 211,82 euros/ha.

2.2.2. Valeur et nature de la production dans le système de production animale exclusive

Ce système de production est composé de quatorze exploitations et réalise une valeur de production d'environ 922 euros, répartie comme suit:

Tableau 14: Valeur et nature des productions du sous-système autres cultures que viticole.

Type	Bovin	Caprin	Ovin	Autres animaux	Production animale
------	-------	--------	------	----------------	--------------------

(Porcin, avicole...)					
Valeur €	490 968	197 168	195 450	39 000	922 586
% Valeur	53 %	22 %	21 %	04 %	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

On constate que la production bovine vient en tête puisqu'elle réalise 53 % de la valeur totale, suivie par la production caprine et ovine, réalisant respectivement 22 % et 21 % de la valeur de production.

➤ **Moyenne de la valeur de production/nombre d'UTA⁶:**

On a calculé ensuite la moyenne par rapport aux douze exploitations hors GAEC.

Tableau 15: Moyenne de la valeur de production/UTA (système animal exclusif).

Nombre UTA	Nombre d'exploitations	Bovin Moyenne valeur/UTA	caprin Moyenne valeur/UTA	Ovin Moyenne valeur/UTA	Autres animaux (Porcin, avicole...) Moyenne valeur/UTA
0,8 à 1	7	42 281,14	15 159,71	0	6 857,14
1 à 2	5	14 300,00	5 705,00	10 055,00	0
Total	12	30 622,33	11 220,25	4 189,58	4 000,00

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017 et STATBOX.

D'après le tableau ci-dessus, on constate que :

- La moyenne totale de la valeur de production/UTA suit la même tendance que la valeur de production, où l'on retrouve toujours la production bovine en tête avec une moyenne de 30 622,33 euros/UTA.
- Les exploitations qui ont une UTA ou moins, génèrent la plus grande moyenne de la valeur/UTA dans les productions bovine, caprine et autres, respectivement avec 42 281,14 euros/UTA, 15 159,71 euros/UTA et 6 857,14 euros/UTA.
- Par contre, les exploitations qui font de la production ovine ont une moyenne de valeur/UTA supérieure dans la catégorie de plus d'une à deux UTA, avec une moyenne de 10 055 euros/UTA.

2.2.3. Valeur et nature de la production dans le système de production mixte (végétale plus animale)

Ce sous-système est composé de sept exploitations qui réalisent une valeur de production de plus de 1,1 million d'euros, répartie comme suit:

⁶ UTA: Unité de Travail Agricole

Tableau 16: valeur et nature des productions dans le système de production mixte (Végétale plus animale).

Type	Production végétale	Production animale	Production totale
Valeur	490 920	681 348	1 168 328
% Valeur	42 %	58 %	100

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

On constate que la production animale réalise 58 % de la valeur de la production du système mixte, alors que la production végétale ne représente que 42 % de cette valeur.

➤ **Valeur et nature de la production animale du système de production mixte :**

Tableau 17: Valeur et nature de la production animale du système de production mixte.

Type	Ovins	Bovins	Autres productions Animales (porcin...)	Apiculture	Total de la production animale
Valeur €	523 500	138 800	12 500	6 548	681 348
% Valeur	77 %	20 %	02 %	01 %	100

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Ci-dessus on peut voir que la valeur de la production animale de ce système est réalisée principalement par la production ovine avec 77 %, suivie de la production bovine avec 20 % de la valeur.

➤ **Valeur et nature de la production végétale du système de production mixte :**

Tableau 18: Valeur et nature de la production végétale du système de production mixte.

Type	Céréale	Viticulture	Autres	Arboriculture	Total de la production végétale
Valeur €	227 500	223 160	21 800	18 460	490 920
% Valeur	47 %	45 %	05 %	03 %	100 %
SAU (ha)	185	52	02,28	03	242,28

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Les données du tableau 24 montrent que la valeur de la production végétale est réalisée principalement par les céréales et la viticulture, pour respectivement 47 % et 45 %. Ces deux cultures occupent aussi les plus grandes parts en SAU, 185 hectares pour les céréales et 52 hectares pour la viticulture.

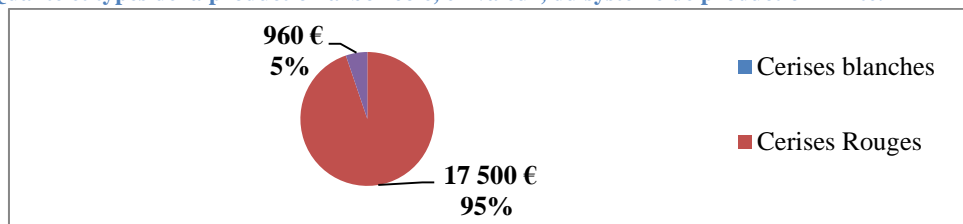
➤ **Qualité et types de la production viticole :**

La valeur de la production en IGP, d'un montant de 143 160 euros, représente 64 % de la valeur de la production viticole de ce sous système. Soit une nette régression par rapport aux autres sous systèmes de production qui font de la viticulture, puisque le pourcentage général relatif à la valeur de la production viticole en IGP est de 88 %.

➤ **Qualité et types de la production arboricole:**

La figure ci-après reprend les types de la production arboricole :

Figure 7: Qualité et types de la production arboricole, en valeur, du système de production mixte.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

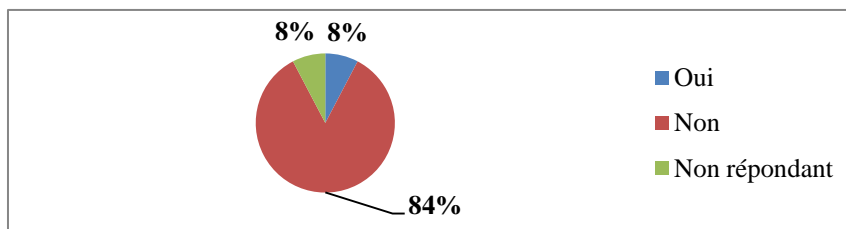
D'après cette figure, les cerises blanches représentent 95 % de la valeur de production arboricole et les autres productions arboricoles ne représentent que 5% de la valeur.

2.3. Projets de diversification ou de modification des productions

2.3.1. Sous système de production viticole exclusif

Sur les 13 viticulteurs exclusifs, 92 % ont répondu : seulement 8 % prévoient de diversifier leur production viticole en introduisant d'autres cultures et ce, comme le démontre la figure suivante:

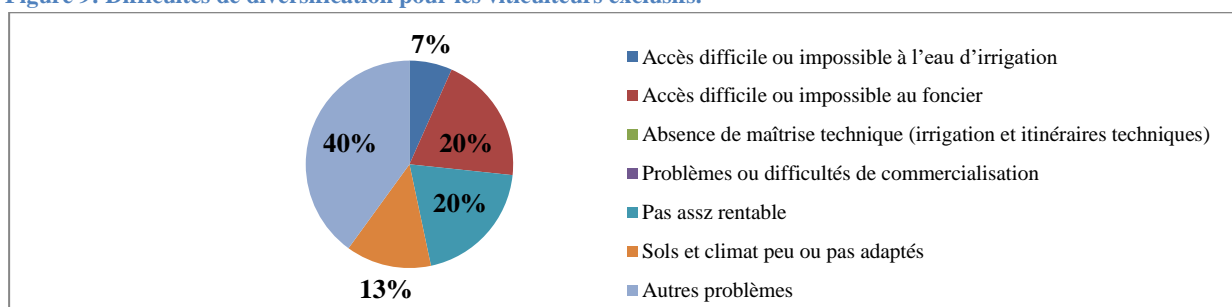
Figure 8: Projets de diversification pour le sous-système viticole exclusif.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

En ce qui concerne les difficultés qui poussent les 84 % des viticulteurs exclusifs à refuser de diversifier leur production, elles sont montrées dans la figure suivante:

Figure 9: Difficultés de diversification pour les viticulteurs exclusifs.



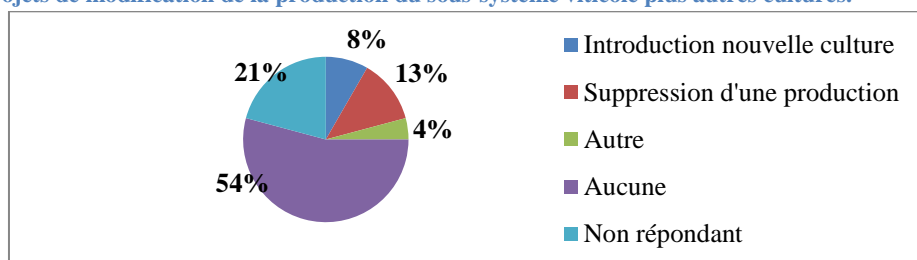
Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

La catégorie « autres problèmes » représente 40 % des réponses des viticulteurs exclusifs. On retrouve ensuite, conjointement avec un taux de 20 %, le manque de rentabilité et l'accès difficile ou impossible au foncier, et également des difficultés liées aux sols et au climat peu ou pas adaptés avec un taux de réponse de 13 %.

2.3.2. Sous système de production viticole plus autres cultures

Sur les 24 producteurs viticoles, 79 % ont répondu : leurs projets de modification de la production végétale sont présentés dans la figure suivante:

Figure 10: Projets de modification de la production du sous-système viticole plus autres cultures.



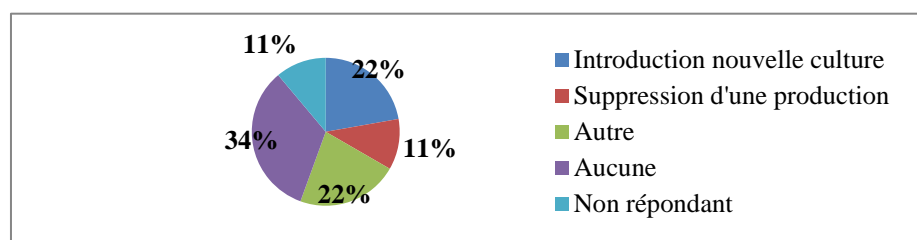
Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Il est à constater que 54 % des producteurs de ce sous système n'ont aucun projet de modification de leur production et seulement 8 % ont l'intention d'introduire une nouvelle culture.

2.3.3. Sous système des autres cultures que viticole

Sur les neuf producteurs de ce sous-système, 89 % ont répondu : leurs projets de modification de la production végétale sont présentés dans la figure suivante:

Figure 11: Projets de modification de la production du sous-système des autres cultures que viticole.



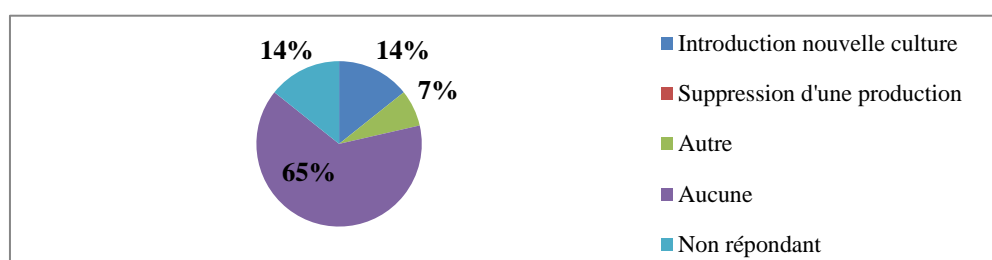
Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Il est à constater que 34 % des producteurs de ce sous système n'ont aucun projet de modification de leur production et seulement 22 % ont l'intention d'introduire une nouvelle culture.

2.3.4. Système de production animale exclusive

Sur les quatorze producteurs de ce système, 86% ont répondu : leurs projets de modification de la production animale sont présentés ci-après :

Figure 12: Projets de modification de la production animale exclusive.



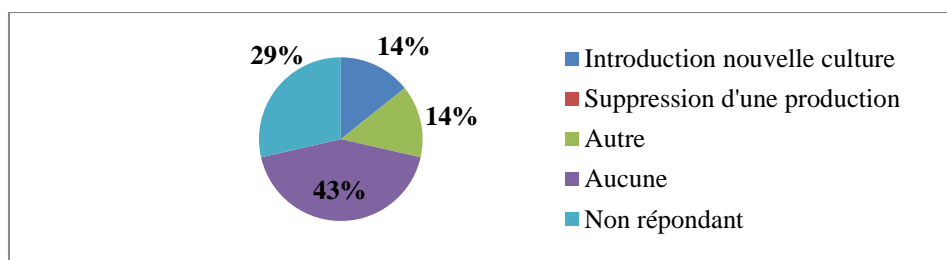
Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Il est à relever que 65 % des producteurs de ce système n'ont aucun projet de modification de leur production animale et seulement 14 % ont l'intention d'introduire une nouvelle production.

2.3.5. Système de production mixte (végétale et animale)

Sur les sept producteurs mixtes de ce système de production, 71 % ont répondu : leurs projets de modification de la production agricole (végétale et animale) sont présentés dans la figure ci-dessous :

Figure 13: Projets de modification de la production du système mixte.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

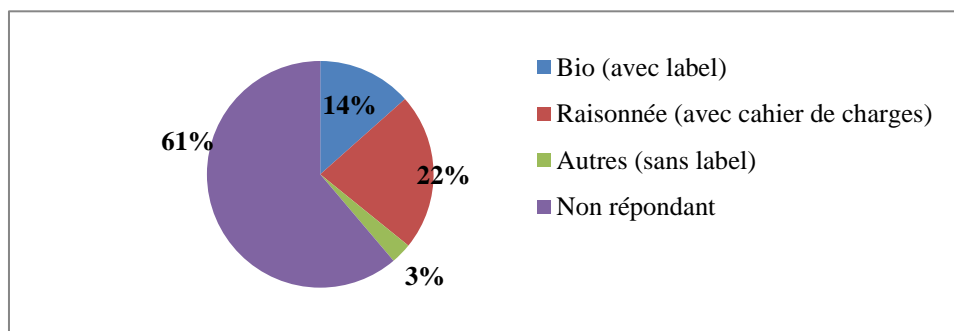
Il est à constater que 43 % des producteurs de ce sous système n'ont aucun projet de modification de leur production et seulement 14 % ont l'intention d'introduire une nouvelle production.

2.4. La labellisation de la production:

Nous allons, dans ce point, traiter la question de la labellisation de la production avant d'entamer la deuxième partie de la commercialisation.

- **Type de production en bio (avec label) ou en raisonnée (avec cahier des charges)** dont les principaux résultats sont affichés ci-après :

Figure 14: Degré de la labellisation de la production sur l'ensemble des 67 exploitations.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

D'après la figure ci-dessus, on constate que:

- 61 % des agriculteurs ne sont pas labellisés (non répondants).
Seulement 14 % des agriculteurs font **une production biologique** et 22 % font **une production raisonnée** avec cahier des charges ; les 3% restants ne sont pas labellisés.
- Parmi ceux qui font une **production biologique**, seulement 22 % sont des viticulteurs (sous système viticole plus autres cultures et système de production mixte végétale et animale), 67% cultivent les autres productions que viticole, et 11 % font une production mixte végétale non viticole et animale,

- Pour ceux qui font une **production en raisonnée**, 87 % font de la viticulture (sous système viticole exclusive, et sous système viticole plus autres culture et système mixte), et 13 % font de l'élevage animale exclusif et ne commercialisent pas leur production végétale en raisonnée, ou bien ils font une production mixte (végétale et animale).

➤ **Les autres labels et marques de production :**

Autre que la production viticole en IGP, nous avons noté à travers les entretiens⁷ du pré diagnostic l'existence de plusieurs labels au niveau de la Communauté de Communes du Grand Orb, tels que:

- Le label du "Parc Naturel Régional du Haut Languedoc" apposé sur certain produit de la ferme, particulièrement la production animale,
- Le label "Roquefort" pour les fromages,
- Le label "Fruits de qualité montagne" de la SICA du Caroux.

Par ailleurs, il faut noter la présence d'une boutique⁸ "l'Escale fermière" située à Lamalou-les-Bains, rattachée au "réseau des boutiques paysannes". Elle dispose d'une charte, obligeant les adhérents à n'utiliser qu'au minimum les produits phytosanitaires chimiques.

3. La commercialisation

Dans cette partie, on verra les différents circuits de commercialisation pour chaque type de productions végétales et animales de l'ensemble des soixante-sept exploitations.

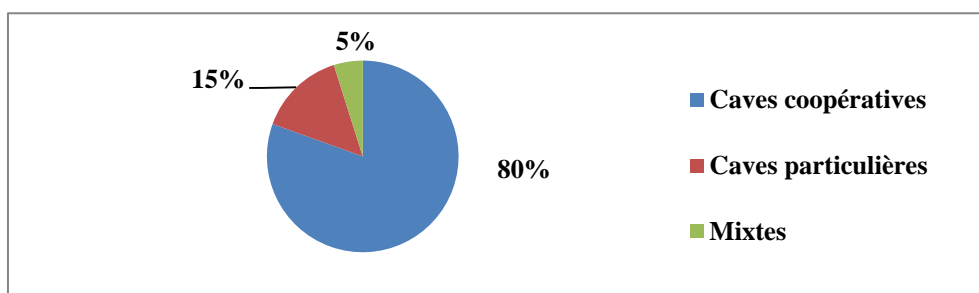
3.1. Les circuits de commercialisation de la production végétale

On verra les circuits de commercialisation, en valeur, pour les cinq types de productions végétales recensées, à savoir: la viticulture, l'arboriculture (cerises, pommes...), le maraîchage, les céréales et les autres productions végétales (bois, châtaigne, plantes aromatiques...).

3.1.1. Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production viticole

Tout d'abord, il faut préciser qu'il a été recensé quarante-un viticulteurs qui sont répartis comme présenté ci-dessous :

Figure 15: Distribution des 41 viticulteurs selon les types des caves de production.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

⁷ Entretiens du 12 et 13/10/2016, respectivement avec les responsables du Parc, l'Office du Tourisme de Lamalou-les-Bains, la SICA du Caroux et la boutique "l'Escale fermière" de Lamalou-les-Bains.

⁸ La boutique comporte actuellement 17 adhérents permanents (droit au vote) et 9 dépôts-vendeurs (sans droit au vote).

On remarque que 80 % des viticulteurs destinent toute leur production aux caves coopératives, et seulement 15 % ont une cave particulière. Alors que 5 % d'entre eux ont une cave particulière et destinent une partie de leur production aux caves coopératives.

➤ **Les 80% des viticulteurs qui destinent la totalité de leur production aux caves coopératives (1):**

Pour ce qui concerne ces viticultures qui destinent la totalité de leur production, soit 100% en volume, on obtient le tableau suivant:

Tableau 19: Les 80 % des viticulteurs qui destinent la totalité de leur production aux caves coopératives.

Circuit	Nombre d'exploitants	Volume écoulé en %	Valeur IGP €	Valeur VDT €	Valeur totale €
Caves Coopératives	33 (80%)	100 %	1 693 448,50	245 229	1 938 677,50

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

➤ **Les 5% des viticulteurs qui destinent une partie de leur production aux caves coopératives (2):**

Ces viticulteurs destinent une partie de leur production aux caves, variant entre 50 à 75% en volume.

Tableau 20: Les 5 % des viticulteurs qui destinent une partie de leur production aux caves coopératives.

Circuit	Nombre d'exploitants	Volume écoulé en %	Valeur IGP €	Valeur VDT €	Valeur totale €
Caves Coopératives	05 %	50 à 75 %	103 617,25	2 788,50	106 405,75

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Ces deux catégories de viticulteurs (1+2) destinent 76 % de valeur de la production viticole aux caves coopératives, ce qui représente 2 millions d'euros sur une valeur totale de production de l'ordre de 2,7 millions d'euros.

➤ **Les viticulteurs qui possèdent une cave particulière (les 15%+ 5% mixtes):**

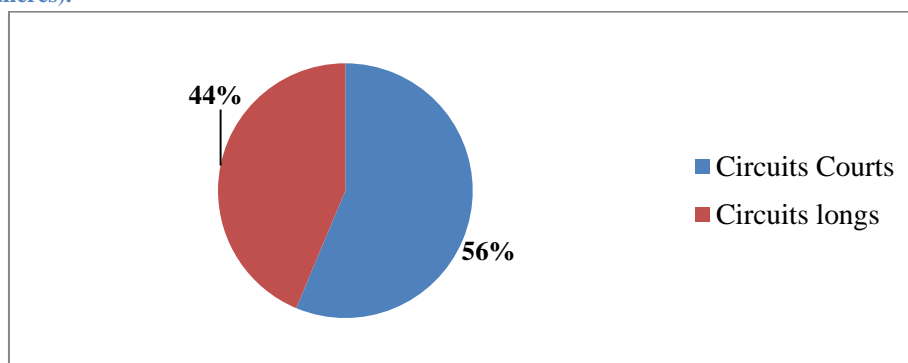
Tableau 21: Les viticulteurs qui possèdent une cave particulière.

Circuits de commercialisations	Nombre d'exploitants	Volume écoulé en %	Valeur IGP €	Valeur VDT €	Valeur totale €	% Valeur
Circuits Courts (vente directe/commerce locaux)	06 (75%)	01 à 25: 1 25 à 50: 1 75 à 100: 4	359 896,28	1 436,50	361 332,78	56 %
Circuits longs (Négociant/ exportation/ grande surface)	S	25 à 50: s 50 à 75: s 75 à 100: s	215 350,00	65 000,00	280 350,00	44 %
Total			575 246,28	66 436,50	641 682,78	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

On voit que 75% des producteurs viticoles qui possèdent une cave particulière écoulent leurs productions via le circuit court avec un volume généralement compris entre 75 et 100 %, soit une valeur de production commercialisée sur ce circuit de l'ordre de 56% (cf. figure suivante) :

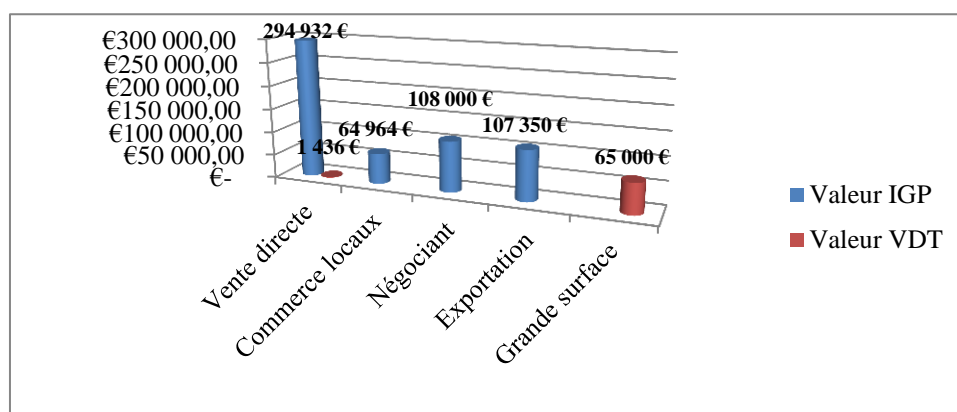
Figure 16: Pourcentage de la valeur de la production viticole commercialisée selon les circuits de commercialisation (caves particulières).



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Par ailleurs, le vin en IGP est commercialisé beaucoup plus par la vente directe (circuit court), alors que le VDT est commercialisé sur les grandes surfaces (circuit long). A cet effet, nous avons édité la figure suivante qui retrace la valeur commercialisée dans chaque circuit:

Figure 17: Circuits de commercialisation, en valeur, par types de production viticole.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

3.1.2. Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production arboricole totale

En premier lieu, il faut signaler que, sur l'échantillon des soixante-sept exploitations, il existe vingt-deux arboriculteurs.

La production arboricole regroupe les cerises, les pommes et autres productions arboricoles (olivier, etc...). Cette dernière production est commercialisée selon les valeurs présentées dans le tableau qui suit.

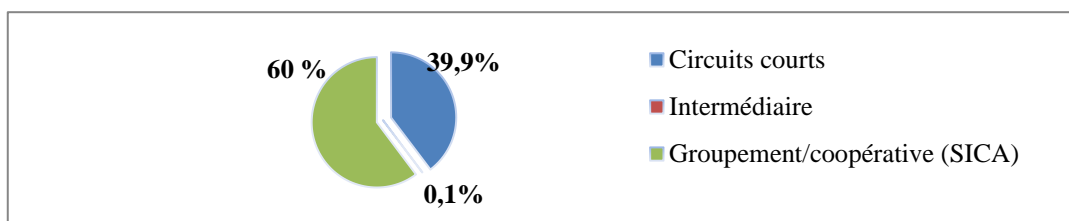
Tableau 22: Circuits de commercialisation, en valeur, de la production arboricole.

Circuits de commercialisation	Nombre d'exploitants	Volume écoulé en %	Valeur €	% Valeur
Circuits Courts (vente directe/commerce locaux)	12 (55%)	01 à 25: 2 50 à 75: 2 75 à 100: 8	109 844	39,9 %
Vente aux intermédiaires	S	01 à 25: S	180	0,1 %
Groupement de producteur ou coopérative (SICA)	16 (72%)	25 à 50: 2 75 à 100: 14	166 759	60 %
Total			276 783	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017

On constate que 72% des arboriculteurs écoulent leurs productions via la SICA, avec un volume généralement compris entre 75 et 100 %, soit une valeur de production commercialisée sur ce circuit de l'ordre de 60 % :

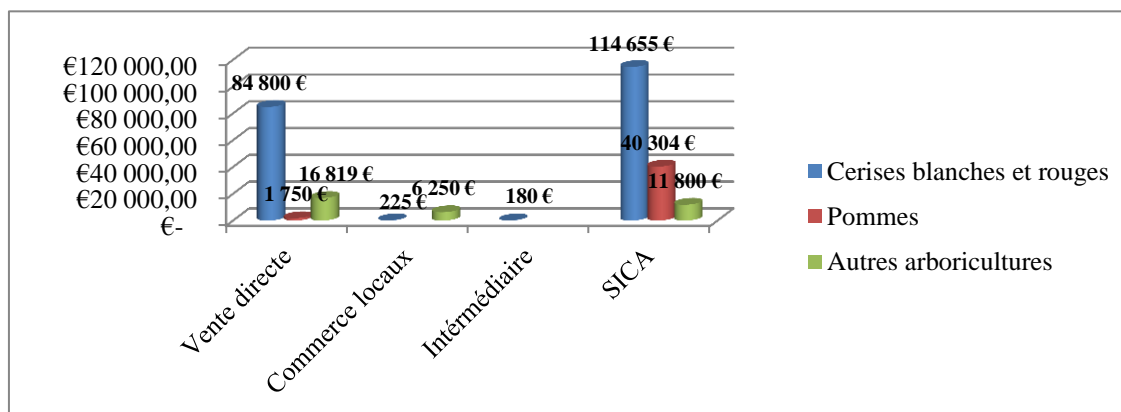
Figure 18: Pourcentage de la valeur de production arboricole commercialisée selon les circuits de commercialisation.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Par ailleurs, les circuits de commercialisation par type d'arboriculture (cerises, pommes, autres) sont affichés ci-après :

Figure 19: Circuits de commercialisation, en valeur, par types d'arboriculture.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

D'après la figure ci-dessus, on constate que la commercialisation de tous les types de production se fait globalement, soit par la SICA ou bien par la vente directe.

3.1.3. Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production maraîchère totale

En premier lieu, il faut signaler que, sur l'échantillon des soixante-sept exploitations, il existe sept producteurs maraîchers.

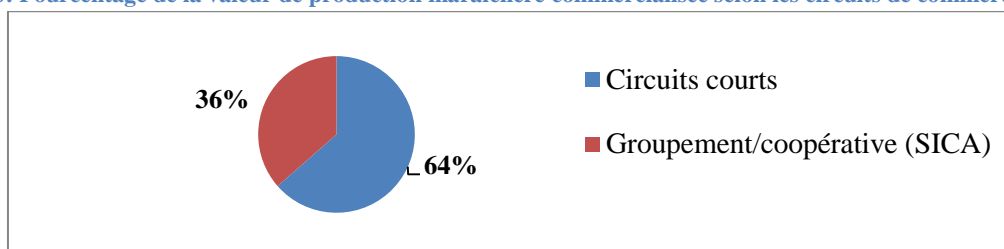
Tableau 23: Circuits de commercialisation, en valeur, de la production maraîchère.

Circuits de commercialisation	Nombre d'exploitants	Volume écoulé en %	Valeur €	% Valeur
Circuits courts (vente directe/boutique)	05 (71%)	01 à 25: 1 75 à 100: 4	93 150	64 %
Groupement de producteurs ou coopérative (SICA)	S	75 à 100: s	53 460	36 %
Total			146 610	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017

On constate que 71 % des producteurs maraîchers écoulent leurs productions via les circuits courts, avec un volume généralement compris entre 75 et 100 %, soit une valeur de production commercialisée sur ce circuit de l'ordre de 64 % comme présenté dans la figure suivante:

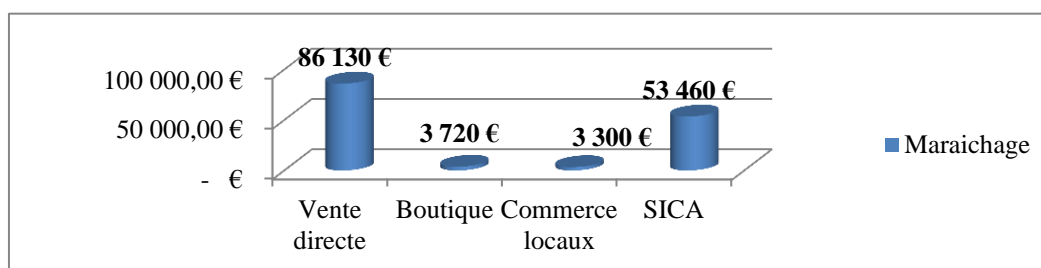
Figure 20: Pourcentage de la valeur de production maraîchère commercialisée selon les circuits de commercialisation.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017

Par ailleurs, nous avons décortiqué chaque circuit séparément, où l'on voit que le circuit de la vente directe seul devance celui de la SICA de la façon suivante :

Figure 21: Tous les circuits de commercialisation, en valeur, de la production maraîchère.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017

3.1.4. Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production céréalière totale

En premier lieu, il faut signaler que sur l'échantillon des soixante-sept exploitations, il existe onze producteurs céréalières (cf. tableau suivant)

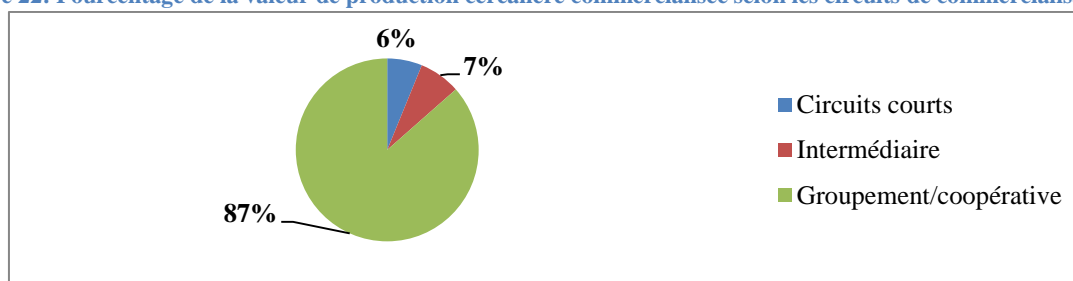
Tableau 24: Circuits de commercialisation, en valeur, de la production céréalière.

Circuits de commercialisation	Nombre d'exploitants	Volume écoulé en %	Valeur €	% Valeur
Circuit court (vente directe)	04 (36%)	75 à 100: 4	16 300	06 %
Vente aux intermédiaires	S	75 à 100: S	19 300	07 %
Groupement de producteurs ou coopérative	04 (36%)	75 à 100: 4	228 000	87 %
Total			263 600	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

On constate que c'est le même nombre de producteurs céréaliers, à savoir 36 %, qui utilisent les circuits courts (vente directe uniquement) ou le circuit des groupements de producteurs, avec un volume généralement compris entre 75 et 100 % mais avec un net avantage au profit du circuit de groupement de producteurs où 87% de la valeur de production est commercialisée, comme le démontre la figure suivante:

Figure 22: Pourcentage de la valeur de production céréalière commercialisée selon les circuits de commercialisation.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

3.1.5. Les circuits de commercialisation, en valeur, des autres productions végétales totales

En premier lieu, il faut signaler que sur l'échantillon des soixante-sept exploitations, il existe treize producteurs d'autres végétaux. La commercialisation en valeurs de la production est présentée dans le tableau suivant:

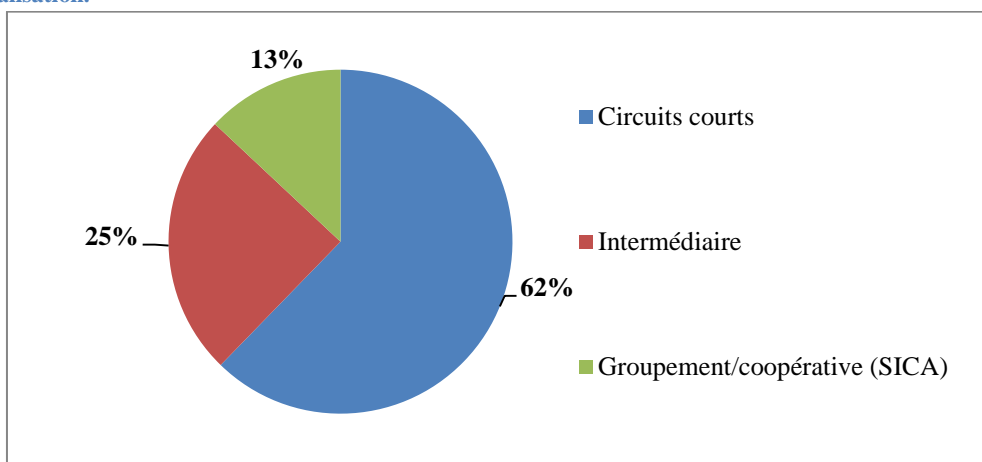
Tableau 25: Circuits de commercialisation, en valeur, des autres productions végétales.

Circuits de commercialisation	Nombre d'exploitants	Volume écoulé en %	Valeur €	% Valeur
Circuits courts (vente directe/boutique/commerce locaux)	08 (62%)	50 à 75: 1 75 à 100: 7	183 442	62 %
Vente aux intermédiaires	S	25 à 50: s 75 à 100: s	72 800	25 %
Groupement de producteurs (SICA)	S	01 à 25: s 75 à 100: s	38 350	13 %
Total			294 592	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

On constate que 62% des producteurs des autres productions végétales écoulent leurs productions via les circuits courts avec un volume généralement compris entre 75 et 100 %, soit une valeur de production commercialisée sur ce circuit de l'ordre de 62% (cf. figure suivante) :

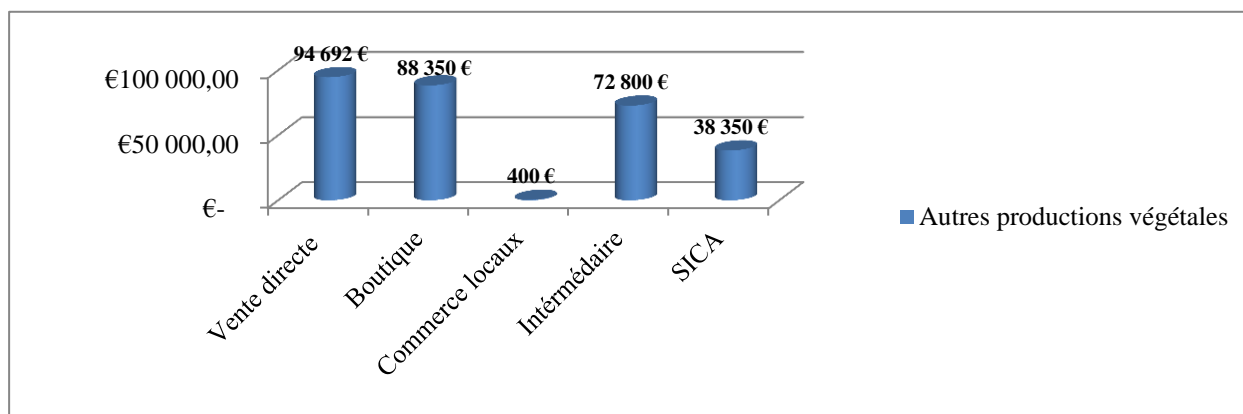
Figure 23: Pourcentage de la valeur des autres productions végétales commercialisées selon les circuits de commercialisation.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Par ailleurs, nous avons décortiqué chaque circuit séparément, et les deux circuits courts qui sont la vente directe et les boutiques des producteurs viennent en première et deuxième position, comme le démontre la figure suivante :

Figure 24: Tous les circuits de commercialisation, en valeur, des autres productions végétales.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

3.2. Les circuits de commercialisation de la production animale

Nous étudierons ensuite les circuits de commercialisation, en valeur, pour les cinq types de productions animales recensées, à savoir la production bovine, ovine, caprine, apicole et les autres productions animales (porcine, avicole...).

3.2.1.1. Les circuits de commercialisation, en valeur de la production bovine

En premier lieu, il faut signaler que, sur l'échantillon des soixante-sept exploitations, il existe dix producteurs bovins.

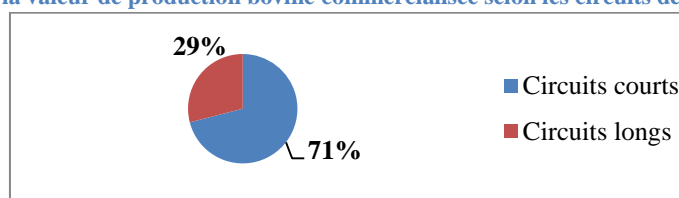
Tableau 26: Circuits de commercialisation, en valeur, de la production bovine.

Circuits de commercialisation	Nombre d'exploitants	Volume écoulé en %	Valeur €	% Valeur
Circuits courts (vente directe/boutique/commerce locaux)	07 (70%)	50 à 75%: 1 75 à 100%: 6	448 240	71 %
Circuits longs (vente aux intermédiaires) et groupement de producteurs	05 (50%)	01 à 25%: 1 50 à 75%: 1 75 à 100%: 3	181 528	29 %
Total			629 768	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

On vérifie que 70 % des producteurs bovins écoulent leurs productions via les circuits courts avec un volume généralement compris entre 75 et 100 %, soit une valeur de production commercialisée sur ce circuit de l'ordre de 71%.

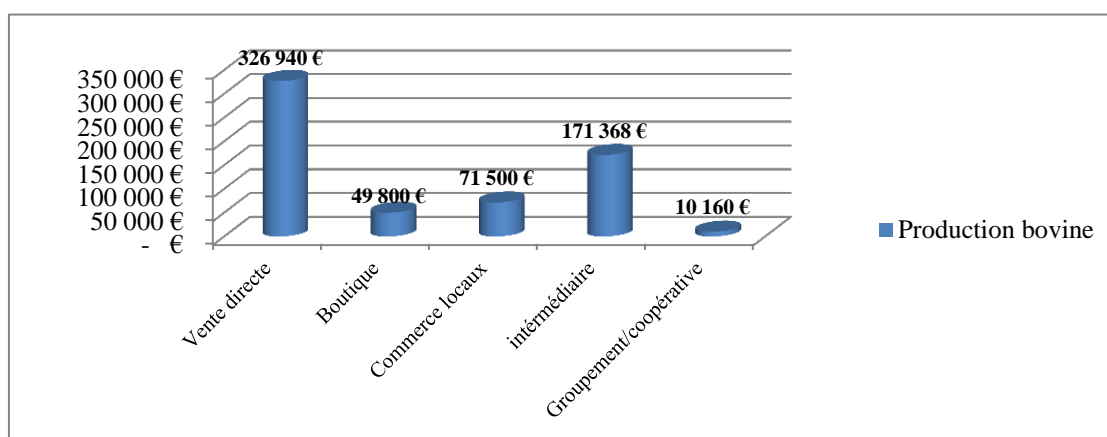
Figure 25: Pourcentage de la valeur de production bovine commercialisée selon les circuits de commercialisation.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Par ailleurs, nous avons décortiqué chaque circuit séparément, et le circuit de la vente directe (circuit court) vient en tête, suivi par celui des intermédiaires.

Figure 26: Tous les circuits de commercialisation, en valeur, de la production bovine.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

3.2.2. Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production ovine

En premier lieu, il faut signaler que sur l'échantillon des soixante-sept exploitations, il existe 9 producteurs ovins (cf. tableau 33 suivant).

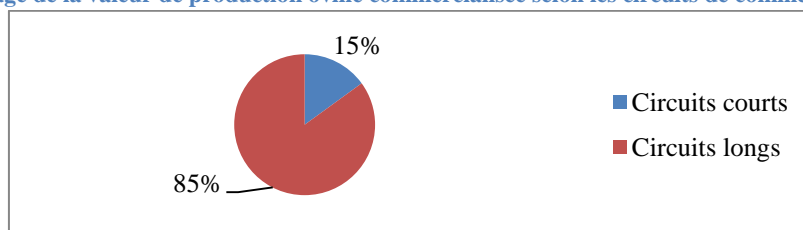
Tableau 27: Circuits de commercialisation, en valeur, de la production ovine.

Circuits de commercialisation	Nombre d'exploitants	Volume écoulé en %	Valeur €	% Valeur
Circuits courts (vente directe /commerce locaux)	04 (50%)	50 à 75%: 1 75 à 100%: 3	104 485	15%
Circuit long (vente aux intermédiaires) et groupement de producteurs	05 (63%)	25 à 50%: 1 75 à 100%: 4	614 465	85%
Total			718 950	100%

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

On constate que 63 % des producteurs ovins écoulent leurs productions via le circuit des **groupements de producteurs** avec un volume généralement compris entre 75 et 100 %, soit une valeur de production commercialisée sur ce circuit de l'ordre de 85 %.

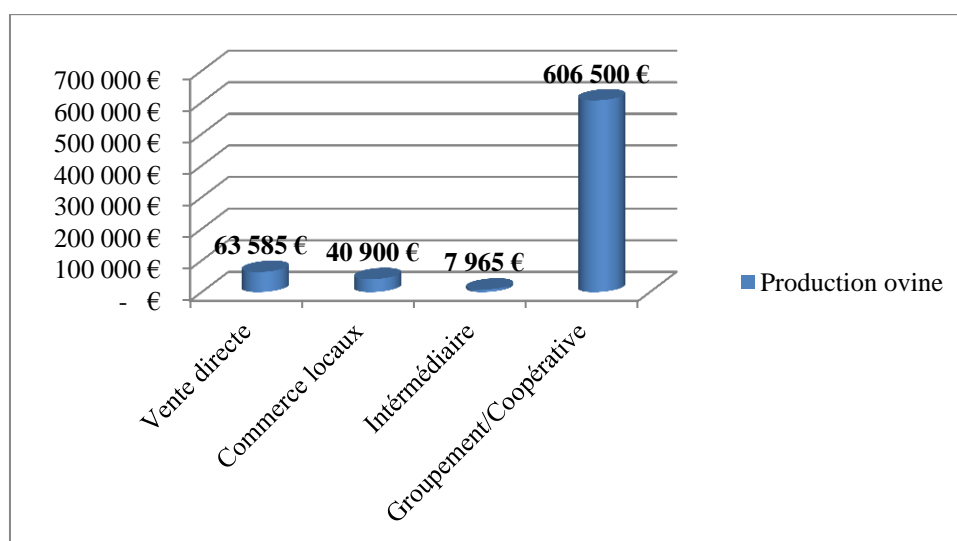
Figure 27: Pourcentage de la valeur de production ovine commercialisée selon les circuits de commercialisation.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Par ailleurs, nous avons décortiqué chaque circuit séparément, et le circuit des groupements de producteurs vient en tête, suivi par le circuit court de la vente directe.

Figure 28: Tous les circuits de commercialisation, en valeur, de la production ovine.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

3.2.3. Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production caprine

Nous pouvons constater que, sur l'échantillon des soixante-sept exploitations, il existe 8 producteurs caprins.

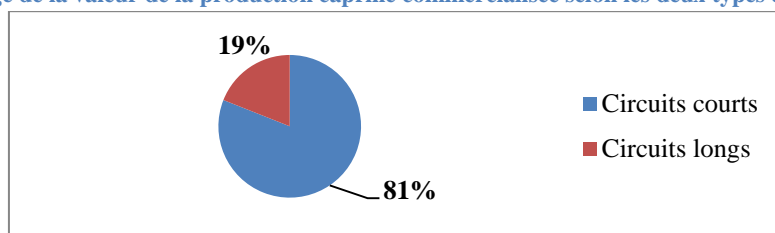
Tableau 28: Circuits de commercialisation, en valeur, de la production caprine.

Circuits de commercialisation	Nombre d'exploitants	Volume écoulé en %	Valeur €	% Valeur
Circuits courts (vente directe/boutique/commerce locaux)	04 (100%)	50 à 75%: 1 75 à 100%: 3	159 418	81%
Circuit long (vente aux intermédiaires) et groupement de producteurs	04 (100%)	01 à 25%: 2 25 à 50%: 2	37 747	19%
Total			197 168	100%

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

L'ensemble des producteurs caprins utilisent les deux circuits de commercialisation (courts et longs) avec un net avantage au profit des circuits courts où 81 % de la valeur de production est commercialisée.

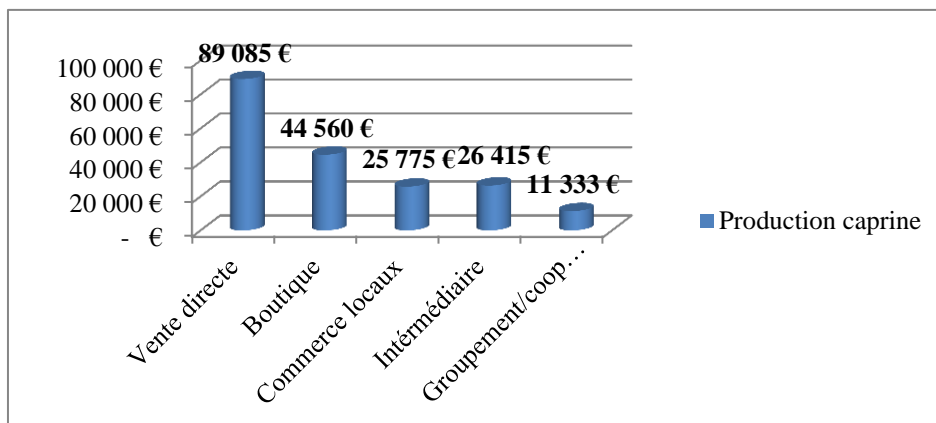
Figure 29: Pourcentage de la valeur de la production caprine commercialisée selon les deux types de circuits.



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Par ailleurs, nous avons décortiqué chaque circuit séparément, et le circuit court de la vente directe vient en tête suivi par les boutiques des producteurs, par contre le circuit long des intermédiaire ne vient qu'en troisième position.

Figure 30: Tous les circuits de commercialisation, en valeur, de la production caprine



Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

3.2.4. Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production apicole

Tableau 29: Circuits de commercialisation, en valeur, de la production apicole.

Circuits de commercialisation	Nombre d'exploitants	Volume écoulé en %	Valeur €	% Valeur
Circuit court (vente directe/boutique)	S	75 à 100%: S	6 548	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

Il est constaté que 100 % des producteurs apicoles écoulent la totalité de leurs productions via les circuits courts ; la vente directe à elle seule représentant 53 % de la valeur commercialisée.

3.2.5. Les circuits de commercialisation, en valeur, de la production des autres animaux

Tableau 30: Circuits de commercialisation, en valeur, des autres productions animales.

Circuits de commercialisation	Nombre d'exploitants	Volume écoulé en %	Valeur €	% Valeur
Circuit court (vente directe/boutique)	S	75 à 100%: S	51 500	100 %

Source: Base de données des enquêtes, IAM Montpellier 2016/2017.

On constate que 100 % des producteurs d'autres animaux écoulent la totalité de leurs productions via les circuits courts, et les boutiques des producteurs à elles seules commercialisent 70 % de la valeur de la production.

4. Conclusion

➤ **Concernant la production:**

L'identification du système de production a démontré une très grande diversité de culture avec une dominante pour la viticulture.

Néanmoins, la majorité des viticulteurs en production exclusive refusent de diversifier leur production et les autres producteurs ne veulent également pas modifier leur système de production.

Les exploitations sont caractérisées de façon générale par des petites et des moyennes surfaces.

➤ **Concernant la commercialisation :**

Pour la production viticole, qui est la plus importante, le circuit de commercialisation principalement utilisé est celui des caves coopératives, avec un chiffre d'affaire de 2 millions d'euros sur un total de 2,7 millions d'euros, ce qui représente 76 % de la valeur totale produite (en 2015).

Mises à part les caves coopératives viticoles, ce sont les circuits courts de commercialisation qui viennent en tête en termes de nombre d'exploitants ainsi qu'en valeur de la production (végétale et animale) ; à l'exception de la production arboricole qui est commercialisée principalement au niveau de la SICA et la production ovine qui, quant à elle, est commercialisée au niveau des groupements de producteurs.



INSTITUT AGRONOMIQUE MEDITERRANEEN DE MONTPELLIER

Thème 3 :

« Résultats économiques »

1. Introduction

Cette troisième partie traite des résultats économiques de notre diagnostic territorial. En premier lieu, le but est de connaître la répartition de la valeur totale de la production ainsi que la part, par rapport au produit brut agricole (PBA), des consommations intermédiaires, des charges salariales (permanentes et saisonnières) et des prélèvements, notamment : taxes foncières et autres impôts, assurances et MSA, cotisations (coopérative et autre), fermage, annuités et autres. En deuxième lieu, de calculer la part du revenu consacré à l'investissement dans les exploitations agricoles du territoire, indiquant ainsi le pourcentage des emprunts et des subventions octroyées par l'Etat dans la valeur totale de l'investissement et sa valeur rapportée à l'hectare. En troisième lieu, de définir la composition du revenu net total entre revenu agricole et revenu non agricole, ce dernier étant constitué du revenu extérieur du chef d'exploitation, du revenu extérieur du conjoint, du revenu de l'agrotourisme et des ressources extérieures qui rassemblent à leur tour : les retraites et pensions, les allocations familiales et/ou chômage, les rentes (foncières, immobilières, financières), les allocations RSA, les subventions directes et primes annuelles (ICHN, MAEC,...).

La finalité est d'avoir une idée globale sur le fonctionnement et l'efficacité économique des exploitations de la Communauté de Communes du Grand Orb à travers l'analyse des différents revenus des exploitants. Il est à noter que les résultats présentés concernent les trois systèmes de production (végétale, animale et mixte) et les trois sous-systèmes de production végétale (production viticole uniquement, production viticole et autres productions végétales et le sous-système qui rassemble les autres productions végétales hors viticulture).

En ce qui concerne l'échantillon, on a traité les données relatives à la totalité des agriculteurs enquêtés, sauf pour ce qui concerne le calcul de la valeur des investissements et emprunts. Nous avons éliminé quelques exploitations en raison du manque d'information, ainsi que d'autres exploitations ayant des valeurs très élevées de revenu net agricole par rapport à la surface agricole utilisée, ceci étant dû à la pratique des cultures intensives à haute valeur ajoutée. Par ailleurs, pour le calcul des revenus agricoles en équivalent SMIC, nous avons dû éliminer les exploitations ayant une forme sociétaire.

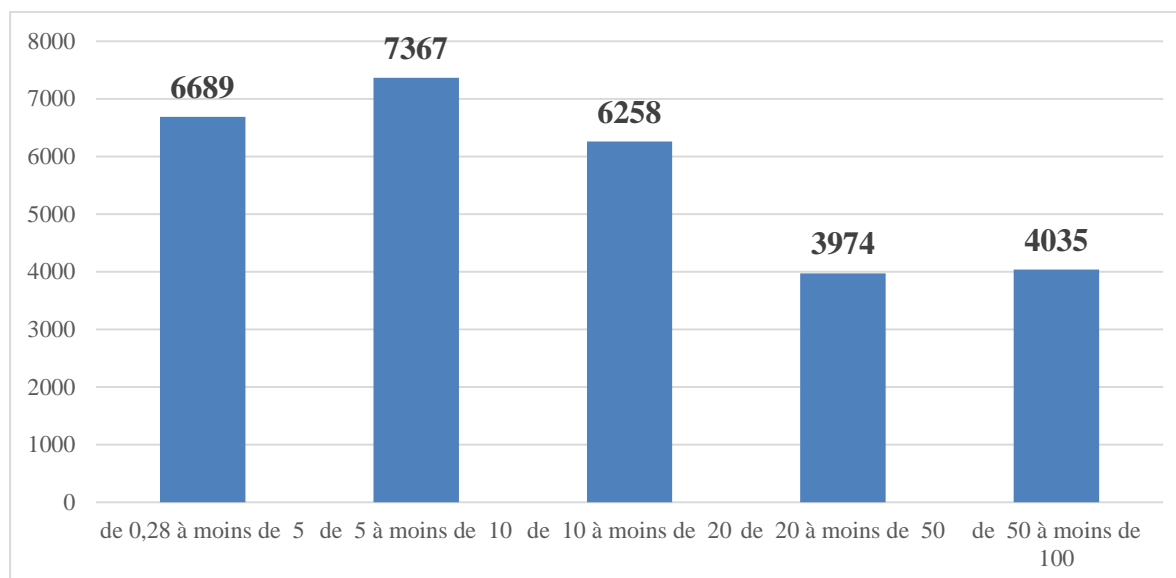
2. Le produit brut agricole par système de production

2.1. Système de production végétale

Le produit brut agricole représente la valeur de la production d'une exploitation agricole donnée. Il est calculé en multipliant le volume de la production en tonnes par le prix unitaire.

$$\text{PBA} = \text{Volume de production (kg)} \times \text{Prix}$$

Figure 31. Produit brut agricole à l'hectare par classe d'exploitations en euros

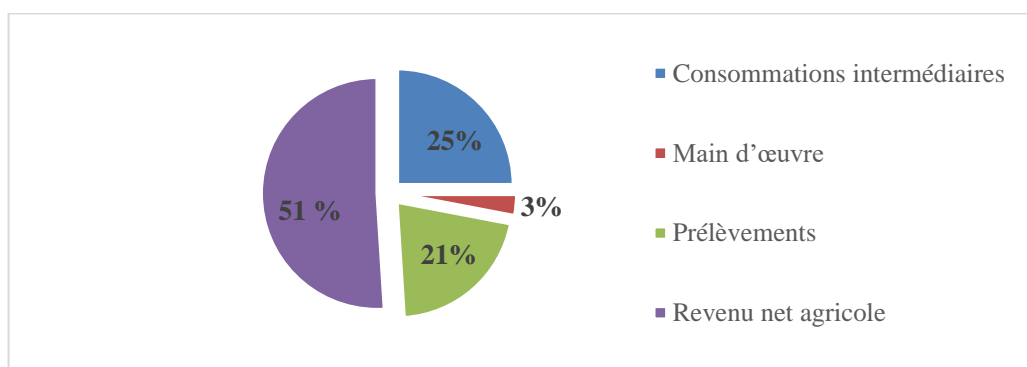


Comme indiqué sur le graphe ci-dessus, la valeur moyenne du produit brut agricole est de 6 093 €/ha. Nous remarquons que la valeur du PBA varie entre 3 974 €/ha et 7 367 €/ha, et que c'est dans les petites classes de SAU que l'on retrouve les valeurs de production les plus élevées 7 367 €/ha et 6 689 €/ha respectivement dans les exploitations de 5 à moins de 10 et de 0.28 à moins de 5 ha.

2.1.1. Répartition de la valeur totale de production agricole

Comme le montre la figure ci-dessous, le revenu net agricole représente 51 % de la valeur totale de la production, les charges sont réparties entre les consommations intermédiaires, les prélèvements et la main d'œuvre même si cette dernière représente une part très faible, de l'ordre de 3%, alors que la grande part des charges est absorbée par les consommations intermédiaires et les prélèvements pour 25 et 21% respectivement.

Figure 32. Répartition de la valeur totale de la production agricole



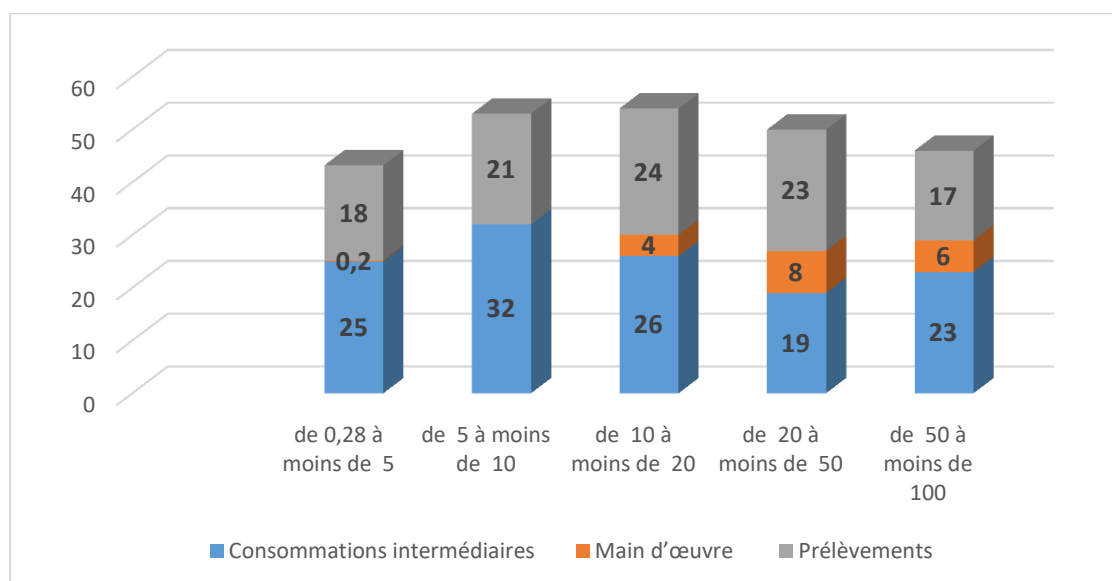
2.1.2. Charges de la production agricole

Le tableau ci-dessous présente la valeur en moyenne des consommations intermédiaires, des prélèvements et du produit brut agricole, répartie selon les classes de la SAU. On constate que les consommations intermédiaires sont beaucoup plus importantes pour les exploitations de moins de 50 hectares, avec une valeur qui varie entre 1 342,75 € et 1 837,18 €. On note une faible fluctuation dans la valeur des prélèvements entre les exploitations des différentes classes, avec une valeur totale moyenne de 1 049,37 €. Pour la valeur de la production, elle est de moitié moins élevée entre les exploitations inférieures à 50 hectares et celles de 50 à 100 hectares.

Tableau 31. Charges de la production agricole à l'hectare par classe d'exploitations

Classes SAU	Consommations intermédiaires	Prélèvements	Production brute agricole
de 0,28 à moins de 5	1342,75	1000,34	6688,67
de 5 à moins de 10	1837,18	1122,67	7366,71
de 10 à moins de 20	1541,51	1221,94	6257,62
de 20 à moins de 50	716,92	819,37	3973,59
de 50 à moins de 100	915,16	708,60	4035,44
Total	1366,18	1049,37	6093,31

Figure 33. Part des différentes charges de production dans la production agricole totale



Sur la figure ci-dessus nous remarquons que les charges salariales (main d'œuvre saisonnière et permanente) ne sont présentes que pour les exploitations disposant de plus de 10 Ha, les petites exploitations préférant travailler seules dans l'exploitation pour accomplir presque toutes les tâches et recourir si nécessaire aux entreprises de travaux agricoles. Par contre, les consommations intermédiaires sont beaucoup plus importantes pour cette catégorie d'exploitants (moins de 10 Ha) en comparaison avec ceux disposant d'une superficie entre 10 et 100 Ha. Concernant les prélèvements, on constate une faible variation entre les différentes classes de SAU. La valeur des prélèvements varie en moyenne entre 17 et 24 %.

2.2. Sous systèmes de production végétale

Pour la répartition des différentes charges dans les sous-systèmes de production végétale, on remarque qu'il n'y a pas de différence notable entre les trois sous-systèmes. En effet, la part du revenu net agricole avoisine les 50 %, le reste se répartit à raison de 25 % pour les consommations intermédiaires, 2 % pour les charges de la main d'œuvre (saisonnière et permanente) et 20 % pour les prélèvements.

Le faible pourcentage des charges de la main d'œuvre salariale est expliqué par la mécanisation des exploitations en constante augmentation.

Tableau 32. Part des différentes charges de production dans la production agricole totale selon les sous-systèmes de production végétale

Sous système	Consommations intermédiaires	Main d'œuvre	Prélèvements	Revenu net agricole
Production viticole	0,27	0,04	0,21	0,48
Production viticole et autres productions végétales	0,23	0,03	0,21	0,51
Autres productions végétales	0,31	0,01	0,19	0,51

Rapporté à l'hectare, on remarque que le produit brut agricole est égal à 4 388,67 €/Ha pour le sous-système production viticole et autres productions végétales, soit la moitié du produit brut agricole des sous-systèmes production viticole et autres productions végétales.

Tableau 33. Valeurs moyennes des charges de production agricole à l'hectare selon les sous-systèmes de production végétale

Sous système	Consommations intermédiaires	Prélèvements	Production brute agricole	Revenu agricole/ha net
Production viticole	2 251,30	1 353,03	8 927,01	5 051,99
Production viticole et autres productions végétales	999,78	879,42	4 388,67	2 241,04
Autres productions végétales	1224,66	1003,82	7249,88	5021,4

2.3. Système de production animale et mixte

Dans le tableau suivant, nous voyons que le produit brut agricole ainsi que le revenu net agricole une fois rapportés par UTA sont nettement plus importants pour le système de production mixte en comparaison avec le système de production animale.

Tableau 34. Moyenne du produit brut agricole et du revenu net agricole rapporté à l'UTA

Type de système/Moyenne	Production brute agricole/UTA	Revenu net agricole/UTA
Production animale	52 274,00	28 177,71
Production mixte	82 578,1	40 777,2

3. Revenu net agricole

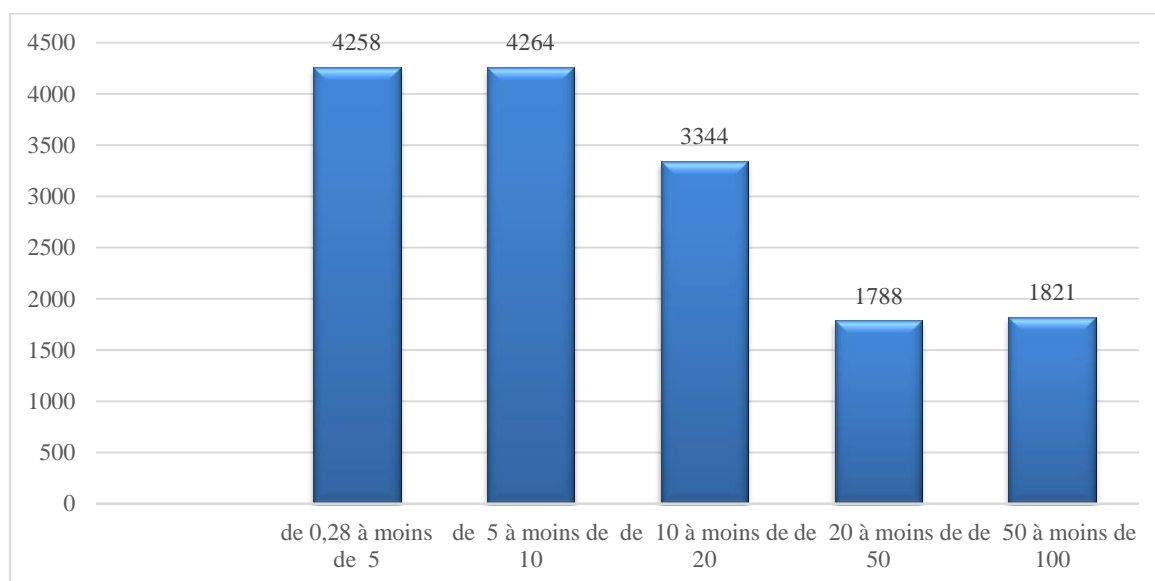
Le revenu net agricole représente la somme des recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles, issus de l'exploitation pour son propre compte ou en association durant une année, déduite des différentes charges de l'exploitation.

$$\text{RAN} = \text{Produit Brut Agricole} - (\text{consommations intermédiaires} + \text{prélèvements} + \text{charges salariales permanentes} + \text{charges salariales saisonnières})$$

3.1. Système de production végétale

La valeur moyenne du revenu agricole net est de l'ordre de 3 446 €/ha et sur la figure suivante nous voyons que ce sont les petites exploitations dont la superficie ne dépasse pas 10 ha qui ont enregistré la valeur la plus élevée avec 4 264 €/ha.

Figure 34. Revenu agricole net à l'hectare par classe d'exploitation en euros/ha



3.2. Système de production animale et mixte

Rapporté par unité de travail agricole (UTA), nous remarquons que le système de production mixte est plus rentable par rapport au système de production animale. En effet, la valeur du produit brut agricole est de l'ordre de 82 578,1 €/UTA et la valeur du revenu net agricole est de l'ordre de 40 777,2 €/UTA. Pour la production animale, les valeurs sont faibles de presque la moitié.

Tableau 35. Moyenne de le produit brut agricole et du revenu net agricole rapporté à l'UTA

Type de système	Production agricole/UTA brute	Revenu net agricole/UTA
Production animale	52 274,00	28 177,71
Production mixte	82 578,1	40 777,2

4. Investissements et emprunts

4.1. Pourcentage et nature des investissements selon les systèmes de production

Tableau 36. Pourcentage des agriculteurs qui ont fait un investissement par système de production

Système de production	Investissements	
	Oui	Non
Production végétale	85%	15%
Production animale	93%	7%
Production mixte	100%	0%

Globalement, la majorité des agriculteurs enquêtés investissent. En effet, 85% des agriculteurs ayant le système de production végétale ont investi, ainsi que 93% des agriculteurs à système de production animale et tous les agriculteurs à système de production mixte.

Figure 35. Nature des investissements pour le système de production végétale

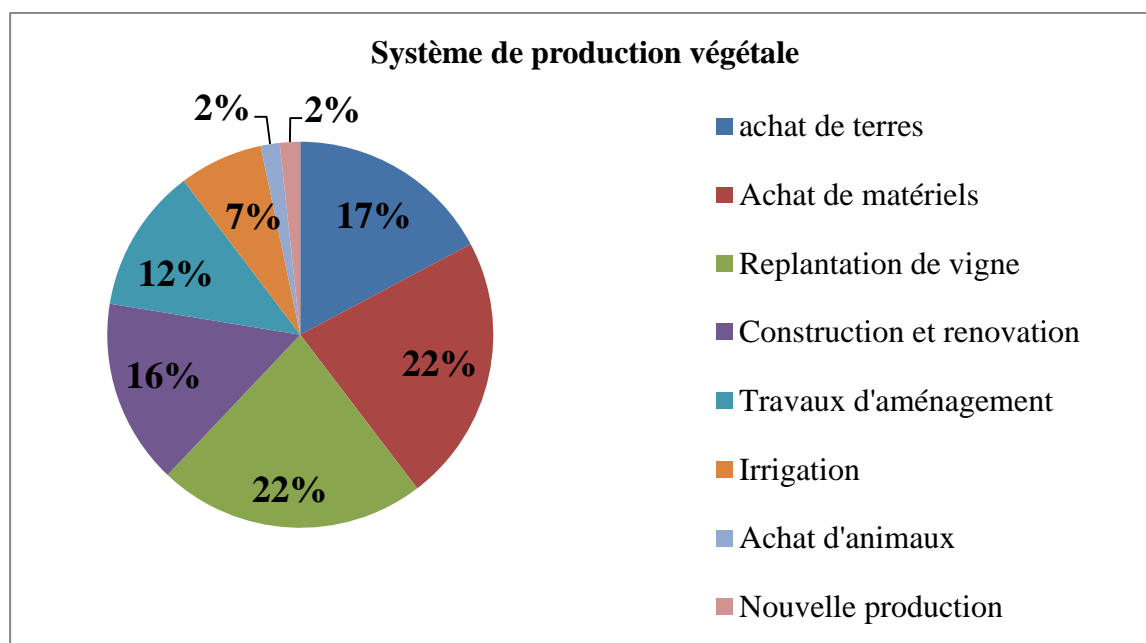


Figure 36. Nature des investissements pour le système de production animale

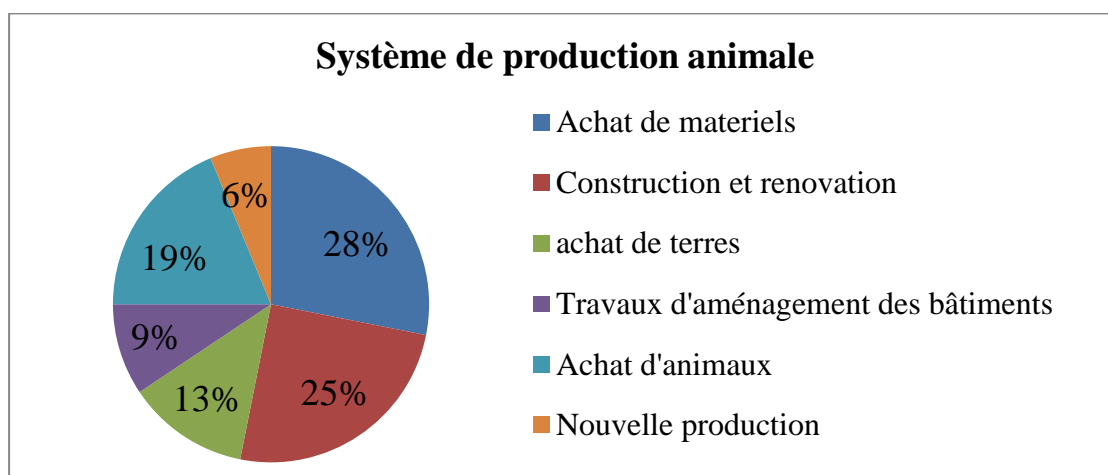
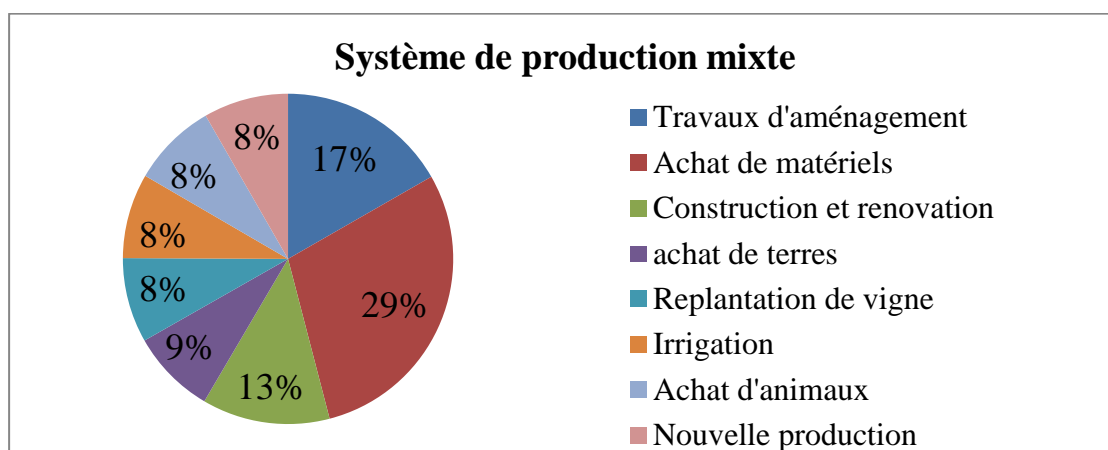


Figure 37. Nature des investissements pour le système de production mixte



Les graphes ci-dessus représentent la nature des investissements les plus rencontrés selon les trois systèmes de production identifiés : système de production végétale, système production animale et système de production mixte. En effet, nous remarquons que les quatre principaux types d'investissements sont : achat de matériel, construction, rénovation et achat de terres.

4.2. Parts des emprunts et des aides et subventions par rapport à l'investissement

Le tableau suivant représente tout d'abord la part des emprunts et ensuite celle des aides et subventions par rapport aux investissements au niveau des trois systèmes de production.

Nous constatons que la part des emprunts est la plus élevée pour le système de production animale et la part des aides et subventions est relativement plus élevée s'agissant du système de production

végétale. En outre, nous remarquons que la part d'autofinancement est considérable. Il se situe autour de 41 % pour le système de production animale et peut atteindre jusqu'à 68% pour le système de production végétale.

Tableau 37. Part des emprunts, aides et subventions dans la valeur des investissements par système de production

Type de système	Emprunts/Investissements	Aides et subventions/Investissements
Production végétale	0,22	0,10
Production animale	0,50	0,09
Production mixte	0,48	0,03

Dans un deuxième temps, nous avons réparti ces parts d'emprunts, d'aides et subventions selon les classes de SAU pour le système de production végétale. Nous retrouvons les deux classes de superficies, de 10 à moins de 20 ha et de 20 à moins de 50 ha, ayant les parts de prélèvements par rapport à la valeur totale de la production agricole les plus élevées et qui ont également des valeurs d'emprunts et des aides et subventions à l'hectare les plus élevées, avec un pourcentage respectivement de 45 % et 26 %.

Tableau 38. Valeur des investissements, aides et emprunts par catégorie de SAU

Classes SAU	Investissements /ha	Aides/ha	Emprunts/ha	Aides/ Investissements	Emprunts/ Investissements
de 0,28 à moins de 5	6031,41	329,67	461,538	0,06	0,11
de 5 à moins de 10	1498,05	0	60,61	0	0,02
de 10 à moins de 20	7531,43	377,53	3372,89	0,05	0,45
de 20 à moins de 50	3607,74	927,39	949,764	0,26	0,26

5. Le revenu net total

Le revenu net total (RNT) représente le revenu entier des agriculteurs regroupant le revenu net agricole (RNA) et le revenu non agricole (les ressources extérieures, le revenu extérieur de l'exploitant, le revenu extérieur de son conjoint et le revenu de l'agro tourisme). Ainsi, les ressources extérieures représentent les retraites et pensions, les allocations familiales, les rentes, l'allocation RSA, les subventions directes et les primes annuelles ICHN, MAEC...



5.1. Système de production végétale

Le tableau suivant représente la répartition de revenu net total des exploitations végétales selon les différentes classes de surfaces agricoles utilisées (SAU).

Tableau 39. Composition du revenu net total selon les différentes classes de SAU

Classes SAU (ha)	Revenu extérieur de l'exploitant (%)	Revenu extérieur du conjoint (%)	Ressources extérieures (%)	Revenu agrotourisme (%)	RNA (%)
de 0,28 à moins de 5	16	13	40	0	30
de 5 à moins de 10	11	32	15	0	43
de 10 à moins de 20	1	14	17	1	68
de 20 à moins de 50	17	6	3	0	73
Moyenne	11	15	22	0	52

La part du revenu net agricole ne représente que 52 % du revenu net total en moyenne entre les différentes classes de SAU. La part des ressources extérieures et du revenu extérieur du conjoint représentent entre les différentes classes de SAU en moyenne 22% et 15 % respectivement. La part du revenu extérieur de l'exploitant est de 11% et la part du revenu agro touristique est nulle.

En comparant les résultats obtenus de la répartition du revenu net total entre les différentes classes de (SAU), on remarque que la part du revenu extérieur de l'exploitant est la plus élevée chez les exploitations de 0,28 à moins de 5 ha et de 20 à moins de 50 ha, avec 16 % et 17% respectivement. La part du revenu extérieur du conjoint est la plus élevée pour la classe de 5 à moins de 10 ha, avec 32 %. Les ressources extérieures constituent la part la plus élevée dans la classe de 0,28 à moins de 5 ha et constituent 40 % du revenu net total. La part du revenu agro-touristique est quasiment nulle dans les différentes classes de SAU. On remarque que la part du revenu net agricole augmente avec la taille de l'exploitation ayant la plus grande valeur : 73 % dans la classe d'exploitation de 20 à moins de 50 ha.

Le tableau suivant représente la valeur du revenu net total et le revenu net agricole divisé par le nombre des membres du ménage, suivis par le rapport du revenu net total et revenu net agricole par membre du ménage sur le SMIC pour les différentes classes de SAU.

Tableau 40. Le revenu net total par rapport au SMIC pour les différentes classes de SAU

Classes SAU (%)	RNT/membre de ménage	RNT/SMIC	RNA/ membre de ménage	RNA /SMIC
de 0,28 à moins de 5	12437	0,71	3379	0,19
de 5 à moins de 10	22008	1,25	11632	0,66
de 10 à moins de 20	31157	1,77	22614	1,28
de 20 à moins de 50	40880	2,32	32385	1,84
Moyenne	25095	1,42	16059	0,91

La valeur moyenne du revenu net total sur le nombre des membres du ménage est de 25 095€ et représente 1,42 SMIC. La valeur moyenne du revenu net agricole sur le nombre des membres du ménage est de 16 059 €et représente 0,91 SMIC.

En comparant la valeur du revenu net total et la valeur du revenu net agricole sur le nombre des membres du ménage entre les différentes classes de SAU, on remarque que la classe de 20 à moins de 50 ha détient les valeurs les plus élevées avec 40 880 et 32 385 € respectivement, de même pour le rapport du revenu net total et du revenu net agricole par membre du ménage sur le SMIC, avec 2,32 et 1,84 respectivement.

Le tableau suivant représente la valeur moyenne du revenu net total et du revenu net agricole divisé sur le nombre des membres du ménage, suivis par la valeur moyenne du rapport du revenu net total et revenu net agricole par membre de ménage sur le SMIC pour les différents systèmes de sous-production végétale.

Tableau 41. Le revenu net total en équivalent SMIC pour les différentes classes de SAU

Sous système de productions végétales	RNA/membre de ménage	RNA/SMIC	RNT/membre de ménage	RNT/SMIC
Production viticole	19 246	1,09	30 473	1,73
Production viticole et autres productions végétales	17 822	1,01	26 861	1,52
Autres productions végétales	2 107	0,12	8 076	0,46

En comparant la valeur moyenne du revenu net total et du revenu net agricole divisé par le nombre des membres du ménage pour les différents systèmes de sous-production végétale, on remarque que le sous-système de production viticole présentent les plus grandes valeurs avec 30 473 et 19 246 € respectivement, de même pour le rapport du revenu net total et revenu net agricole par membre du ménage sur le SMIC avec 1,73 et 1,09 respectivement.

5.2. Système de production animale et mixte

Tableau 42. Composition du revenu net total en moyenne par système de production

Type de système	Revenu extérieur du chef d'exploitation/ Revenu net total	Revenu extérieur du conjoint/ Revenu net total	Ressources extérieures/ Revenu net total	Revenu de l'agrotourisme/ Revenu net total	Revenu net agricole/ Revenu net total
Production animale	0	0,12	0,37	0,03	0,47
Production mixte	0,02	0,14	0,31	0,01	0,50

Le tableau représente les différentes sortes de revenus par rapport au revenu net total. On remarque que le revenu net agricole par rapport au revenu net se monte à presque 50 % dans les deux productions. La part du revenu de l'agrotourisme par rapport au revenu total est quasi nulle. Les ressources extérieures sont plus élevées dans la production animale (0,37) par rapport à la production mixte (0,31). Le revenu du conjoint par rapport au revenu net total est pratiquement le même dans les deux productions et le revenu extérieur du chef d'exploitation est quasi nul dans les deux productions.

Tableau 43. Le revenu net agricole et total en équivalent SMIC pour les différentes classes de SAU

Type de système	Revenu net agricole/membre de ménage	Revenu net agricole/SMIC	Revenu net total /membre de ménage	Revenu net total/SMIC
Production animale	23 298	1,32	32 973	1,87
Production mixte	22 868	1,30	31 438	1,77

Le revenu net agricole est d'environ 1,3 SMIC par membre de ménage pour les deux systèmes de production animale et mixte. Ainsi, la part du revenu net total par SMIC est de 1,87 dans le système de production animale et de 1,77 dans le système de production mixte. On constate que le revenu net total par SMIC est plus élevé que le revenu net agricole par SMIC dans les deux systèmes de production ; ceci peut s'expliquer par l'ajout des revenus non agricoles au revenu net agricole, ce qui rend la part du revenu net naturellement plus élevée que la part du revenu net agricole.

6. Conclusion

En guise de conclusion, **le revenu net agricole représente presque 52 % du revenu net total pour l'ensemble des exploitations.**

Ainsi, le revenu net agricole est d'environ 1,3 en équivalent SMIC par membre de ménage pour les deux systèmes de production animale et mixte et moins d'un équivalent SMIC par membre de ménage pour le système de production végétale ; **en outre, les ressources extérieures représentent la part la plus importante du revenu non agricole, soit en moyenne 30 %.**

Concernant les investissements, 80 à 100 % des agriculteurs ont déclaré avoir investi en priorité pour l'achat du matériel, les travaux d'aménagement et l'achat des terres. On constate qu'une partie importante des investissements est couverte par l'autofinancement. Ce dernier est expliqué par l'importance des revenus non agricoles, notamment le revenu extérieur du conjoint et les ressources extérieures.

Enfin, **le revenu de l'agro-tourisme pour l'ensemble de l'échantillon est quasi nul.**

Thème 4 :

«Environnement et
multifonctionnalité »

1. Environnement

1.1 Environnement institutionnel

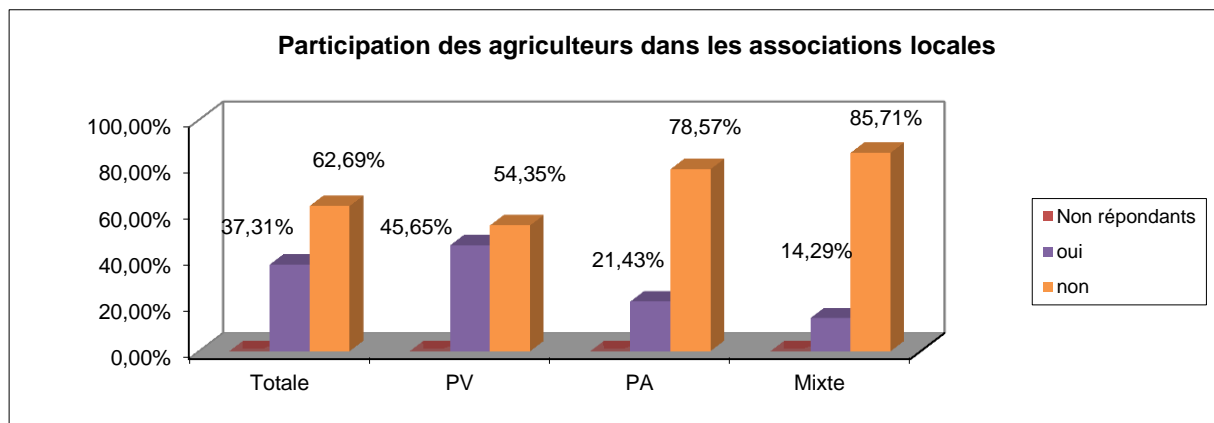
Les exploitants, comme tous les autres habitants de la Communauté de Communes du Grand Orb, contribuent au-delà de leurs activités agricoles à la dynamique de la vie sociale locale. Cette contribution peut se mesurer selon leurs niveaux de participations aux différentes structures locales sociales, associatives et culturelles, comme à celles, institutionnelles ou politiques de développement économique.

L'analyse suivant les trois principaux systèmes de production qui sont la production animale, végétale et mixte, nous indiquent que :

1.10. Au niveau des associations locales

La participation globale des agriculteurs dans les associations locales est de l'ordre de 37,31 % répartie comme suit entre les différents systèmes de production.

Figure 38 : Participation des agriculteurs dans les associations locales selon le système de production



D'après l'histogramme ci-dessus, on peut observer une participation plus notable des exploitants en système de production végétale avec 45,65 %, suivie par ceux en production animale avec 21,43 % et enfin, par les exploitants en systèmes de production mixtes avec 14,29 %.

D'un côté, la plupart des exploitants de production végétale ont plus de disponibilité, du fait de la mécanisation des pratiques au niveau de leurs productions. De l'autre, la charge et l'entretien continus des animaux font que les exploitants en production animale et mixte sont sans doute moins disponibles pour participer à des activités associatives sur leur territoire : loisirs, chasse, culture, sport, etc. Les systèmes de production animale se sont aussi plus récemment installés sur le territoire (voir thème 1).

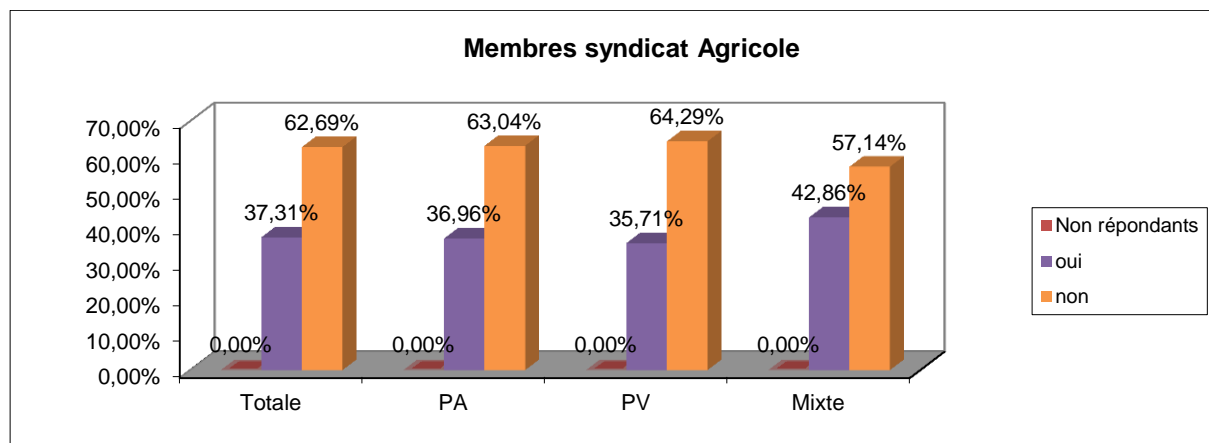
1.11. Au niveau des syndicats agricoles

C'est par le regroupement sous forme syndicale d'un ensemble d'exploitants agricoles, et d'une façon générale les agriculteurs, que l'agriculture locale parvient à se défendre et à exposer ses problèmes et intérêts pour mieux se développer.

D'après l'histogramme ci-dessous, on peut remarquer que 37,31 % des exploitants agricoles de notre échantillon adhèrent à une structure syndicale locale, ce qui indique le niveau de responsabilité et l'aspiration des agriculteurs locaux à défendre leurs intérêts, mais aussi leur professionnalisation.

On peut observer les mêmes niveaux d'adhésion syndicale suivant les trois types de systèmes de production, avec une part de 36 %, 37 % et 43 % respectivement pour la production animale, végétale et mixte.

Figure 39 Membres syndicat Agricole



1.12. Au niveau d'adhésion aux structures locales

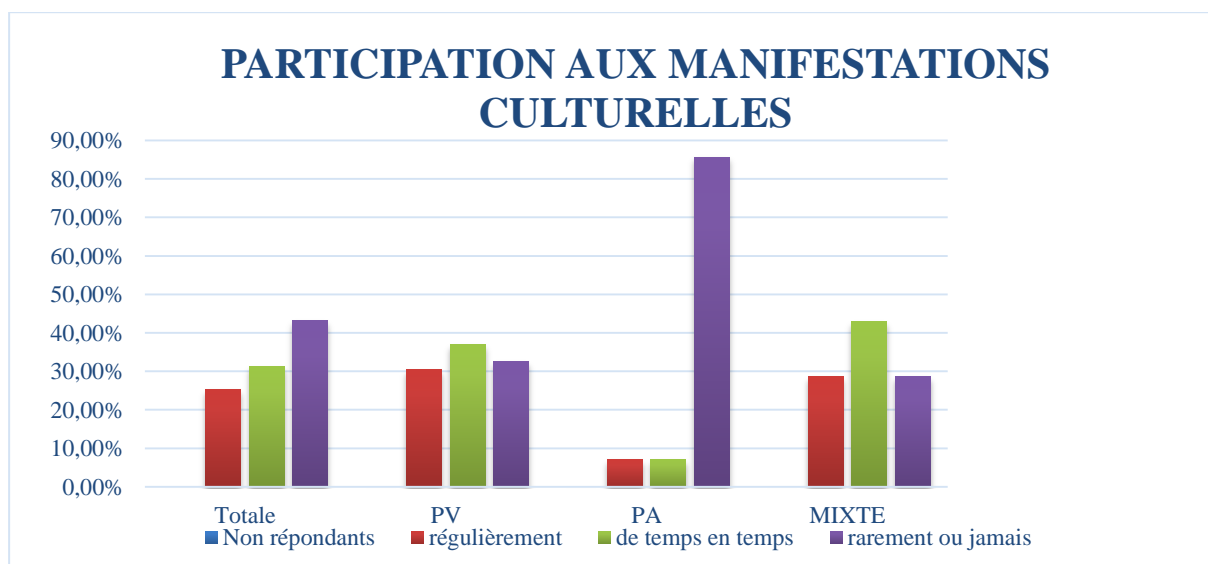
Le niveau d'adhésion des agriculteurs de l'échantillon aux structures locales de développement de la Communauté des Communes du Grand Orb n'est pas très important. En effet, 73 % des exploitants ont déclaré ne participer à aucune structure de développement de type conseil municipal et communauté de communes. Parmi les 17 % d'exploitants actifs dans ces structures locales, 16 % font partie du conseil municipal.

1.13. Participation à des manifestations culturelles

Le niveau de participation des exploitants agricoles aux manifestations culturelles agricoles est un bon indicateur du degré d'intégration et contribution de cette part de population dans la vie sociale locale.

D'après l'histogramme, et d'un point de vue global, on peut dire qu'il existe une participation moyenne au niveau de l'échantillon : 55 % si on cumule la participation régulière et occasionnelle à ce type de manifestation. Et selon l'analyse des trois types de systèmes de production établis, on peut identifier que les exploitants agricoles en système de production animale sont ceux qui contribuent le moins aux manifestations culturelles.

Figure 40 Participation aux manifestations culturelles



La contribution des exploitants agricoles à la vie sociale locale varie suivant les trois types de production : animale, végétale et mixte. Le niveau de participation général aux différentes structures institutionnelles, sociales et associatives est assez limité, dans la mesure où il ne concerne qu'un tiers et moins d'un tiers de la population enquêtée, quelle que soit la structure considérée.

1.2 Environnement Naturel

1.2.1. Localisation des exploitations par rapport au Parc Naturel Régional (PNR)

Dans cette partie, nous abordons la relation entre l'agriculture du territoire et les enjeux de ressources naturelles et d'environnement : la proximité du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, la labellisation et les pratiques agricoles en matière d'intrants.

Nous relevons que, sur l'ensemble des 67 exploitations enquêtées, 42 sont situées près ou dans la zone du PNR, sur une superficie de 1 631 ha, représentant 62.69 % de la SAU totale. Les 19 exploitations situées plus loin du PNR cumulent une SAU de 738 ha. La qualité des ressources naturelles est donc un enjeu de développement du territoire : plus de la moitié des exploitations enquêtées sont localisées dans la zone du PNR.

Tableau N°4. 5 : Echantillon total en fonction du PNR, composé de 67 agriculteurs

Localisation	Nbre d'exploitations	Superficies	%
Près et/ou dans le PNR	42	1631 ha	62,69%
Hors du PNR	19	738 ha	28,36%
ne sait pas	6	233 ha	8,96%
Total répondants	67	2602 ha	100%

❖ **Localisation des exploitations dans les différents systèmes de production :**

Les tableaux suivants indiquent la localisation des exploitations par rapport au PNR selon le système de production.

Dans les systèmes de productions végétales, soit 46 exploitations, la majorité des exploitations sont situées dans la zone du PNR : il s'agit de 32 exploitations sur une superficie de 1 242.43 ha, ce qui représente 69.57 % de la SAU totale de la surface occupée par l'ensemble de ces systèmes (cf. tableau ci-après).

Tableau N°4.6 : Systèmes de production végétale

Localisation	Nbre d'exploitations	Superficies	%
Près et/ou dans le PNR	32	1242.43 ha	69,57%
Hors du PNR	11	427.1 ha	23,91%
ne sait pas	3	116.47	6,52%
Total répondants	46	1786 ha	100%

Sur les quatorze exploitations de notre échantillon, qui font uniquement de la production animale, sept sont situées dans la zone du PNR, sur une superficie de 272 ha, représentant 50 % de la SAU dans ce système de production (tableau suivant).

Tableau N°4.7: Système de production animal

Localisation	Nbre d'exploitations	Superficies	%
Près et/ou dans le PNR	7	272 ha	50%
Hors du PNR	4	155 ha	28,57%
ne sait pas	3	117 ha	21,43%
Total répondants	14	544 ha	100%

Enfin, le système de production mixte est pratiqué par sept exploitants sur l'ensemble de notre échantillon (67) ; trois exploitations sont situées près et/ou dans le PNR, couvrant une superficie de 117 ha et les quatre autres avec une superficie de 155 ha sont en dehors de la zone du PNR.

Tableau N°4.8 : Système de production mixte

Localisation	Nbre d'exploitations	Superficies	%
Près et/ou dans le PNR	3	117 ha	42,86%
Hors du PNR	4	155 ha	57,14%
Total répondants	7	272 ha	100%

La proximité du Parc est un élément incitatif pour le développement d'une agriculture durable sur le territoire : l'étude des labels puis des pratiques agricoles permet d'apprécier le niveau d'engagement des agriculteurs dans des démarches agricoles durables.

1.2.2. Labellisation biologique et raisonnée

Le tableau suivant rappelle que peu d'exploitations produisent sous un label (voir partie 2) : 39 % de l'échantillon fait de la production sous un label, soit en bio ou en raisonnée avec cahier des charges, ce qui représente 26 sur 67 exploitants, avec une superficie de 342,65 ha sur 2 602 ha.

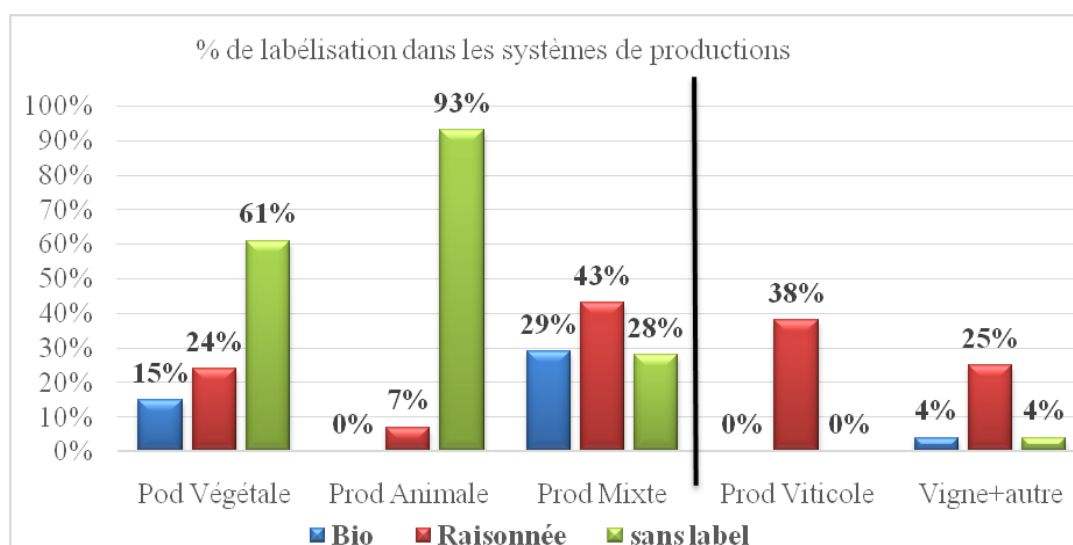
Tableau N°4.9 : Répartition des productions en fonction du label

Production	Nbre d'exploitants	Superficie utilisée	% échantillon
Label (bio et/ou raisonnée)	26	347,09 ha	39%
Sans label	41	2259.35 ha	61%

Source : Entretien avec les agriculteurs du ComCom grand Orb, Diagnostic territorial 24/10/2016

Dans les différents systèmes de production (*Végétale, animale et mixte*), les productions sous un label bio et raisonné sont assez peu significantes sauf pour le système de production mixte, comme le montre le graphique ci-après : 39% des agriculteurs en production végétale ont un label, et 72% des exploitants en production mixte.

Graphe N°4. 11 : Labélisation dans les différents systèmes de production



Source : Entretien avec les agriculteurs de la CC grand Orb, Diagnostic territorial 24/10/2016

La majorité des exploitants engagés dans la labellisation font de la production sous un label raisonné avec un cahier des charges. Le tableau suivant présente les exploitations concernées par chaque label ainsi que les surfaces correspondantes selon les différents systèmes de production.

Tableau N°4. 10 : Nombre d'exploitations en labellisations biologique et raisonnée dans les systèmes et sous-systèmes de productions végétale et animale

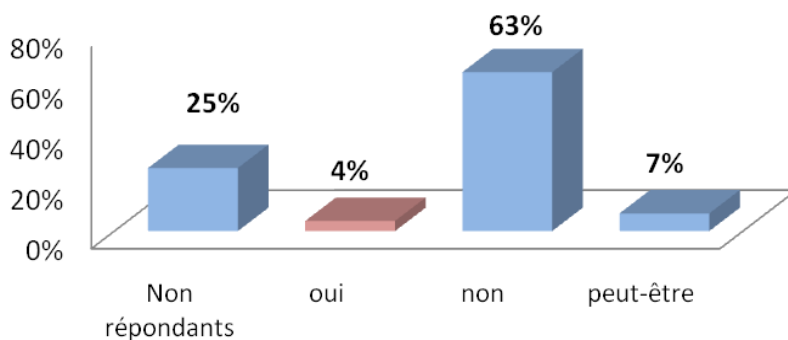
Source : Entretien avec les agriculteurs du ComCom grand Orb, Diagnostic territorial 24/10/2016

Production	Label biologique			Label raisonné		
	Nbre d'exploitants	Superficies utilisées (63,14ha)	% échantillon	Nbre d'exploitants	Superficies utilisées (283,95 ha)	% échantillon
Systèmes de Productions						
Production végétale	7	27,32 ha	36.8	12	111,95 ha	63.2
Production animale	0	0	0	1	38 ha	100
Production mixte	2	35,08 ha	40	3	134 ha	60
Sous-systèmes de production végétale						
Viticulture	0	0	0	5	48,3 ha	100
Viti + autres	1	7 ha	12.5	6	63,65 ha	75
Autres	5	16,64 ha	100	0	0	0

1.2.3. Projets de label biologique

Enfin, comme nous pouvons l'observer dans le graphe ci-dessous, 4 % seulement de notre échantillon a un projet de production sous un label.

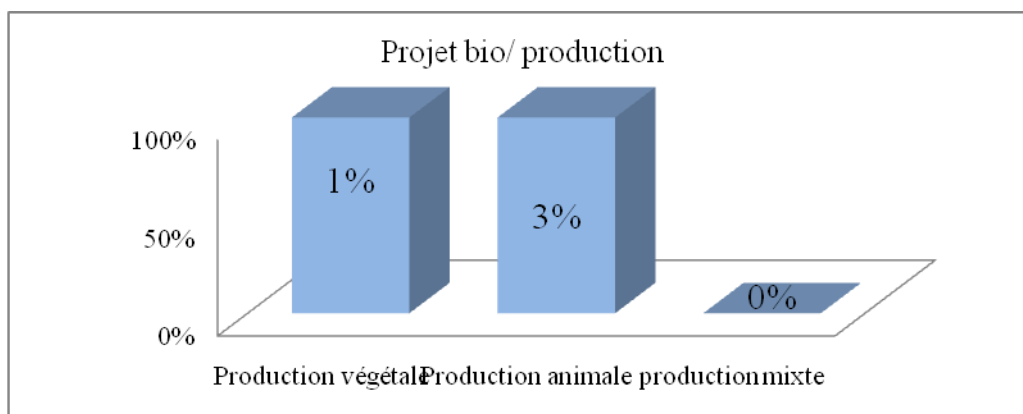
Grphe N°4.12 : Projets de labellisation (échantillon total)



Source : Entretien avec les agriculteurs du ComCom grand Orb, Diagnostic territorial 24-28/10/2016

Le graphe suivant montre que ces projets de labellisation concernent majoritairement les systèmes de production animale. Ce sont aussi ces systèmes qui sont les plus récemment installés sur le territoire.

Grphe N°4.13 : Projet de labellisation par système de production



Source : Entretien avec les agriculteurs du ComCom grand Orb, Diagnostic territorial 24-28/10/2016

Après avoir observé le lien entre l'agriculture et la qualité environnementale du territoire du point de vue des labels, nous avons étudié plus en détail les pratiques agricoles de désherbage et de fertilisation.

1.2.4. Diversité des pratiques de désherbage

Notre zone d'étude est marquée par une grande diversité de pratiques de désherbage, comme présenté dans le tableau ci-dessous. Le désherbage chimique et le travail du sol sont les pratiques les plus fréquentes des exploitants. La plupart des exploitants utilisent plusieurs pratiques de désherbage sur leur exploitation ; ils ont tendance à combiner un désherbage chimique avec le travail du sol qui est une pratique naturelle.

Tableau N°4. 11 : Nombre et types de pratiques de désherbage dans l'échantillon

PRATIQUES		
Désherbage chimique	37	68,52%
Désherbage sans produit chimique	17	31,48%
Enherbement	9	16,67%
Paillage	3	5,56%
Travail du sol	33	61,11%
Autre	2	3,70%
Total Nombre de Pratiques	101	
Total répondants	54 exploitants	

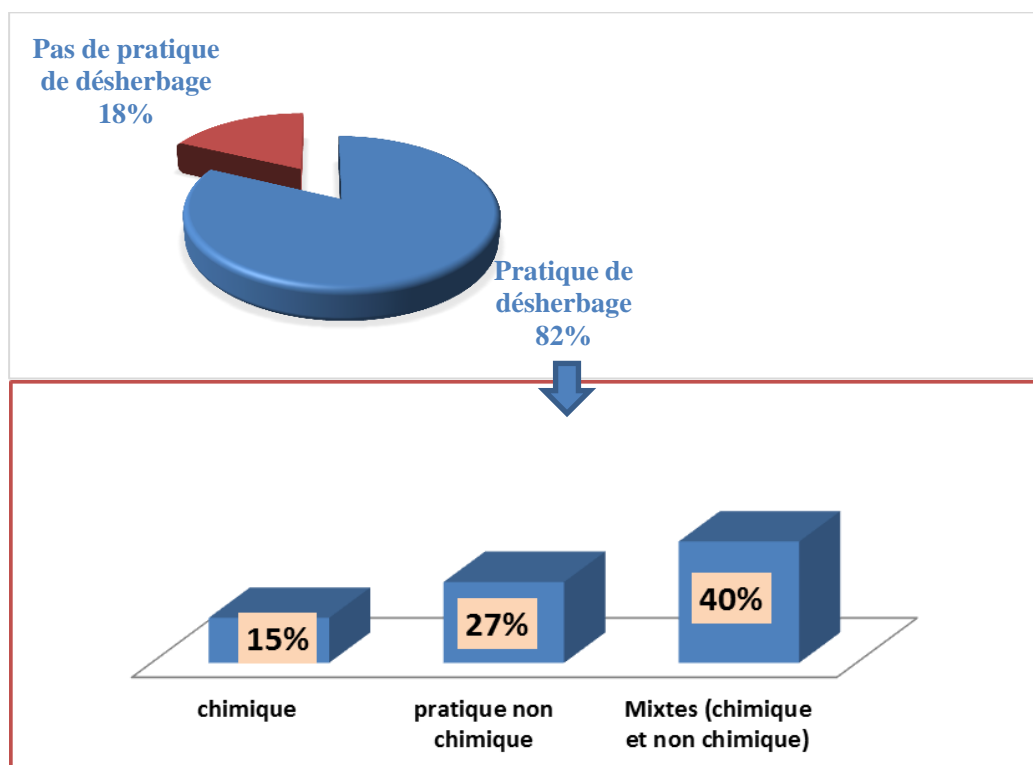
Source : Entretien avec les agriculteurs du ComCom grand Orb, Diagnostic territorial 24-28/10/2016

1.2.5. Qualités des pratiques de désherbage

Pour travailler sur la qualité environnementale des pratiques de désherbage, nous reclassons ces pratiques en trois catégories : chimique uniquement, non chimique uniquement et mixtes. 82 % de notre échantillon pratique le désherbage sur l'exploitation (essentiellement les systèmes de production végétal et mixte).

Le graphique suivant montre que le pourcentage d'agriculteurs ayant recours à des pratiques exclusivement chimiques est le plus faible des trois.

Graphe N°4.14 : % d'exploitants selon les pratiques de désherbage



Graphe N°4.15 : Répartition des exploitants selon les pratiques de désherbage

A travers ce graphe, nous pouvons ainsi déduire que les pratiques de désherbage sont assez respectueuses de l'environnement. Sur les 82 % qui utilisent des pratiques de désherbage, 27% ont recours au désherbage non chimique uniquement et 40% ont des pratiques mixtes en combinant le chimique avec du naturel (essentiellement par le travail du sol). Enfin, 15 % font uniquement un désherbage chimique.

1.2.6. Pratiques de fertilisation

La quasi-totalité des agriculteurs enquêtés pratique la fertilisation, soit 93 % de l'échantillon. La fertilisation chimique occupe une place importante et concerne 53 % des enquêtés. Cependant, 45 % ont adopté la fertilisation organique et environ 2 % pratiquent la mise en jachère.

Nous pouvons souligner l'importance que les exploitants accordent à la fertilisation organique (45 %), qui contribue positivement à la préservation de l'environnement naturel.

Tableau N°4. 13 : Répartition des pratiques de fertilisation dans l'échantillon

Pratiques	Nbre d'exploitants	%
Fertilisation chimique	33	53,23
Fertilisation organique	28	45,16
Mise en jachère	1	1,61
Total répondants	62	100

Source : Entretien avec les agriculteurs de la CC Grand Orb, Diagnostic territorial 24-28/10/2016

Nous remarquons dans ce tableau que dans les systèmes de production végétale, la fertilisation chimique concerne 56 % des agriculteurs, alors que la fertilisation organique est pratiquée par les 43 % restants.

Par contre, en production animale, c'est la fertilisation organique qui est la plus utilisée, à savoir par 55 % des agriculteurs contre 44 % qui pratiquent la fertilisation chimique.

Enfin, ce qui concerne la production mixte, on a des proportions égales pour les pratiques de fertilisation chimique et organique.

Ces résultats confirment le fait que les agriculteurs de notre échantillon ont un ensemble de pratiques respectueuses vis-à-vis de l'environnement, avec trois constats complémentaires :

- les raisons peuvent être économiques,
- l'impact sur la qualité environnementale du territoire est positif,
- cela ne se traduit pas par une labellisation des productions.

Tableau N°4. 14 : Répartitions des pratiques de fertilisation dans les systèmes de production

Type Pratiques	Production végétale		Production Animale		Production Mixte	
	Nbre d'exploitants	%	Nbre d'exploitants	%	Nbre d'exploitants	%
Fertilisation chimique	26	56	4	44	3	43,86
Fertilisation non chimique	20	43	5	55	3	43,86
Mise en Jachère	0	0	0	0	1	14
Total répondants	46	100	9	100	7	100

Source : Entretien avec les agriculteurs de la CC Grand Orb, Diagnostic territorial 24-28/10/2016

Concernant les sous-systèmes de production végétale, les éléments suivants ont été constatés :

- Pour le système de culture exclusive de la vigne, les exploitants ont plutôt recours aux pratiques de fertilisation organique, pour 77 % d'entre eux.
- Dans le sous-système de production viticulture et autres productions, la fréquence du recours à la fertilisation chimique est la plus importante suivie par la fertilisation organique.

Tableau N°4. 15 : Fertilisation dans le sous-système de production viticole exclusif

Nombre de pratiques de fertilisation recensé par type de fertilisation (vigne)		
fertilisation chimique	6	46,15%
fertilisation organique	10	76,92%
mise en jachère	0	0,00%
rotation	0	0,00%
entretien des haies	2	15,38%
Total répondants	13	138,46%

Source : Entretien avec les agriculteurs de la CC Grand Orb, Diagnostic territorial 24-28/10/2016

Tableau N°4. 16 : Fertilisation dans le sous-système de production viti+autres

Nombre de pratiques de fertilisation recensé par type de fertilisation (vigne + autre)		
fertilisation chimique	19	79,17%
fertilisation organique	14	58,33%
mise en jachère	3	12,50%
rotation	6	25,00%
entretien des haies	6	25,00%
agroforesterie	0	0,00%
autre	2	8,33%
Total répondants	24	

Source : Entretien avec les agriculteurs de la CC Grand Orb, Diagnostic territorial 24-28/10/2016

Afin de préciser l'engagement des agriculteurs dans des pratiques respectueuses de l'environnement, nous avons recensé leur participation aux mesures agro-environnementales sur le territoire.

1.2.7. Mesures Agro-Environnementales (MAE)

Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale⁹. Les mesures agro-environnementales permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent volontairement pour préserver l'environnement et entretenir l'espace rural¹⁰.

L'analyse du tableau suivant nous montre un faible niveau d'engagement des agriculteurs de notre échantillon dans les MAE. Seulement 22 % d'entre eux se sont engagés dans ces mesures, avec une proportion plus importante pour les systèmes de production mixte et animale (respectivement 71 % et 36 %).

Tableau N°4. 19 : Niveau d'engagement des agriculteurs dans les MAE

MAE/Système de production	Non engagé dans les MAE	Engagé dans les MAE
Echantillon Total	78%	22%
Production Végétale	89%	11%
Production animale	64%	36%
Production mixte	29%	71%

Source : Entretien avec les agriculteurs de la CC Grand Orb, Diagnostic territorial 24-28/10/2016

Cette faible participation s'explique par des choix institutionnels et stratégiques : en effet, le secteur géographique du diagnostic n'est pas considéré comme prioritaire pour la mise en œuvre de ces mesures, notamment dans les systèmes de production végétale.

Avec un faible pourcentage global d'engagement dans les MAEC, nous remarquons ci-dessous que, dans la production végétale, à peu près 7 % des exploitants se sont engagés en MAEC conversion bio, puis dans la production animale, 7 % se sont engagés en MAEC couvert et 28% en MAEC herbe, et enfin, dans la production mixte, le niveau d'engagement dans les différents types de MAEC est de 14 % en conversion bio, 14 % en MAEC herbe et 28 % pour les autres mesures.

⁹ Source : <http://agriculture.gouv.fr/maec-les-nouvelles-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-de-la-pac-2015>

¹⁰ Source : http://ec.europa.eu/agriculture/envir/measure/index_fr.htm

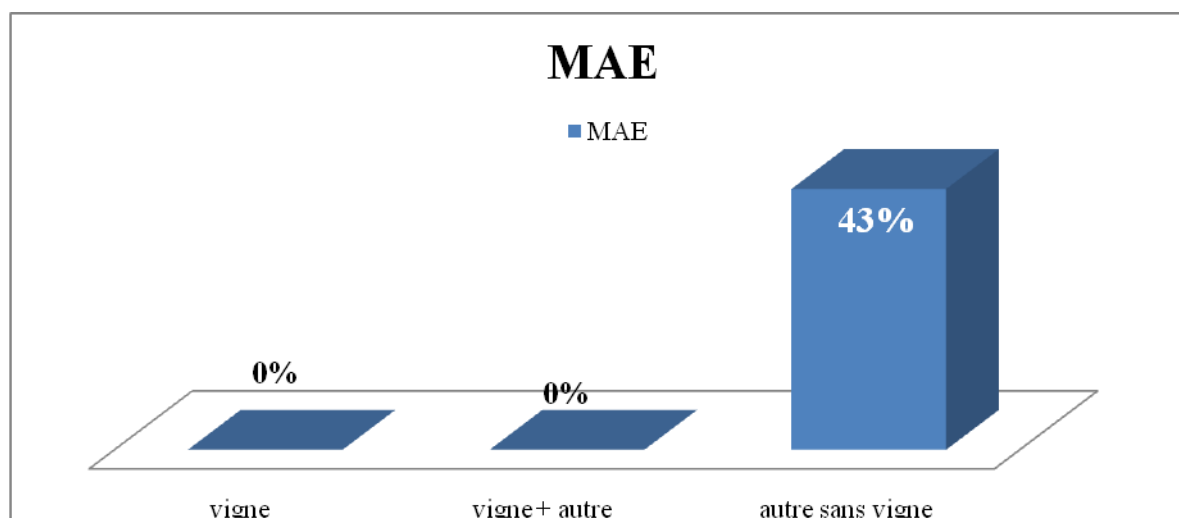
Tableau N°4. 20 : Engagement des exploitants selon les types de MAEC pour chaque système de production

Type MAE	MAE Production végétale		MAE Production Animale		MAE Production Mixte	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Conversion bio	3	6,5%	0	0%	1	14,3%
Système viticole	0	0%	0	0%	0	0%
MAEC couvert	0	0%	1	7,2%	0	0%
MAEC herbe	0	0%	4	28,5%	1	14,3%
Autre	0	0%	0	0,00%	2	28,6%
Non	43	93,5%	9	64,3%	3	42,8%
Total répondants	46	100%	14	100%	7	100%

Source : Entretien avec les agriculteurs de la CC. Grand Orb, Diagnostic territorial 24-28/10/2016

Enfin, les viticulteurs de la zone ne sont pas engagés dans les MAEC, comme le montre le graphe suivant.

Graphe N°4.17: Les MAE dans le sous-système de production viticole

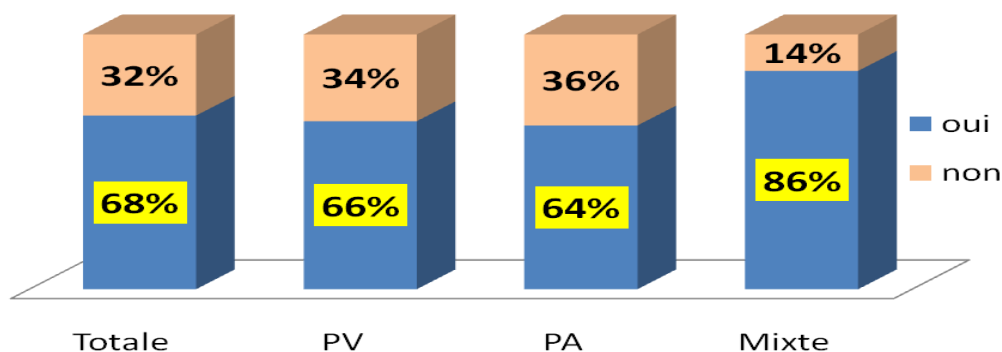


Source : Entretien avec les agriculteurs de la CC Grand Orb, Diagnostic territorial 24-28/10/2016

1.2.8. Perception des effets du changement climatique

Pour clore cette partie sur l'environnement, nous avons mesuré les perceptions des agriculteurs par rapport au phénomène du changement climatique. 68 % de l'échantillon ressent les effets de ce changement et ce pourcentage est plus marqué pour les agriculteurs du système de production mixte.

Graphe N°4.18: Perception du changement climatique



Source : Entretien avec les agriculteurs de la CC Grand Orb, Diagnostic territorial 24-28/10/2016

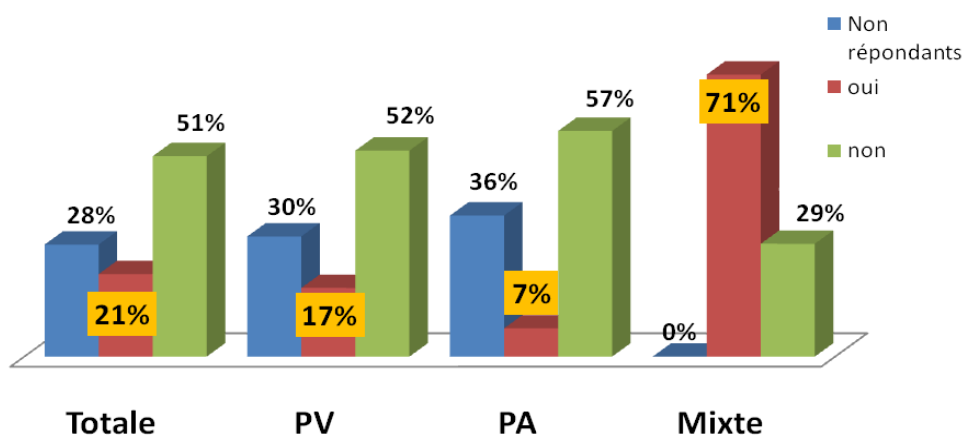
Les effets, les plus soulignés par les exploitants sont:

- Sécheresse et inondations: 43%
- Baisse de rendements: 28%
- Maladies: 19%
- Autres: 13%
- Changements de qualité: 12%.

Ainsi, c'est bien l'aléa naturel qui est prioritairement ressenti comme l'effet des changements climatiques sur ce territoire, avant la baisse des rendements agricoles.

Malgré cette perception, nous montrons dans le tableau ci-dessous que peu d'exploitants souscrivent une assurance spécifique pour faire face au changement climatique : 21 % de l'échantillon est assuré et principalement dans les systèmes de production mixte.

Graphe N°4.19: Assurance par système de production



Source : Entretien avec les agriculteurs de la CC Grand Orb, Diagnostic territorial 24-28/10/2016

2. La multifonctionnalité de l'agriculture

2.1. Définition et représentation de la Multifonctionnalité

La multifonctionnalité de l'agriculture se définit par les fonctions sociales, environnementales et économiques que ce secteur d'activité remplit, outre sa fonction principale qui est la production alimentaire.

La multifonctionnalité englobe trois dimensions : sociale, environnementale et économique (voir grille ci-dessous).

Pour notre territoire, chaque dimension est composée de deux fonctions :

- la fonction patrimoniale de l'agriculture et la contribution au tissu social (viabilité) constituent la dimension sociale
- la fonction emploi de l'agriculture et la fonction autres services dans le prolongement de l'activité agricole (vente directe principalement) constituent la dimension économique
- la fonction gestion des ressources naturelles et la contribution à la qualité paysagère constituent la dimension environnementale.

(cf.grille d'analyse ci-après)

La contribution de chacune de ces fonctions dans la dimension analysée (sociale, environnementale et économique) est mesurée à travers des indicateurs et un système de score allant de 0 à 4.

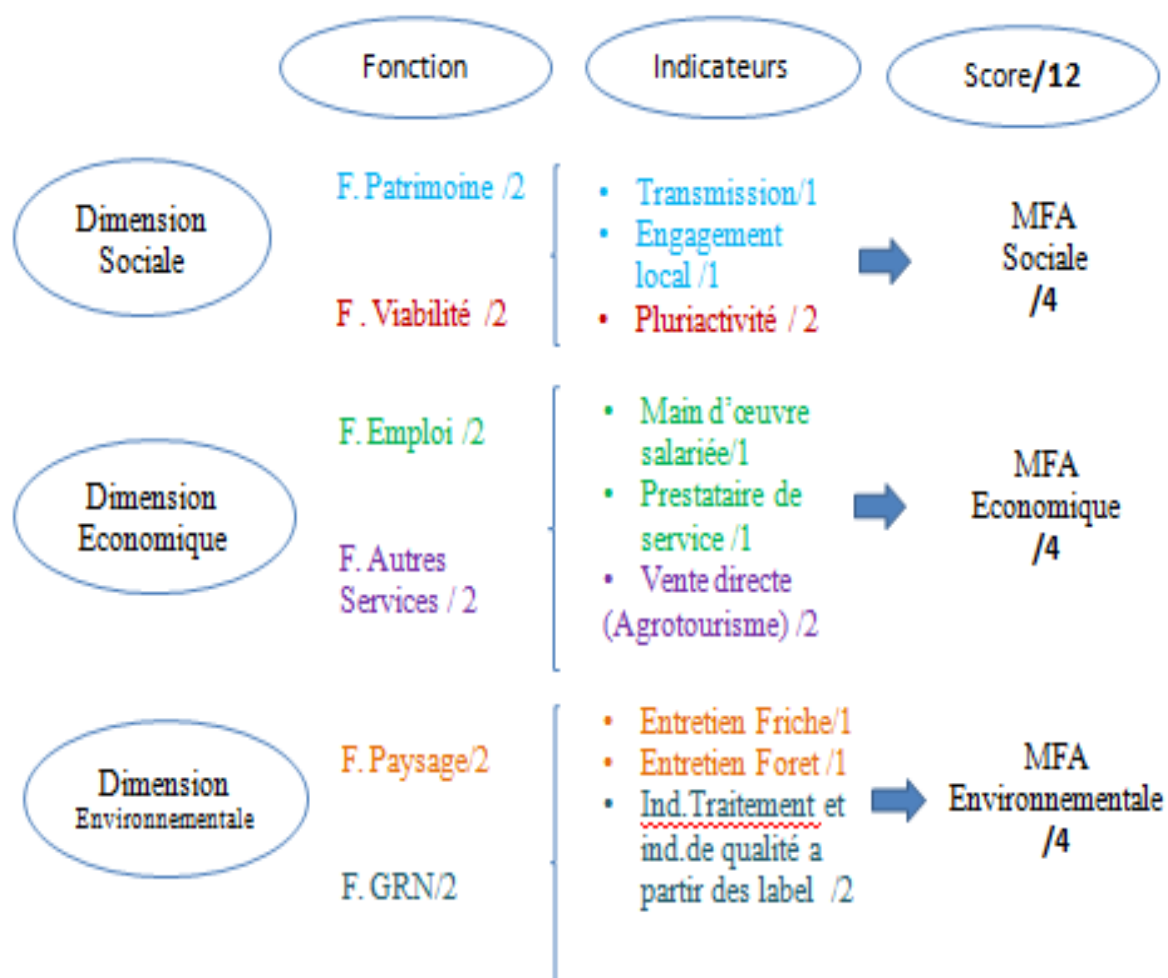


Figure N°4. 1 : Grille d'analyse de la MFA

2.2. Dimension sociale de la Multifonctionnalité

Sur notre territoire d'étude, la dimension sociale est définie par deux fonctions (la fonction patrimoine et la fonction viabilité), qui sont elle-même déterminées à partir de plusieurs indicateurs.

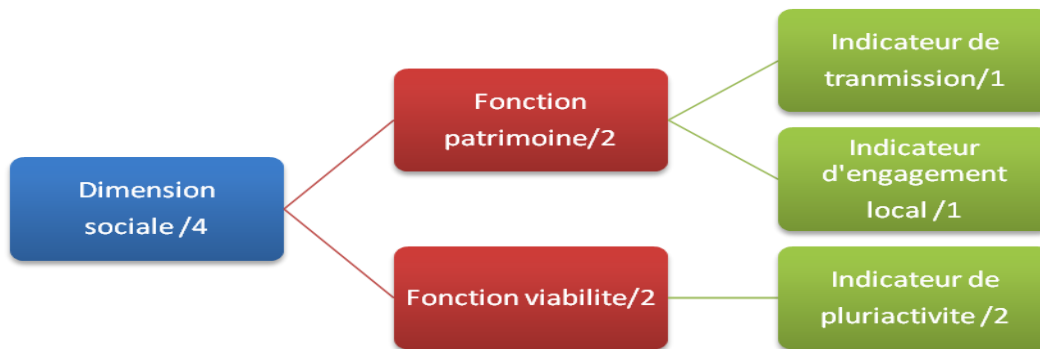


Schéma N°4.2 : modèle et mode de calcul de la dimension sociale sur 4 points

a. La fonction Maintien du patrimoine (2 points)

Cette fonction de maintien du patrimoine agricole est évaluée à travers deux indicateurs :

- **Indicateur de transmission** : il exprime la continuité temporelle de l'activité agricole.
Score 1 : si succession ou si vente pour l'agriculture ou fermage.

Score 0 : si pas de succession ou incertain.

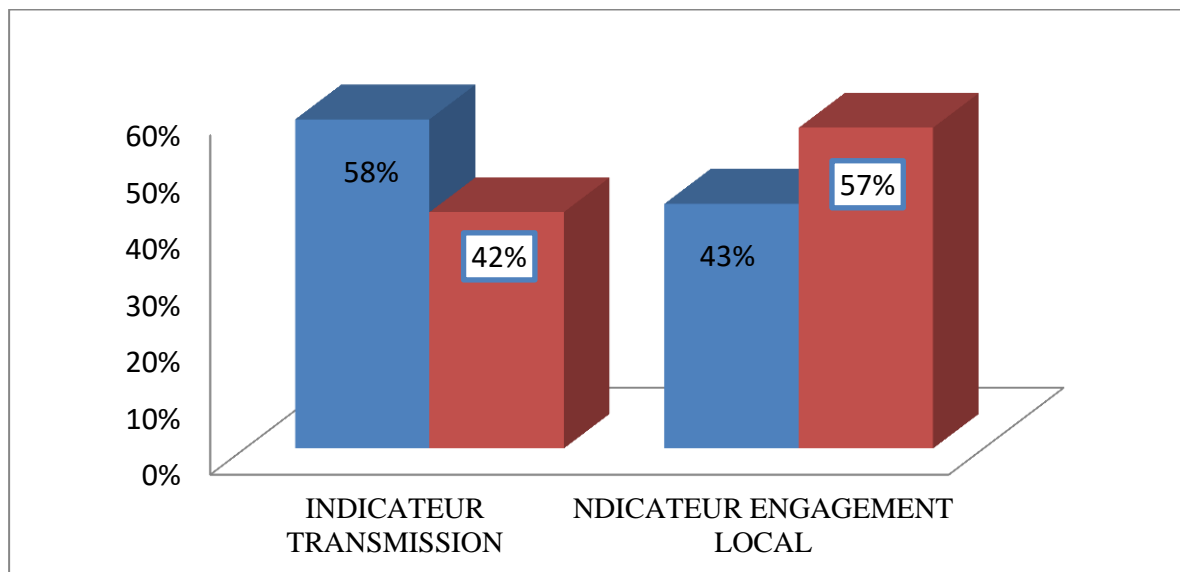
- **Indicateur engagement local** : il exprime la participation des agriculteurs à la vie politique, sociale et culturelle du territoire

Score 1 : si membre d'une association locale et/ou membre du conseil municipal et/ou participe régulièrement à des manifestations locales.

Score 0 : si non

Lors de l'analyse de la fonction maintien du patrimoine culturel (viticole/agricole), on a constaté que 57 % des exploitants contribuent positivement à l'indicateur d'engagement local (score>0), alors que 42% seulement ont un score positif pour l'indicateur de transmission (cf Graph ci-dessous).

Grphe N°4. 19 : Contribution des indicateurs de transmission et d’engagement local dans la fonction patrimoine



On peut donc conclure que les agriculteurs de ce territoire valorisent plus leur patrimoine à travers leur participation aux structures de développement, associatives ou culturelles plutôt que par la transmission des exploitations.

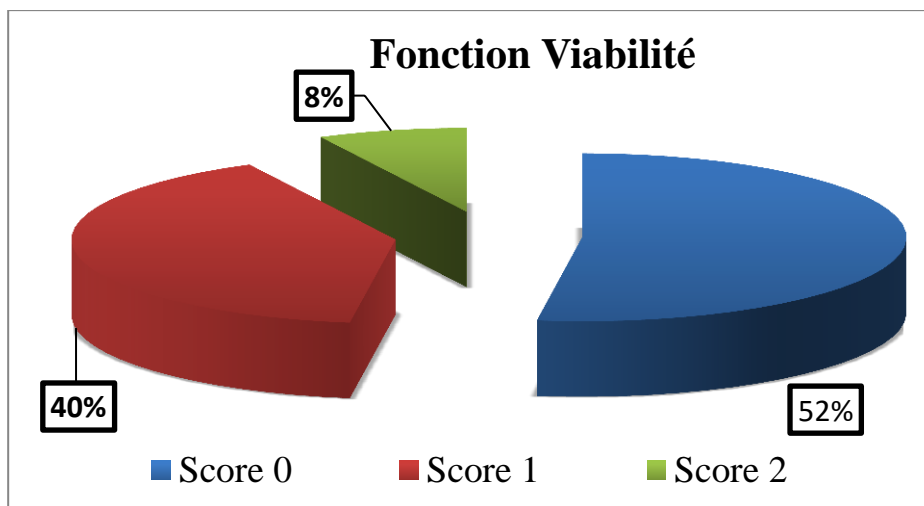
b. La fonction viabilité

Cette fonction reflète la contribution des agriculteurs au tissu et à la dynamique socio-professionnelle sur le territoire.

La fonction viabilité est calculée à partir de l’indicateur de pluriactivité, sur 2 points :

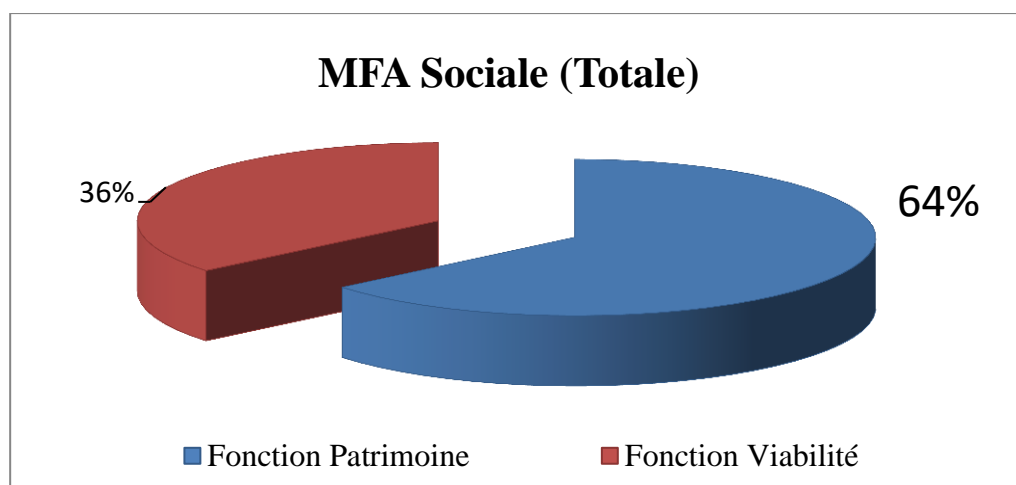
- Si pluriactivité de l’exploitant **ou** de son conjoint sur le territoire de la Communauté de Communes (CC) score de 1 point
- Si pluriactivité de l’exploitant **et** de son conjoint sur le territoire de la CC score de 2 points
- Sinon → score 0.

Comme le montre le graphe ci-dessous, 48% des agriculteurs participent à cette fonction, avec des scores de 1 et de 2 ; 52% des exploitants ont un score nul et ne contribuent pas au tissu socio-économique par la pluriactivité.



Graphique N°4. 20: répartition des scores de la fonction viabilité de la MFA sociale

Enfin, on mesure la contribution des deux fonctions dans la dimension sociale : **la fonction patrimoine a un poids le plus important dans la MFA sociale vu qu'elle y contribue à hauteur de 64%, alors que la fonction viabilité contribue pour 36 % seulement.**

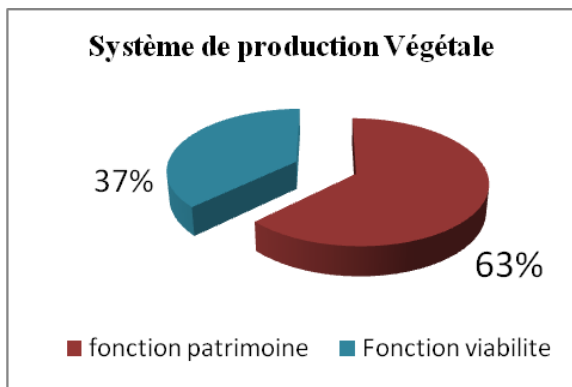


Graphique N°4.21 : Contribution de chaque fonction dans la MFA sociale

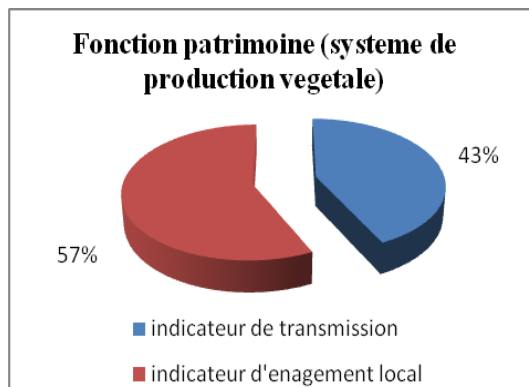
Les mêmes résultats sont enregistrés au niveau des trois systèmes de production (végétale, animal, mixte). Dans chaque système, la fonction patrimoine est portée par l'indicateur d'engagement local.

Dans le système de production végétale, la fonction patrimoine contribue avec un pourcentage de 63 % via l'indicateur d'engagement local qui est de 57 % (cf. ci-après)

Graphique N°4. (22, 23, 24, 25, 26, 27) : Contribution Fonction Viabilité et Patrimoine dans les systèmes de production (végétale, animale, mixte)

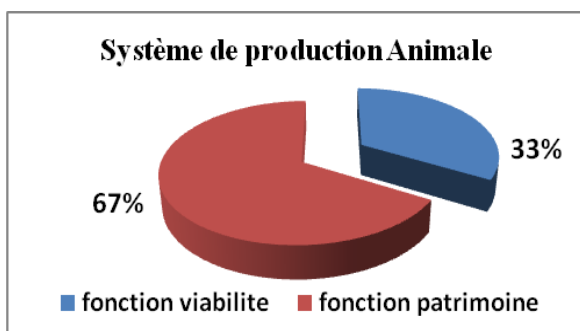


Graphique N°4.22

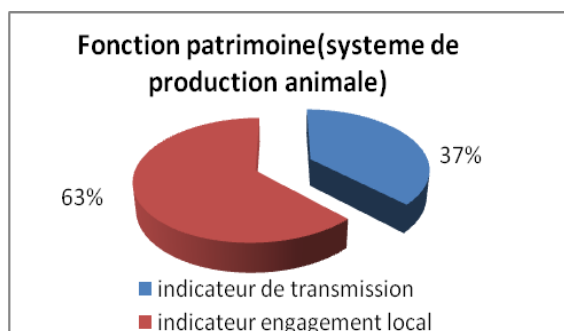


Graphique N°4.23

Pour le système de production animale, la contribution de la fonction patrimoine présente 57 % de la dimension. L'indicateur d'engagement local a un poids de 63 % dans cette fonction (graph. ci-après).

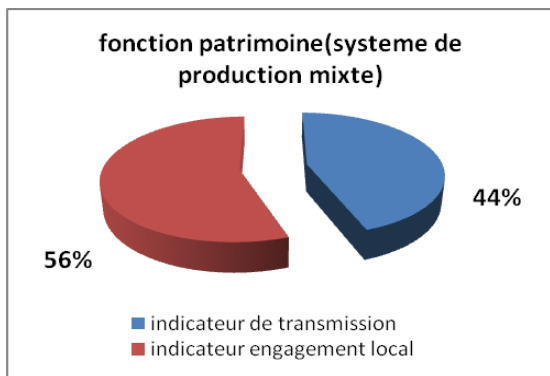


Graphique N°4.24

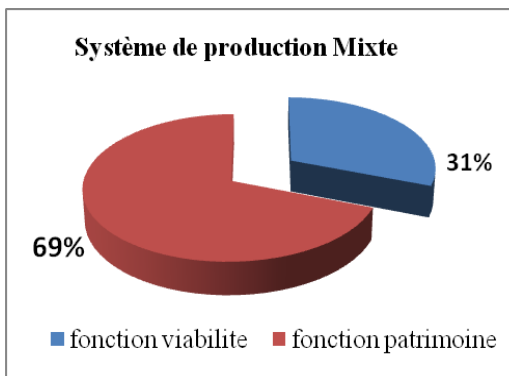


Graphique N°4.25

Les producteurs en système mixte contribuent aussi plus au maintien du patrimoine via le même indicateur, qui est celui d'engagement local (cf. ci-dessous) :



Graphique N°4.26

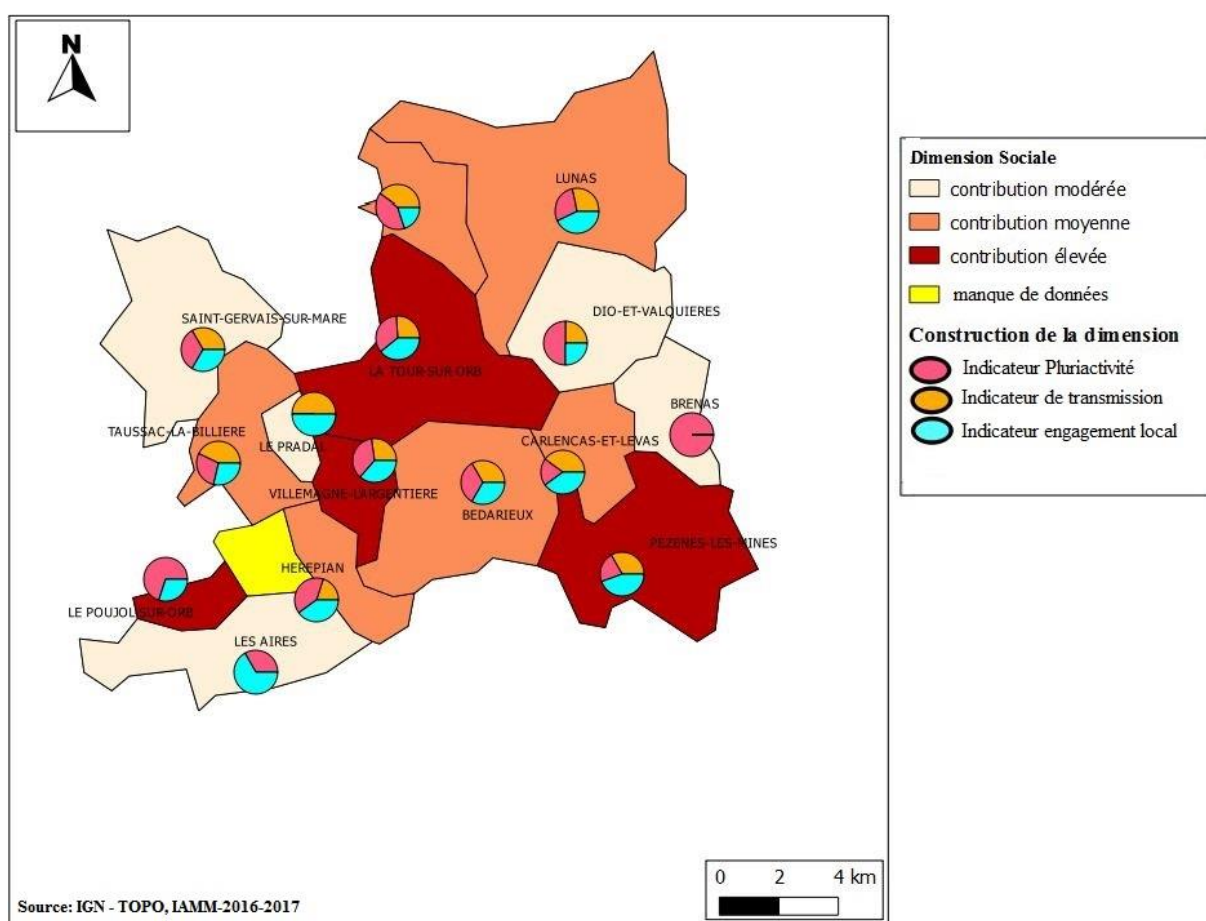


Graphique N°4.27

c. Multifonctionnalité sociale par commune

La carte qui suit est la représentation cartographique de la MFA SOCIALE; elle propose deux informations distinctes : d'une part, le niveau de MFA sociale selon les communes (trame de fond) et d'autre part, le poids de chaque fonction dans la dimension (camemberts) pour chaque commune.

Carte N°4. 1 : Répartition de la MFA sociale par commune



Il y a des communes qui ont une contribution élevée, comme par exemple La Tour sur Orb, et d'autres qui ont une contribution moyenne comme Lunas ou Bédarieux. Il y a enfin certaines communes dont la contribution est modérée, comme par exemple Les Aires ou Saint Gervais Sur Mare.

Les petits camemberts de la carte ci-dessus- représentent la part de chaque indicateur en fonction des communes, et nous pouvons constater trois types de camembert selon les indicateurs :

- des communes où la part des trois indicateurs est relativement équilibrée (Bédarieux, Saint-Gervais Sur Mare , etc ...); la fonction viabilité n'étant jamais celle qui domine (elle est représentée par l'indicateur de pluriactivité) par rapport à celle du patrimoine ;
- des communes où un indicateur domine par comparaison avec les deux autres. (Dio et Valquière etc.) ;
- des communes enfin, où un ou deux indicateurs sur les trois n'apparaissent pas (Brenas, Le Pradal.), indiquant parfois l'absence d'une fonction (les Aires, Le Poujol-sur Orb).

Après nous être intéressés à la MFA sociale, passons à celle économique.

2.3. Dimension économique de la MFA

La dimension économique de la multifonctionnalité permet de d'étudier le niveau d'intégration de l'agriculture dans la vie économique du territoire ; elle veut spécifiquement montrer comment ce secteur permet de créer une dynamique économique à travers la création d'offres d'emploi ou à travers la vente directe et les circuits courts. Deux fonctions ont donc été identifiées : la fonction emploi et la fonction autres services dans le prolongement de l'activité agricole.

Ci-dessous, un schéma récapitulatif de cette dimension.

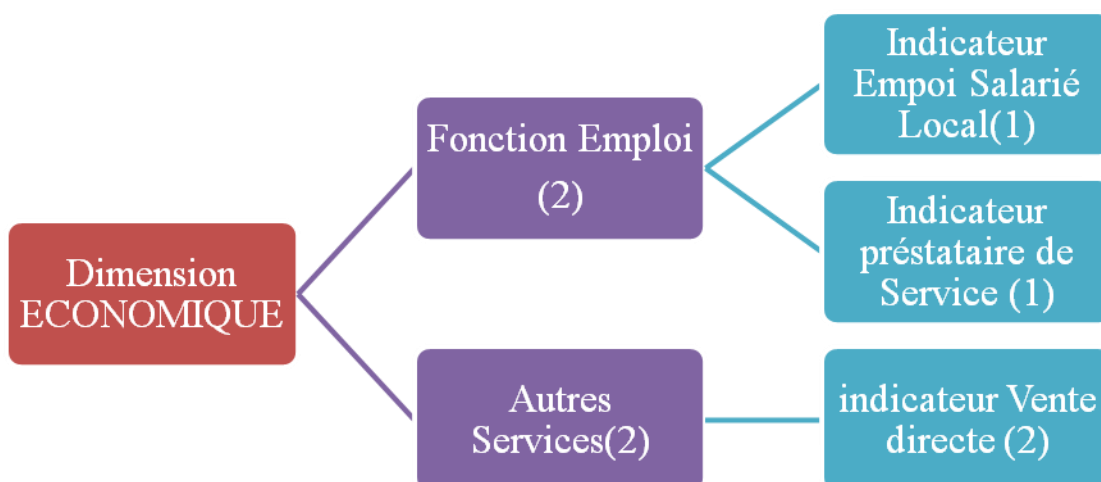


Figure N°4.3: Schéma représentant la méthodologie employée afin de calculer la dimension économique sur quatre points

a. Fonction Autres Services

La fonction « autres services » est calculée à partir d'un seul indicateur de vente directe. Cette fonction permet essentiellement de voir si l'agriculture est une source de diversification des activités économiques.

Pour calculer cette fonction, pour chaque agriculteur enquêté, on a pris en considération deux informations :

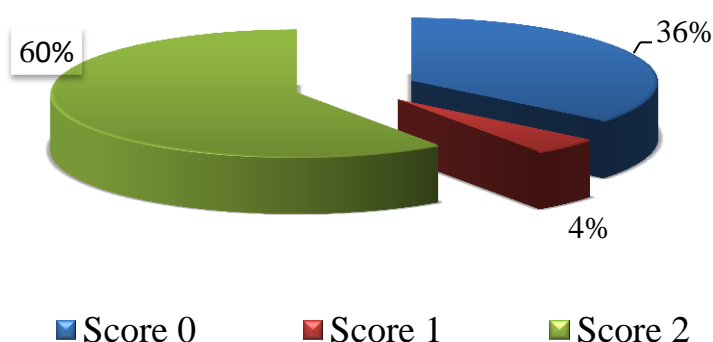
- ✓ le pourcentage de la production vendue directement aux consommateurs, aux restaurants, ou aux commerces locaux ;
- ✓ les pratiques d'agro-tourisme.

Donc, pour chaque exploitant :

- On attribue un score 1 si le pourcentage de la valeur de la production vendue directement est supérieur à 20%, un score de 2 si ce pourcentage dépasse les 50% de la valeur de la production ; sinon on attribue le score 0.
- On ajoute un point (1) si l'exploitant fait de l'agrotourisme et qu'il n'a pas atteint le score maximal de 2.

⇒ La fonction « Autres services » est donc évaluée sur deux points.

Fonction Autres Services



Graphique N°4. 28: Contribution Fonction autres services/MFA Economique

60 % ont obtenu un score de 2 (soit 40 exploitants) et 4 % (soit 3 agriculteurs) ont un score de 1. Cela est dû à l'importance des pratiques de vente directe et de circuits courts sur le

territoire. L'agrotourisme est quasiment inexistant sur le territoire et il ne contribue donc pas à cette fonction.

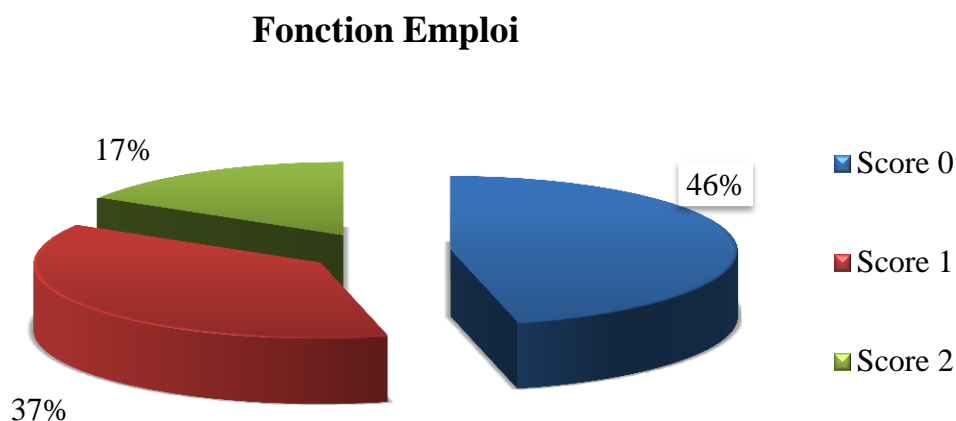
b. Fonction emploi

La deuxième fonction qui nous permet d'étudier la dimension économique de la multifonctionnalité est la fonction emploi : elle permet de mesurer le niveau de contribution de l'agriculture à la création d'emploi dans la région.

Pour calculer cette fonction on a pris en considération deux indicateurs :

- **L'indicateur emploi salarié local** : on attribue le score 1 si l'agriculteur a des employés salariés originaires de la communauté de communes ; sinon on attribue le score 0
- **L'indicateur prestataire de services** : on attribue le score 1 si l'agriculteur a recours aux entreprises de travaux agricoles du territoire ; dans le cas contraire, on attribue le score 0.

⇒ La fonction Emploi est sur 2 points.



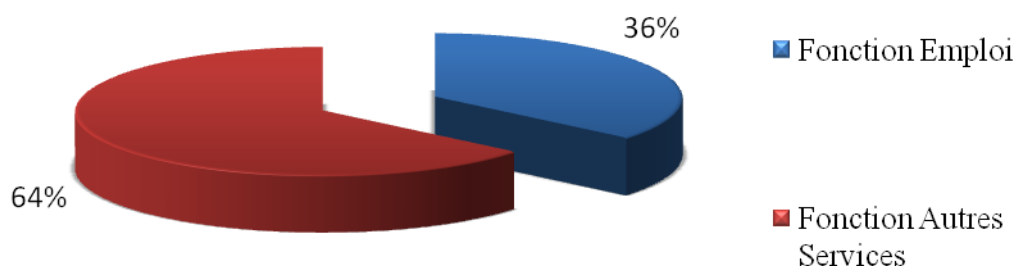
Graphique N°4. 29: Contribution Fonction Emploi/MFA Economique

Dans notre cas, 55 % de l'échantillon a recours à de la main d'œuvre salariée ou de prestations de services et 46 % ne contribue pas à cette fonction.

c. Poids des fonctions dans la dimension économique

Sur la totalité de l'échantillon (67 agriculteurs) et dans le territoire étudié, la fonction « autres services » est celle qui contribue le plus à la multifonctionnalité économique, avec un poids de 64 %, cette fonction représentant ici la vente directe et les circuits courts.

MFA Economique

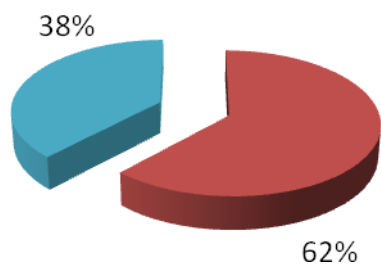


Graphique N°4. 30: Contribution Fonction emploi et autres services/MFA Economique

Pour les systèmes de production animale et mixte (graphes ci-dessous), la fonction autres service est celle qui contribue le plus dans la dimension économique.

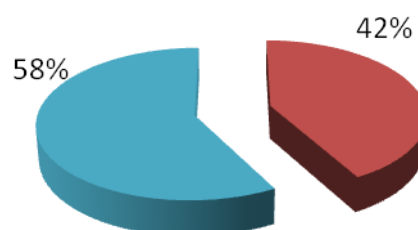
Par contre, dans le cas des systèmes de production végétale, c'est la fonction emploi qui est plus importante et qui représente 62 %. Ce résultat est surtout lié à l'importance des coopératives comme débouché principal des systèmes de production viticole.

Graphique N°4. (31, 32, 33, 34) : Contribution de la MFA Economique dans les systèmes de productions (végétale, animale, mixte)



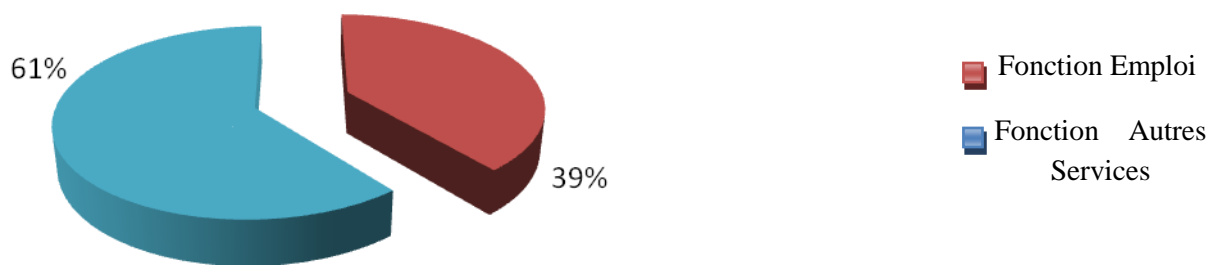
MFA Economique (Système de production végétale)

Graphique N°4. 31



MFA Economique (Système de production animale)

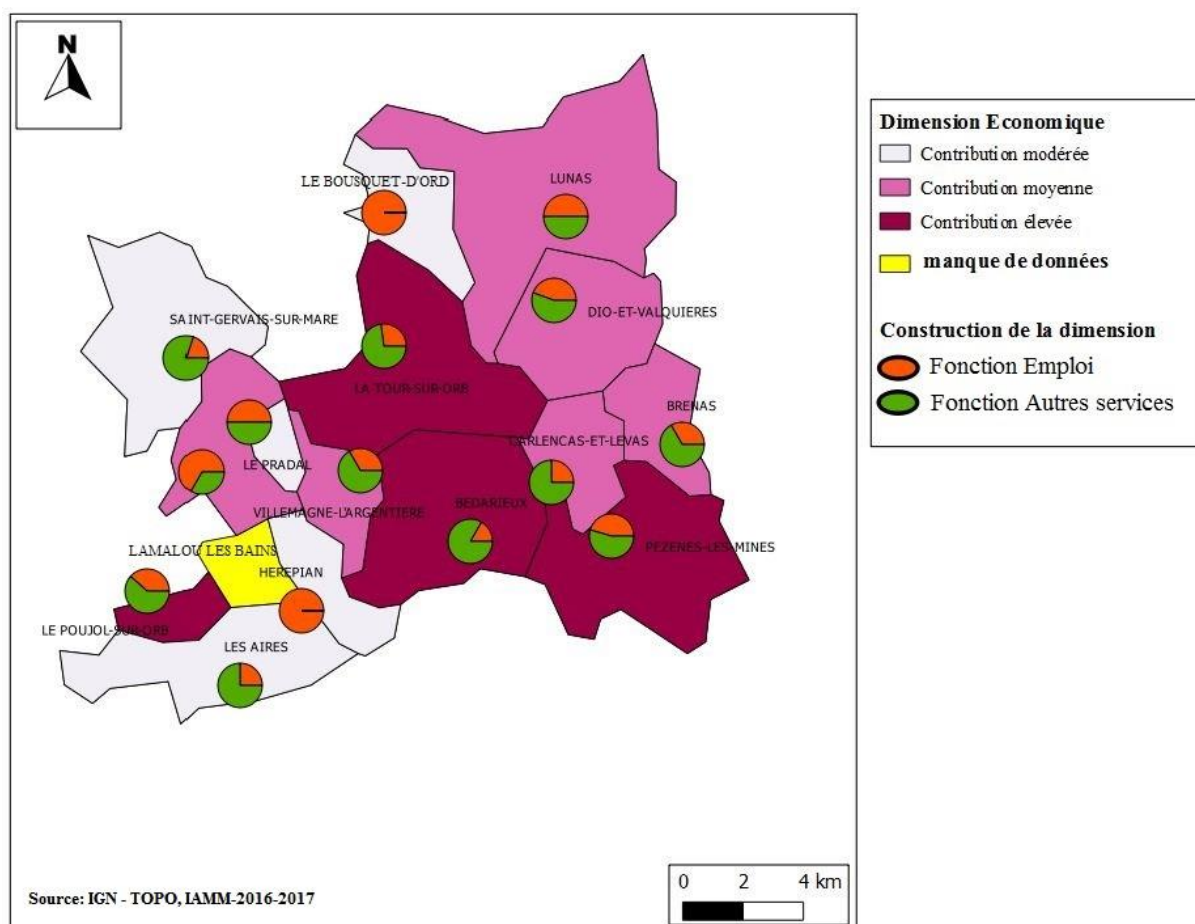
Graphique N°4. 32



Graphique N°4. 33 MFA Economique (Système de production Mixte)

d. La Multifonctionnalité Economique par Commune

La carte ci-dessous représente la MFA économique dans les communes de notre zone d'étude.



Carte N°4. 2 : Répartition de la MFA économique par commune

Si on analyse la dimension économique dans le Grand Orb suivant les communes, on peut dire que la contribution de cette dimension est :

- plus élevée au centre de la communauté des communes, c'est-à-dire pour les communes de la Tour-sur Orb, Bédarieux et Pézènes Les Mines
- moyenne pour les communes de Lunas, Dio et Valquières, Levas et Brenas, le Pradal et Villemagne l'Argentière
- modérée pour le reste des communes, Saint Gervais Sur Mare, Le Bousquet d'Orb, Les Aires et Hérépian.

La fonction vente directe domine sur la fonction emploi sauf pour les communes de Villemagne, le Pradal, le Bousquet d'Orb et Hérépian. Dans ces communes, la fonction vente directe n'apparaît pas. Il faut aussi rappeler l'absence de données sur la commune de Lamalou Les Bains.

2.4. Dimension Environnementale

La dimension environnementale de la multifonctionnalité est calculée à partir de deux fonctions :

- ✓ La fonction Gestion des ressources naturelles
- ✓ La fonction Paysage

a. La fonction Paysage

La fonction maintien de la qualité du paysage est déterminée à partir de deux indicateurs :

✓ **Indicateur entretien des friches et des forêts :**

Si pas de friche ou friche entretenues → on attribue le score 1

Si friche et pas entretenue → on attribue le score 0

✓ **Indicateur forêt :**

Si forêt entretenue → on attribue le score 1

Sinon → 0

La contribution à la fonction paysage est représentée par l'entretien des surfaces boisées et des surfaces en friches. Cette contribution est représentée dans les tableaux suivants :

Tableau 44: Entretien des surfaces boisées

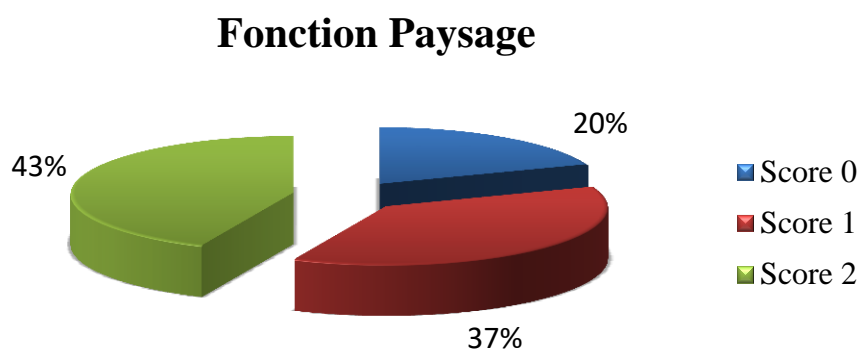
ENTRETIEN SURFACE BOISEE			
Désignation	Score	Nombre	%
oui	1	21	42,00%
non	0	29	58,00%
Total répondant		50	100,00%

Tableau 45: Entretien des surfaces en friches

FRICHES ENTRETENUES			
Désignation	Score	Nombre	%
oui	1	14	42,42%
non	0	19	57,58%
Total répondant		33	100,00%

De ces tableaux, il ressort que 42 % des agriculteurs participent à la fonction paysage par l'entretien des surfaces boisées et des surfaces en friches.

Cette situation témoigne de l'intérêt qu'accordent les agriculteurs à la qualité paysagère de leur environnement (graphique ci-dessous).



Graphique N°4. 34: Contribution Fonction Paysage/MFA Environnementale

On remarque ainsi que, sur ce territoire, la majorité des exploitants (80 %) contribuent au maintien de la qualité du paysage sur le grand Orb.

b. La Fonction Gestion Des Ressources Naturelles

La fonction GRN permet de voir comment l'agriculture du territoire contribue à la préservation des ressources naturelles. Pour calculer cette fonction, on s'est basé sur deux méthodes différentes :

✚ **Pour les viticulteurs** (viticulture exclusivement et viticulture et autres productions) : cette fonction a été calculée à partir de l'indicateur de traitement en désherbants par rapport à la superficie viticole traitée.

- Si la surface traitée est $\leq 30\%$ de la SAU totale \rightarrow on attribue le score 2,

- Si $30\% < \text{Surface traitée} < 60\%$ ---> on attribue le score 1,
- Sinon $\rightarrow 0$.
- ✚ **Pour les autres systèmes de production** : la fonction GRN a été calculée à partir de l'indicateur label
 - en bio --> on attribue le score 2
 - en raisonnée \rightarrow on attribue le score 1
 - Sinon 0.

Indicateur de traitement

La contribution de cet indicateur à la fonction GRN est représentée dans le tableau suivant :

Tableau 46: La contribution de la fonction GRN des vignes suivant les traitements

CLASSE FGRN VIGNES			
Nombre d'exploitants	% SAU viticole traitée	Score par classe	%
3	$\geq 60\%$	0	8%
2	[30-60]%	1	6%
32	[0-30]%	2	86%
37	Total répondants		100,00%

De ce tableau ressort que 92 % des viticulteurs participent à la fonction GRN à travers l'indicateur de traitement. Cette contribution est d'autant plus importante dans la mesure où 86 % des viticulteurs utilisent un traitement sur moins de 30 % de leurs surfaces, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement naturel.

Indicateur de labellisation

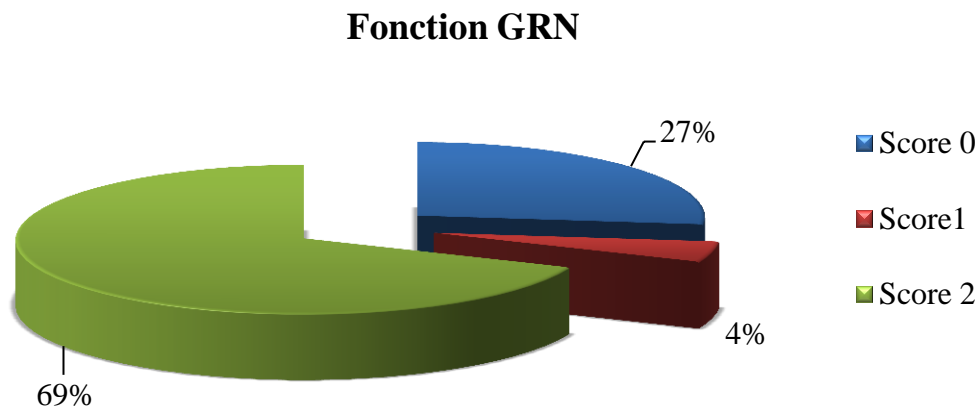
Le tableau suivant révèle la contribution de l'indicateur labellisation à la fonction GRN, pour tous les agriculteurs qui ne font pas de viticulture (30 exploitants) :

Tableau 47: La contribution de l'indicateur labellisation à la fonction GRN

FGRN PRODUCTION AVEC LABEL			
Pratiques agricole	Score	Nombre	%
bio (avec label)	2	5	17%
Raisonnée (avec cahier de charges)	1	0	0%
Autres (sans label)	0	25	83 %
Total répondants		30	100,00%

Il ressort ainsi que 17 % de l'échantillon concerné produisent **avec un label**.

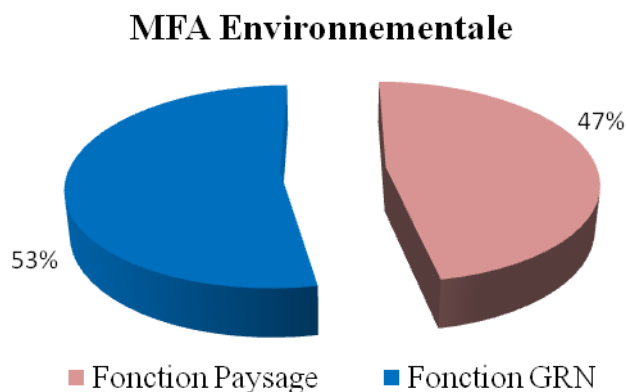
Les résultats sur la fonction GRN sont représentés sur le graphique suivant :



Graphique N°4. 35: Contribution Fonction GRN/MFA Environnementale

⇒ A partir de ce graphique, on peut remarquer que la majorité des exploitants de la région ont plutôt un faible recours aux traitements chimiques, ce qui contribue à la préservation des ressources naturelles du territoire.

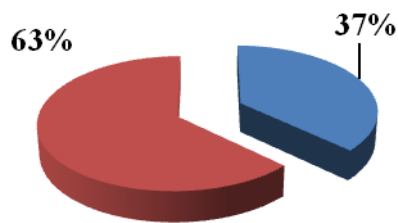
c. . Poids des deux fonctions dans la dimension environnementale



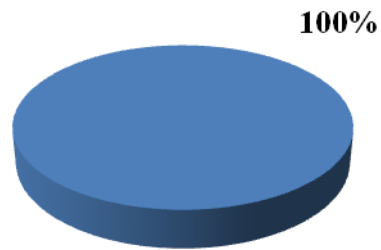
Graphique N°4. 36: Part de la Fonction GRN et paysage/MFA Environnementale

On remarque que les deux fonctions sont assez équilibrées dans la dimension ; la fonction GRN contribue cependant plus fortement à la multifonctionnalité environnementale. Malgré le peu de labels de qualité recensés, on voit ici que la majorité des agriculteurs contribuent à la préservation des ressources naturelles.

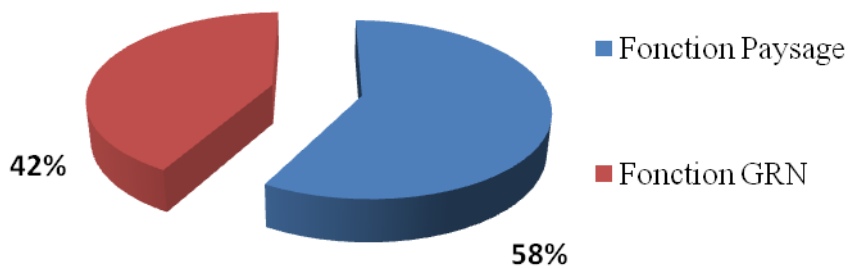
Afin d'avoir une vision plus claire et plus détaillée de la multifonctionnalité environnementale sur le territoire, elle a été mesurée pour les trois systèmes de production (Animale, Végétale et Mixte).



MFA Environnementale (Système de production Végétales)



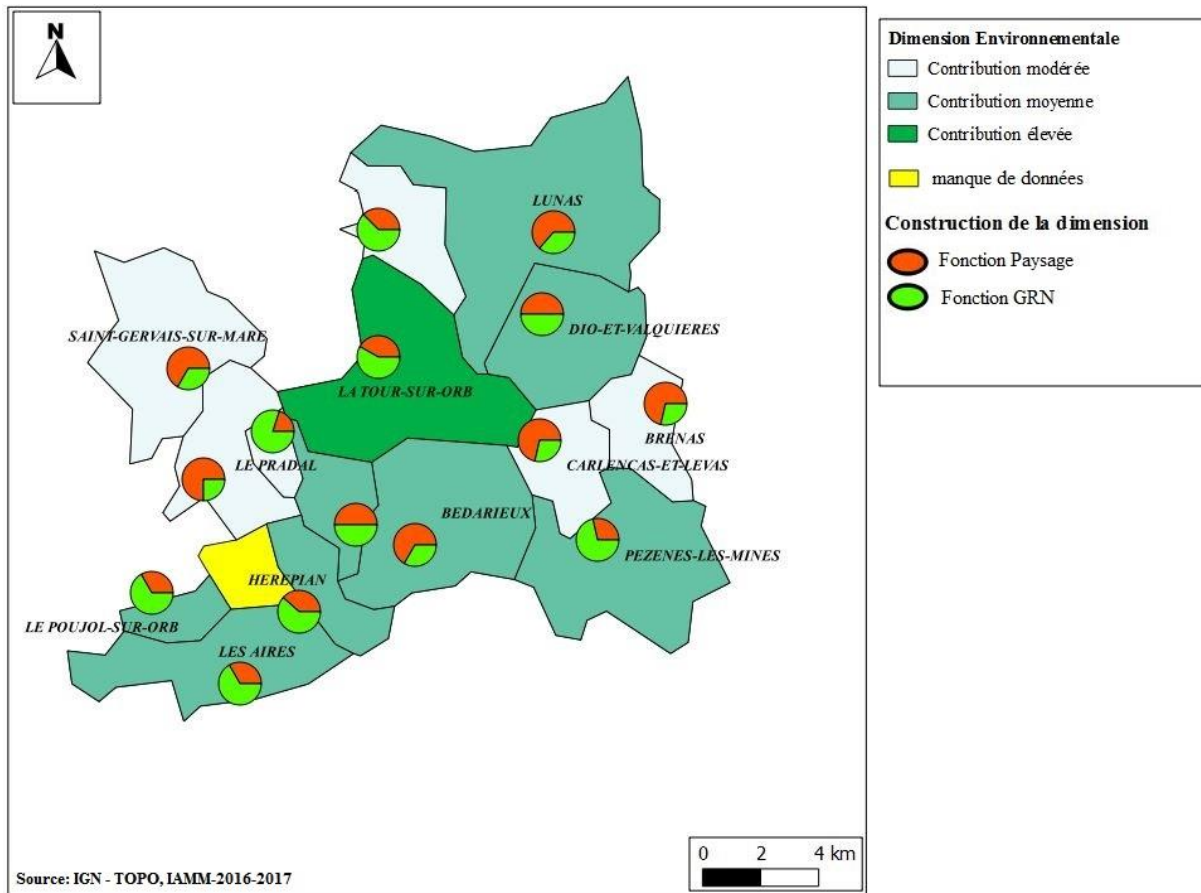
MFA Environnementale (Système de production Animal)



MFA Environnementale (Système de production Mixte)

➡ Les deux dimensions restent relativement équilibrées pour les systèmes de production végétale et pour celui mixte ; la présence de bêtes dans le système de production va de pair avec une fonction paysagère plus affirmée. Enfin, dans le système de production animale, les éleveurs contribuent exclusivement à l'entretien du paysage (aucun label).

d. La Multifonctionnalité Environnementale par Commune



Carte N°4.3 : Répartition de la MFA environnementale par commune

La lecture de cette carte nous permet d'émettre les constats suivants :

- Une seule commune contribue fortement à la dimension environnementale, à savoir La-Tour-Sur-Orb, huit communes y contribuent moyennement et enfin six ont une contribution modérée ;
- En matière de construction de la dimension dans chaque commune, on remarque trois situations distinctes :
 - Dominance de la fonction paysage constatée dans six communes ;
 - Dominance de la fonction GRN dans sept communes ;
 - Une égalité d'apport des deux fonctions de la dimension environnementale constatée dans deux communes.

Cette situation renseigne sur l'intérêt qu'affichent les agriculteurs à la qualité environnementale de leur exploitation et de leur milieu naturel.

3. La MFA globale totale

Cette partie est consacrée à l'apport de chaque dimension à la multifonctionnalité globale, par le calcul des scores moyens par dimension et système de production d'une part (tableau ci-dessous), par le poids des trois dimensions dans la MFA totale d'autre part (graphe ci-dessous) ; est présentée ensuite une carte de la MFA globale.

Tableau 48: La multifonctionnalité globale suivant les systèmes de production

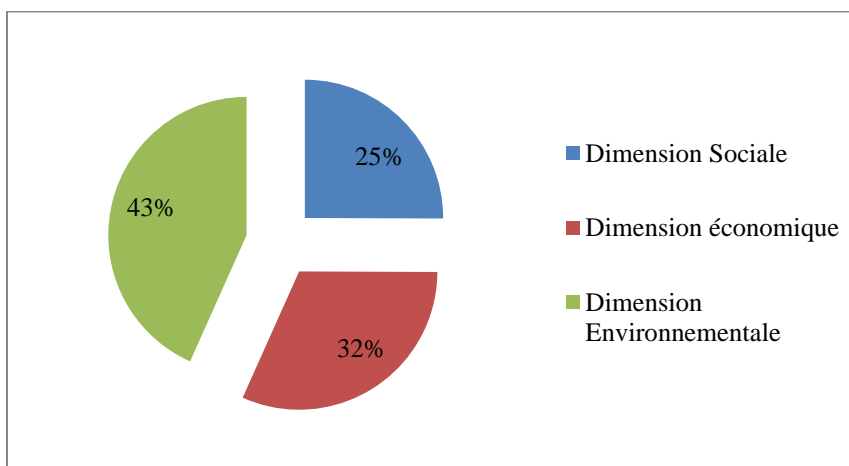
Les exploitants	Système de production	Dimension Environnementale	Dimension Sociale	Dimension Economique
46	Végétale	1,54	1,15	1,20
14	Animale	1,31	0,57	1,50
7	Mixte	2,43	1,21	1,71
67	Total	2,65	1,54	1,94

Selon le tableau ci-dessus, on peut voir les éléments suivants.

- La dimension environnementale a le poids le plus important dans tous les systèmes, sauf pour la production animale où la dimension économique est la plus influente.
- La dimension économique est souvent supérieure à la dimension sociale en termes de contribution à la multifonctionnalité globale.
- Selon les types de production, c'est la production mixte qui contribue le plus à la multifonctionnalité globale.

Le graphique suivant établit le poids de chaque dimension dans la MFA totale.

Figure 41: Contribution des dimensions à la multifonctionnalité globale



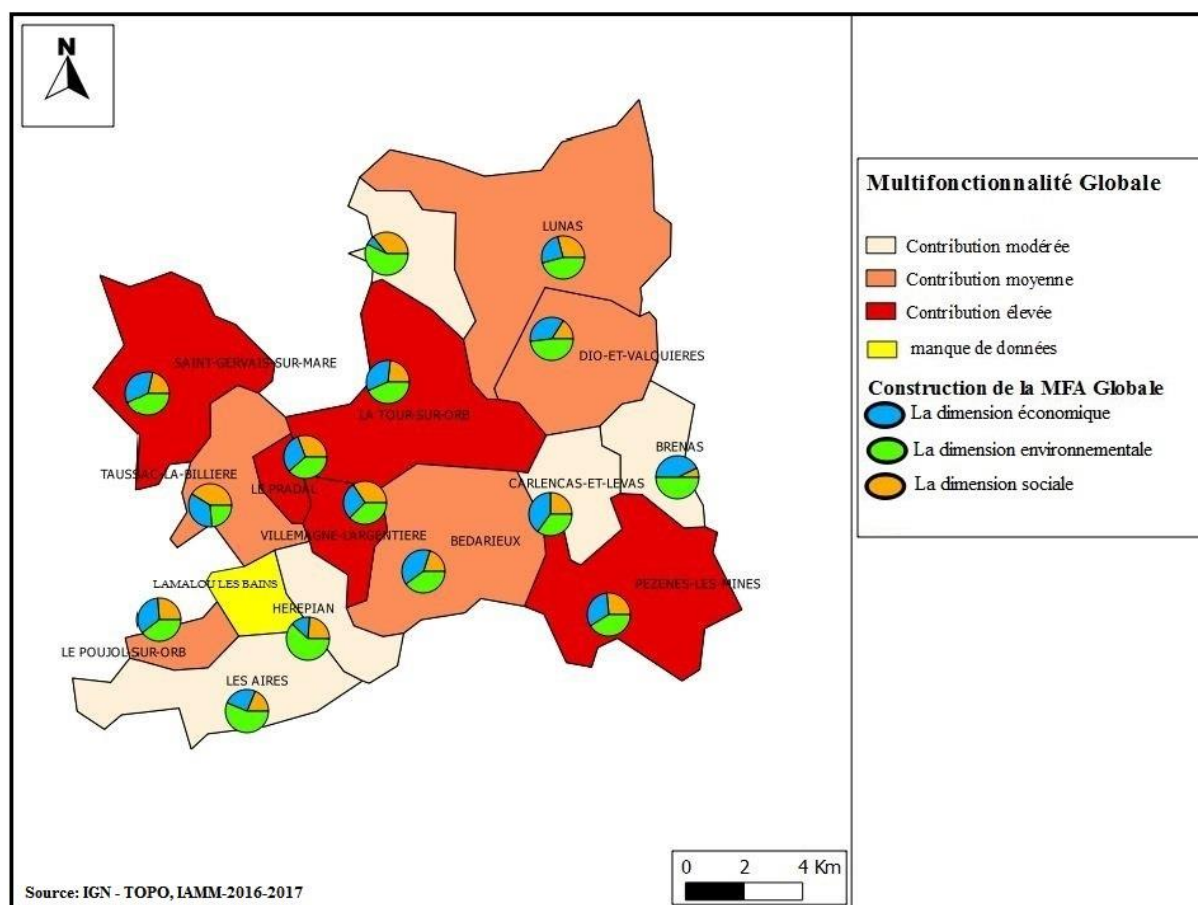
Il ressort que la dimension environnementale contribue le plus à la multifonctionnalité, avec une proportion de 43 %. Ceci indique que les agriculteurs contribuent à la préservation de l'environnement et que la qualité environnementale est un élément important de ce territoire.

La dimension économique se situe en deuxième lieu avec une proportion de 32 % et cela peut être expliqué par l'importance de la vente directe et en circuit court.

Quant à la dimension sociale, elle reste en troisième position avec une contribution de 25%.

La carte ci-dessous représente la répartition des communes selon la contribution de chacune à la multifonctionnalité globale.

Figure 42: Construction de la multifonctionnalité globale et contribution de chaque dimension suivant les communes



On peut constater une forte disparité entre les 15 communes objet de l'enquête, dans la mesure où il a été remarqué :

- des communes qui contribuent d'une manière modérée à la MFA globale (Brenas, Carlenas, Hérépian, Les Aires) ;
- ensuite les communes qui contribuent moyennement à la MFA globale (Lunas, Dio et Valquièrre, Bédarieux,...) ;
- enfin des communes contribuant fortement à MFA globale à savoir (La Tour Sur Orb, Saint Gervais Sur Mare).

En ce qui concerne la contribution de chaque dimension à la construction de la multifonctionnalité globale, d'après la carte ci-dessus il ressort, d'une part une certaine diversité entre les quinze communes. On trouve des communes dans lesquelles la dimension environnementale est prédominante, par exemple les Aires, ou Hérépian, et d'autres dans lesquelles c'est la dimension économique (Carlenas) ou la dimension sociale (Taussac la Bilière) qui dominant. Pour quelques-unes enfin, les trois dimensions apparaissent équilibrées (Le Pradal).

Conclusion du thème 4

En guise de conclusion, nous soulignons les points suivants :

- Une agriculture respectueuse de l'environnement, avec des pratiques agricoles qui contribuent à la protection et à la préservation de l'environnement, même si le recours aux labels est modeste.
- La participation aux institutions est modeste et elle est plus importante en matière de manifestations culturelles.
- L'agriculture du territoire est multifonctionnelle dans ses trois dimensions:
 - la dimension environnementale est la plus importante, tant par la fonction de gestion des ressources naturelles que par la contribution paysagère ;
 - la dimension économique vient en deuxième lieu grâce à la vente directe (circuit court) ;
 - enfin, dans la dimension sociale, la fonction principale est celle du maintien du patrimoine agricole.

Conclusion Générale

La zone d'étude dispose d'une grande diversité en termes de systèmes de production. Les structures de production sont généralement de petites et de moyennes tailles, reposant principalement sur le travail familial, et faisant recours à la mécanisation, réduisant ainsi les charges salariales.

La mosaïque de production est dominée par la production viticole représentant la part de la superficie agricole utile la plus importante (64 %) et la valeur de production la plus élevée (46 %).

Pour les systèmes de commercialisation, les caves coopératives et la SICA représentent respectivement la principale destination de la production viticole et arboricole. Concernant la production viticole en cave particulière et les autres productions végétales et animales, les circuits courts dominent largement.

En ce qui concerne les revenus des agriculteurs, le revenu agricole net représente en moyenne 52 % du revenu net total. Ce type de revenu reste généralement faible et représente moins d'1 SMIC à 1,3 SMIC, en moyenne, par membre de ménage.

Au sujet de l'investissement, le taux d'investissement est important et concerne surtout l'achat de matériel, la replantation des vignes et l'achat des animaux. Ainsi, les exploitants disposent, en général, d'une bonne capacité d'autofinancement grâce aux revenus non agricoles.

Pour l'environnement, l'agriculture offre un grand nombre de services en matière d'entretien des paysages et de gestion des ressources naturelles grâce à ses pratiques respectueuses de l'environnement (faible utilisation des produits phytosanitaires).

Par ailleurs, l'agriculture au niveau de la zone est confrontée à un certain nombre d'enjeux qui remettent en question le devenir de ce secteur. L'étude montre que l'offre en terres agricoles (vente et mise en fermage) augmentera dans quelques années, à cause du départ à la retraite des exploitants n'ayant pas de succession (85 %). Ce potentiel important pourra créer un problème majeur de devenir du secteur agricole si les jeunes ne s'intéressent pas à ce dernier.

De plus, l'agrotourisme, qui pourra représenter une source de compensation des revenus agricoles, reste peu développé sur notre échantillon (entre 1 et 10 % du revenu net total), malgré le potentiel agrotouristique important de la zone. En outre, la production agricole de la zone est une production de qualité, qui reste très peu valorisée (absence de label).

Table des graphiques et Tableaux

THEME 1 – Portrait du chef d’exploitation, famille et structures de production	
Graphique n°1-01 Statut de l’exploitation	11
Graphique n°1-02 Classe d’âge	12
Graphique n°1-03 Niveau d’études et formation agricole.	13
Graphique n°1-04 : Composition des ménages	14
Graphique n°1-05 : Pluriactivité du chef d’exploitation	15
Graphique n°1-06 : Succession et devenir des terres	16
Graphique n°1-07 : Agrotourisme	17
Graphique n°1-08 : Répartition des exploitations par tranche de SAU	18
Graphique n°1-09 : L’occupation des sols de la SAU	18
Graphique n°1-10 : L’occupation des sols des SAU de système de production végétale	19
Graphique n°1-11 : Répartition des terres boisées et en friche dans chaque commune	20
Graphique n°1-12 : Morcellement et situation des terres	21
Graphique n°1-13 : Mode de Faire Valoir	21
Graphique n°1-14 : Date d’installation des exploitations agricoles	22
Graphique n°1-15 : Mode d’acquisition des terres agricoles	23
Graphique n°1-16 : Agrandissement des terres agricoles	24
Graphique n°1-17 : Réduction des terres agricoles	24
Graphique n°1-18 : Les projets fonciers dans les territoires	25
Graphique n°1-19 : Machine à vendanger	26
Graphique n°1-20 : Recours aux entreprises de travaux agricoles	26
Graphique n°1-21 : Cave de vinification	27
Graphique n°1-22 : Surfaces irrigables par commune et par classes de SAU	28
Graphique n°1-23 : Projets d’irrigations	28
Graphique n°1-24 : Type d’irrigation	29
Graphique n°1-25 : Pourcentage d’exploitations selon le nombre d’actif agricole familial	30
Graphique n°1-26 : Origine de la main d’œuvre saisonnière	31
Tableau n°1-01 : Nombre des UTA salariales et familiales pour les différents système de production	31
THEME 2 – Production et commercialisation	
Figure 1 : Les différents systèmes de production du Grand Orb	35
Tableau 1 : Catégories des exploitations végétales exclusives	36
Figure 2 : Les différentes combinaisons du système de production végétale exclusive	36
Tableau 2 : Catégories des exploitations animales exclusives	37
Figure 3 : Les différentes combinaisons du système de production animale exclusive	37
Tableau 3 : Catégories de production des exploitations mixtes	38
Tableau 4 : Valeur de la production agricole globale	38
Tableau N° 5 : Valeur et nature de la production végétale dans le système agricole global	39
Figure N° 4 : Qualité et type de la production arboricole, en valeur, dans le système agricole global	39
Tableau 6 : Valeur et nature de la production animale dans le système agricole global	40
Tableau 7 : Valeur et nature de la production du système de production végétale exclusive	40
Tableau 8 : Valeur de la production selon les 3 sous-systèmes de production végétale	41
Tableau 9 : Moyenne de la valeur de la production / SAU vigne (viticulture exclusive)	41
Tableau 10 : Valeur et nature des productions du sous-système viticole plus autres cultures	42
Figure 5 : Qualité et types de production arboricole, en valeur, du s/système viticole + autres cultures	42
Tableau 11 : Moyenne de la valeur de production /SAU (ss viticulture + autres cultures)	43

Tableau 12 : Valeur et nature des productions du sous-système autres cultures que viticulture	43
Figure 6 : Qualité et types de production arboricole, en valeur, du sous-système autres cultures que viticole	44
Tableau 13 : Moyenne de la valeur de production/SAU culture (ss autres cultures que viticulture)	44
Tableau 14 : Valeur et nature des productions du sous-système autres cultures que viticole	45
Tableau 15 : Moyenne de la valeur de production UTA (système animal exclusif)	45
Tableau 16 : Valeur et nature des productions dans le système de production mixte (végétale + animale)	46
Tableau 17 : Valeur et nature de la production animale du système de production mixte	46
Tableau 18 : Valeur et nature de la production végétale du système de production mixte	46
Figure 7 : Qualité et types de production arboricole, en valeur, du système de production mixte	47
Figure 8 : Projets de diversification pour le sous-système viticole exclusif	47
Figure 9 : Difficultés de diversification pour les viticulteurs exclusifs	47
Figure 10 : Projets de modification de la production du sous-système viticole plus autres cultures	48
Figure 11 : Projets de modification de la production du sous-système des autres cultures que viticole	48
Figure 12 : Projets de modification de la production animale exclusive	48
Figure 13 : Projets de modification de la production du système mixte	49
Figure 14 : Degré de labellisation de la production sur l'ensemble des 67 exploitations	49
Figure 15 : Distribution des 41 viticulteurs selon les types des caves de production	50
Tableau 19 : Les 80 % des viticulteurs qui destinent la totalité de leur production aux caves Coopératives	51
Tableau 20 : Les 5 % des viticulteurs qui destinent une partie de leur production aux caves coopératives	51
Tableau 21 : Les viticulteurs possédant une cave particulières	51
Figure 16 : Pourcentage de la valeur de la production viticole commercialisée selon les circuits de commercialisation (caves particulières)	52
Figure 17 : Circuits de commercialisation, en valeur, par types de production viticole	52
Tableau 22 : Circuits de commercialisation, en valeur, de la production arboricole	53
Figure 18 : Pourcentage de la valeur de production arboricole commercialisée selon les circuits de commercialisation	53
Figure 19 : Circuits de commercialisation, en valeur, par types d'arboriculture	53
Tableau 23 : Circuits de commercialisation, en valeur, de la production maraîchère	54
Figure 20 : Pourcentage de la valeur de production maraîchère commercialisée selon les circuits de commercialisation	54
Figure 21 : Tous les circuits de commercialisation, en valeur, de la production maraîchère	54
Tableau N° 24 : Circuits de commercialisation, en valeur, de la production céréalière	55
Figure 22 : Pourcentage de la valeur de la production céréalière commercialisée selon les circuits de commercialisation	55
Tableau 25 : Circuits de commercialisation, en valeur, des autres productions végétales	55
Figure 23 : Pourcentage de la valeur des autres productions végétales commercialisées selon les circuits de commercialisation	56
Figure 24 : Tous les circuits de commercialisation, en valeur, des autres productions végétales	56
Tableau 26 : Circuits de commercialisation, en valeur, de la production bovine	57
Figure 25 : Pourcentage de la valeur de production bovine commercialisée selon les circuits de commercialisation	57
Figure 26 : Tous les circuits de commercialisation, en valeur, de la production bovine	57
Tableau 27 : Circuits de commercialisation, en valeur, de la production ovine	58
Figure 28 : Tous les circuits de commercialisation, en valeur, de la production ovine	58
Tableau 28 : Circuits de commercialisation, en valeur, de la production caprine	59
Figure 29 : Pourcentage de la valeur de la production caprine commercialisée selon les deux types de produits	59
Figure 30 : Tous les circuits de commercialisation, en valeur, de la production caprine	59

Tableau 29 : Circuits de commercialisation, en valeur, de la production apicole	60
Tableau 30 : Circuits de commercialisation, en valeur, des autres productions végétales	60
THEME 3 – Résultats économiques	
Figure 31 : Produit brut agricole à l’hectare par classe d’exploitations, en euros	64
Figure 32 : Répartition de la valeur totale de la production agricole	65
Tableau 31 : Charges de la production agricole à l’ha par classe d’exploitation	65
Figure 33 : Part des différentes charges de production dans la production agricole totale	66
Tableau 32 : Part des différentes charges de production dans la production agricole totale selon les sous-systèmes de production végétale	67
Tableau 33 : Valeurs moyennes des charges de production agricole à l’hectare selon les sous-systèmes de production	67
Tableau 34 : Moyenne du produit brut agricole et du revenu net agricole rapporté à l’UTA	68
Figure 34 : Revenu agricole net à l’hectare par classe d’exploitation en euros/ha	69
Tableau 35 : Moyenne du produit brut agricole et du revenu net agricole rapportée à l’UTA	69
Tableau 36 : Pourcentage des agriculteurs ayant fait les investissements par système de Production	70
Figure 35 : Nature des investissements pour le système de production végétale	70
Figure 36 : Nature des investissements pour le système de production animale	71
Figure 37 : Nature des investissements pour le système de production mixte	71
Tableau 37 : Part des emprunts, aides et subventions dans la valeur des investissements par système de production	72
Tableau 38 : Valeur des investissements, aides et emprunts par catégorie de SAU	72
Tableau 39 : Composition du revenu net total selon les différentes classes de SAU	73
Tableau 40 : Le revenu net total par rapport au SMIC pour les différentes classes de SAU	74
Tableau 41 : Le revenu net total en équivalent SMIC pour les différentes classes de SAU	75
Tableau 42 : Composition du revenu net total en moyenne par système de production	76
Tableau 43 : Le revenu net agricole et total en équivalent SMIC pour les différentes classes de SAU	76
THEME 4 – Environnement et multifonctionnalité	
Figure 38 : Participation des agriculteurs dans les associations locales	79
Figure 39 : Membres du Syndicat agricole	80
Figure 40 : Participation aux manifestations culturelles	81
Tableau N° 4.5 : Echantillon total en fonction du PNR, composé de 67 agriculteurs	82
Tableau N° 4.6 : Systèmes de production végétale	82
Tableau N° 4.7 : Système de production animale	82
Tableau N° 4.8 : système de production mixte	83
Tableau N° 4.9 : Répartition des productions en fonction du label	83
Graphe N° 4.11 : Labellisation dans les différents systèmes de production	84
Tableau N° 4.10 : Nombre d’exploitations en labellisation bio et raisonnée dans les systèmes et sous-systèmes de production végétale et animale	84
Graphe N° 4.12 : Projets de labellisation (échantillon total)	85
Graphe N° 4.13 : Projet de labellisation par système de production	85
Tableau N° 4.11 : Nombre et types de pratiques de désherbage dans l’échantillon	86
Graphe N° 4.14 : % d’exploitations selon les pratiques de désherbage	87
Graphe N° 4.15 : Répartition des exploitations selon les pratiques de désherbage	87
Tableau N° 4.13 : Répartition des pratiques de fertilisation dans l’échantillon	88
Tableau N° 4.14 : Répartition des pratiques de fertilisation dans les systèmes de production	88
Tableau N° 4.15 : Fertilisation dans le sous-système de production viticole exclusif	89
Tableau N° 4.16 : Fertilisation dans le sous-système de production viti + autres	89
Tableau N° 4.17 : Niveau d’engagement des agriculteurs dans les MAE	90
Tableau N° 4.16 : Engagement des exploitants selon les types de MAEC pour chaque système de production	91
Graphe N° 4.16 : Les MAE dans le sous-système de production viticole	91

<u>Tableau N° 4.17</u> : Niveau d'engagement des agriculteurs dans les MAE	90
<u>Graphe N° 4.17</u> : Perception du changement climatique	92
<u>Graphe N° 4.18</u> : Assurance par système de production	92
<u>Figure N° 4.1</u> : Grille d'analyse de la MFA	94
<u>Schéma N° 4.2</u> : Modèle et mode de calcul de la dimension sociale sur 4 points	95
<u>Graphe N° 4.19</u> : Contribution des indicateurs de transmission et d'engagement local dans la fonction patrimoine	96
<u>Graphique N° 4.20</u> : Répartition des scores de la fonction viabilité de la MFA sociale	97
<u>Graphique N° 4.21</u> : Contribution de chaque fonction dans la MFA sociale	97
<u>Graphiques N° 4 (22, 23, 24, 25, 26, 27)</u> : Contribution Fonction viabilité et Patrimoine dans les systèmes de production (végétale, animale, mixte)	98
<u>Carte N° 4.1</u> : Répartition de la MFA sociale par commune	99
<u>Figure N° 4.3</u> : Schéma représentant la méthodologie employée afin de calculer la dimension économique sur quatre points	100
<u>Graphique N° 4.28</u> : Contribution Fonction autres services/ MFA économique	101
<u>Graphique N° 4.29</u> : Contribution Fonction Emploi/MFA Economique	102
<u>Graphique N° 4.30</u> : Contribution Fonction emploi et autres services /MFA économique	103
<u>Graphique N° 4.31</u> : MFA économique (Système de production végétale)	103
<u>Graphique N° 4.32</u> : MFA économique (Système de production animale)	103
<u>Graphique N° 4.33</u> : MFA économique (Système de production mixte)	104
<u>Carte N° 4.2</u> : Répartition de la MFA économique par commune	104
<u>Tableau N° 44</u> : Entretien des surfaces boisées	105
<u>Tableau N° 45</u> : Entretien des surfaces en friches	106
<u>Graphique N° 4.34</u> : Contribution Fonction paysagère / MFA Environnementale	106
<u>Tableau N° 46</u> : La contribution de la fonction GRN des vignes suivant les traitements	107
<u>Tableau 47</u> : La contribution de l'indicateur labellisation à la fonction GRN	107
<u>Graphique N° 4.35</u> : Contribution Fonction GRN/MFA Environnementale	108
<u>Graphiques N° 4.36</u> : Part de la Fonction GRN et paysage/MFA Environnementale et mesure dans les différents systèmes de production	108
<u>Carte N° 4.3</u> : Répartition de la MFA environnementale par commune	110
<u>Tableau 48</u> : La multifonctionnalité globale suivant les systèmes de production	111
<u>Figure N° 41</u> : Contribution des dimensions à la multifonctionnalité globale	112
<u>Figure N° 42</u> : Construction de la multifonctionnalité globale et contribution de chaque	113